

PROCES-VERBAL DE SEANCE
CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 14 DECEMBRE 2023

Le jeudi quatorze décembre deux-mille-vingt-trois à seize heures trente, le Conseil municipal, convoqué le huit décembre deux-mille-vingt-trois, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Louis NEGRE, Maire de Cagnes-sur-Mer et Président Délégué de la Métropole Nice Côte d'Azur.

PRESENTS : Mesdames, Messieurs

Louis NEGRE, Roland CONSTANT, Sarah LESCANE, François POUTARAUD, Rosette GERMANO, Richard LEMAN, Alain GAGGERO, Chantal GERMAIN, André RIHAN, Amandine PIHOUEE, Jean-Marc HADDAD, Noëlle PALAZZETTI, Romain ALLEMANT, Pierrette ALBERICI, Laurence TRASTOUR-ISNART, Nicolas DELWICH, Nathalie AZOULAY, Carine PAPY, Aurélie GUIRADO-ARNAUDO, Yvan SKOTTUBA-STEPAN, Bernard SONGY, Margaux RAVARY, Jean-Claude PEGUILLET, Annie ROSELIA, Raphaël ROFIDAL, Bernard MOURET, Gaëtane DEREPA, Hassan GOUARI, Valérie BRUNELLI-GORZEGNO, Dominique SCHMITT, Lionel DOLCIANI, Philippe TOUZEAU-MENONI, Daniel MAGUIN, Isabelle UTRAGO, Josiane PIRET, Jean-Paul PEREZ, Michel LEBON, Karin HARTMANN

POUVOIRS RECUS DE : Mesdames, Messieurs

Corinne GUIDON à Roland CONSTANT,
Jean-Marc HADDAD à Nicolas DELWICH après son départ,
Laurence TRASTOUR-ISNART à Louis NEGRE pendant son absence
Sébastien SALAZAR à Sarah LESCANE,
James NICOLAI à Gaëtane DEREPA,
Marie ROFIDAL à Annie ROSELIA,
Paul BENSADOUN à Noëlle PALAZZETTI,
Aurélie GUIRADO-ARNAUDO à Richard LEMAN jusqu'à son arrivée
Loïc TOSCANO à Bernard MOURET

ABSENTE : Mme Lohann DUROX

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Romain ALLEMANT

QUORUM : 34 Conseillers municipaux présents à l'ouverture de la séance, soit plus de la moitié requise, sur les 45 Conseillers municipaux en exercice.

* * *

Monsieur le Maire ouvre la séance à 16 h 30 et passe la parole au Secrétaire de séance, M. Allemant, qui procède à l'appel des présents. Il passe ensuite à l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du vendredi 06 octobre 2023, approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés. Puis il ratifie les 63 décisions prises pendant l'intersession et la liste des marchés, en application des dispositions de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales.

* * *

Départs de Mme Laurence TRASTOUR-ISNART et de M. Jean-Marc HADDAD : 17h34

Arrivée de Mme Carine PAPY : 17h35

Arrivée de M. Raphaël ROFIDAL : 18h14

Arrivée de Mme Valérie BRUNELLI-GORZEGNO : 18h37

QUORUM : 35 Conseillers municipaux présents, soit plus de la moitié requise sur les 45 Conseillers municipaux en exercice



M. LE MAIRE. - Je voulais tout d'abord rendre hommage à M. René Maas, décédé le 15/11/23. René Maas a intégré les services de la ville de Cagnes-sur-Mer en 1970. Il accède au poste de Directeur du centre culturel en 1999 jusqu'à son départ à la retraite en 2011. Lors de la reprise du Centre Culturel par l'association Culture Cagnes Destination Talents, il est nommé Vice-Président de l'association.

Je passe la parole à Roland Constant qui souhaite compléter mes propos.

M. CONSTANT. - René Maas était très investi dans le centre culturel. Il a œuvré toute sa carrière à développer nombreuses activités. Il a participé à la création de cours de langues de langues étrangères. On a monté des TOEIC, des certificats de langues, que les gens venaient passer au centre culturel. Il s'intéressait énormément au théâtre ; on a fondé une compagnie. Quand le centre culturel pouvait sortir de Cagnes pour exporter à l'extérieur ses qualités, il était ravi. Il était avec nous pour tout, pour le Téléthon... C'était quelqu'un sur qui l'on pouvait compter, quelqu'un de notre époque sur les rapports humains : on se regardait dans les yeux, on se serrait la main et cela fonctionnait ainsi. Il laissera à mon souvenir une très belle image.

M. LE MAIRE. - Merci, Roland, pour ces éloges que René Maas méritait amplement. Je suis très touché que les services et le centre culturel aient fait cette cérémonie privée où étaient invités tous les amis de René Maas, et ils étaient très nombreux.

Je voulais aussi que l'on salue la mémoire de Roger Michelier. L'un d'entre vous a demandé à le faire, mais nous le faisons d'autant plus avec plaisir que c'est quelqu'un que nous estimions. Il était conseiller municipal de l'opposition du groupe Front national, de janvier 2000 à mars 2001. Il a été membre des commissions municipales finances, sport, jeunesse, affaires culturelles. Il a été président de l'association de défense des quartiers du Cros, de l'Hippodrome et de la Nationale 7 Pinède. De plus, il était président honoraire du Souvenir français.

Il n'était pas dans notre équipe, mais c'était un citoyen cagnois d'adoption. Il n'est pas né là, et quand il est arrivé ici, il aurait pu se replier sur lui-même avec son épouse qui était toujours là, mais non : il a joué le jeu de sa ville d'adoption au point de devenir président d'un comité de quartier. Comme c'était quelqu'un qui était tout à fait ouvert, avec une grande solidarité, avec des valeurs humaines, il est aussi devenu président du Souvenir français.

C'est quelqu'un avec qui il n'y avait aucune difficulté. On ne partageait pas toujours les mêmes idées, mais il était Cagnois, il défendait des valeurs que l'on peut tous défendre. Dès lors, il n'y a aucune difficulté, surtout avec le Souvenir français, car c'est la mémoire de ceux qui sont tombés au champ d'honneur pour défendre notre pays. C'est important ! Il ne faut pas les oublier, et on le fait chaque année : on a des cérémonies, et Bernard Songy pourrait nous parler de la qualité de ces cérémonies ou commémorations pour ceux qui sont morts pour la France.

À ceux qui ne viennent pas à ces cérémonies, je le regrette, car rendre hommage aux morts – et l'on décline leurs noms, les uns après les autres – est important pour nous tous ; il faut nous rappeler que des gens de 18, 19, 20 ou 21 ans sont morts. Ils n'ont pas eu d'existence, mais ils sont morts pour défendre une cause qui leur était supérieure : celle de leur pays. Ils pouvaient être d'ici, de Cagnes, quelques-uns venaient d'ailleurs, mais ils ont défendu notre pays et ils en sont morts.

Je regrette que tous les conseillers municipaux, les uns comme les autres, ne soient pas présents lorsque l'on rend hommage à ceux qui sont morts pour qu'aujourd'hui eux puissent siéger. Ce message n'est pas totalement gratuit ; il est là pour les absents. Certains parlent beaucoup, certains se font les défenseurs de la veuve et de l'orphelin, mais sur le terrain, on ne les voit pas. C'est pour cela que je rends hommage à ceux qui viennent, Monsieur Perez. On ne s'entend pas tous les deux, mais vous, vous êtes là.

M. PEREZ.- [Hors micro] *On s'aime.*

[Rires.]

M. LE MAIRE.- *Je n'irai pas jusque là... Ceux qui parlent beaucoup, de manière tonitruante, qui font de grands moulinets, ceux-là, on ne les voit pas. Pourtant, il s'agit des nôtres, de vrais Cagnois.*

Voilà pourquoi je tiens aussi à rendre hommage à Roger Michelier en ajoutant quelque chose qui le caractérisait, avec son épouse : lorsqu'il a dissous son comité de quartier, il lui restait un peu d'argent. Qu'en a-t-il fait ? Il en a fait don à la Ville pour que l'on ait une sculpture supplémentaire sur notre promenade des arts du bord de mer avec l'hippocampe d'une artiste reconnue sur la place. Grâce à son argent, à l'argent de son comité de quartier qu'il a mis à notre disposition – et encore une fois, pour mettre à l'honneur son quartier –, nous nous retrouvons ainsi avec une sculpture de plus, avec plaisir, sur la promenade.

Monsieur Perez a demandé la parole.

M. PEREZ.- *Monsieur le Maire, merci de me l'a donnée.*

Je voulais simplement, de la part de Claudine Michelier, son épouse, vous remercier pour les mots que vous avez eus lors de la cérémonie funéraire. Merci de sa part.

M. LE MAIRE.- *Vous remercieriez Mme Michelier. Je le dis, je le répète : aujourd'hui, je suis tellement libre que je peux me permettre de dire ce que je pense, en bien comme en moins bien ; je suis totalement libre. Je pense que M. Michelier est un citoyen qui a fait honneur à la Ville de Cagnes-sur-Mer, même s'il n'avait pas mes idées.*

Nous allons faire une minute de silence.

[Les membres du Conseil municipal se lèvent et observent une minute de silence.]

Je vous remercie.

ORDRE DU JOUR

INFORMATIONS MUNICIPALES

M. LE MAIRE.- *Nous allons passer aux informations municipales. Je vais commencer par quelque chose qui est important, car j'ai parfois quelques difficultés à m'y retrouver, mais je ne suis pas le seul.*

Figurez-vous que nous avons une opposition (jusque-là, c'est normal, pas de problème), mais le 2 septembre 2020, après les élections, je reçois un courrier :

« Constitution d'un nouveau groupe :

Monsieur le Maire,

Nous avons l'honneur et le plaisir de vous annoncer la création d'un nouveau groupe au sein du Conseil municipal de Cagnes-sur-Mer. En effet, afin de rester fidèles à nos engagements et à nos électeurs, et forts du soutien de nos colistiers, nous avons décidé de nous désolidariser du groupe L'Autre Voie et de créer l'Union pour Cagnes. »

C'est la première surprise : l'opposition n'est plus en phase ; elle crée donc un nouveau groupe, l'Union pour Cagnes avec Gibelin Martine (qui n'est plus là), Gorzegno Valérie (qui est chez nous), MM. Dolciani et Touzeau-Menoni (qui sont toujours là).

Puis, j'ai reçu un deuxième courrier, en 2022, deux ans après :

« Monsieur le Maire,

Conformément à l'article du code général des collectivités, nous vous informons de la création d'un nouveau groupe au sein de notre Conseil municipal. Ce groupe portera le nom d'Alliance des Droites. Il sera formé par Jean-Paul Perez, Carine Hartmann, Michel Lebon (issus du Rassemblement Cagnois) et Josiane Piret et Isabelle Utrago (issues de la liste l'Autre Voie). »

Puis, je reçois une troisième lettre – je reçois beaucoup de lettres de la part de l'opposition –, et c'est Mme Utrago qui me saisit en novembre 2023. Chaque année, il y a un nouveau groupe dans les groupes de l'opposition :

« Monsieur le Maire,

Je vous informe que je quitte le groupe Alliance des Droites. En effet, nous avons pensé à l'époque qu'une alliance d'opposition entre Josiane Piret et moi (LR) et MM. Perez, Lebon et Mme Hartmann (ex-RN, Nouveau Reconquête) pourrait fonctionner.

Cependant, cela a totalement échoué et n'a jamais fonctionné. Depuis mes dernières oppositions au Conseil municipal et surtout cette histoire de stèle où je ne cautionnais pas l'inscription de la personne qui a tenté d'assassiner le Général de Gaulle, M. Perez, de ce fait, n'a pas apprécié. Puis, il est devenu autoritaire et vindicatif. De ce fait, je prends mon indépendance et je quitte le groupe. »

On s'y perd un peu maintenant dans la liste. Mme la Directrice générale m'a refait les listes ; chaque fois, cela change un peu. Il faudra mettre des panneaux pour savoir qui est qui, et qui fait quoi. Voilà où nous en sommes !

Cela me désole de voir l'opposition éclater en vol. C'est dommage pour l'opposition, car quand il y a plus d'opposition, on a au moins un échange. Là, cela se fragmente, se délite, s'évapore. Je retiendrai que certains d'entre vous ont souhaité rejoindre la majorité – c'est que je constate –, et je suis heureux de les avoir parmi nous au sein de la majorité. Comme je l'ai dit au dernier Conseil municipal, j'ai lancé un appel à tous les Cagnois qui participent de notre démarche, de nos valeurs : s'ils veulent travailler au service de la commune avec nous, ils sont toujours les bienvenus. Ce n'est pas un problème d'étiquette – je le dis et le répète à qui veut l'entendre –, car les étiquettes, j'en ai soupé, des discours également.

En revanche, les êtres humains, eux, ont plus ou moins de valeurs morales. Ceux qui en ont m'intéressent, car l'on essaie de faire des choses à peu près propres ; nous ne sommes que des êtres humains, mais tout de même. Pour moi, tout citoyen qui participe à ces valeurs qui sont les nôtres, notamment d'humanisme, de tolérance, de liberté, d'égalité, de démocratie, de fraternité pour s'assurer que la commune de Cagnes-sur-Mer, avec eux, se porte mieux aujourd'hui et demain, sont toujours les bienvenus.

Je m'arrête un instant, car la stèle fait réagir, et je donne la parole à Laurence Trastour.

Mme TRASTOUR-ISNART. - Merci, Monsieur le Maire.

On en a, en effet, discuté avec Mme Utrago. Je regrette de ne pas voir, lors de ce Conseil municipal, la délibération pour être ville marraine du 1er RPIMA de Canjuers. Je laisserai peut-être après mon collègue, Bernard Songy, en parler puisqu'il a travaillé également dessus.

On devait passer à ce Conseil municipal cette délibération, mais elle doit être votée à l'unanimité du Conseil municipal. Je regrette que M. Perez ait fait du chantage à la stèle – on peut le qualifier de véritable chantage –, puisqu'il a dit qu'il ne voterait pas la délibération si l'on n'acceptait pas de mettre les noms qu'il souhaitait sur la stèle.

Je trouve que c'est regrettable. On a préféré retirer la délibération, car il n'était pas question de faire l'affront à nos soldats qui combattent pour la France, pour leur pays et qui en meurent, de passer cette délibération et qu'elle ne soit pas votée à l'unanimité.

Je souhaitais exprimer que l'on regrette profondément, avec mon collègue Bernard Songy, que cette délibération ne passe pas aujourd'hui, car l'on avait la chance de pouvoir faire de Cagnes-sur-Mer la ville marraine du 1er RPIMA de Canjuers.

[Applaudissements.]

M. LE MAIRE.- Monsieur Songy.

M. SONGY.- Je voudrais en remettre une couche : je suis vraiment désolé, car cette proposition de parrainage n'est pas sortie du chapeau comme cela. Il s'agit de l'aboutissement de plusieurs années d'efforts et de relations entre la Ville de Cagnes et le régiment de Canjuers. Elle avait été initiée par M. le Maire, Laurence Trastour et mes prédécesseurs des délégations des affaires patriotiques.

Le 1er RCA, ce n'est pas n'importe quoi. Le camp de Canjuers est l'un des plus grands camps militaires de France. C'est là que passent toutes les unités opérationnelles qui partent en opérations extérieures, c'est important ! Que vont-elles faire en opérations extérieures ? Lutter contre le terrorisme, contre les groupes terroristes qui pullulent.

Je rappelle, par ailleurs, que depuis 1996, le service militaire est suspendu en France ; depuis 1792, l'armée doit être l'émanation de la nation et de la République, et que dans notre département, on n'a plus d'unité opérationnelle. Créer ou avoir un partenariat fort avec une unité opérationnelle pas très éloignée (Canjuers, à proximité de Draguignan) était extrêmement important !

Et qui s'y oppose ? L'extrême gauche ? Mélenchon ? Pas du tout ! L'Union des Droites ! J'ai beau tout retourner dans ma tête, je n'arrive pas à comprendre. Pour quel prétexte ? Soi-disant parce que l'on ne veut pas ériger un monument – non pas du Général de Gaulle, de l'OAS, de la guerre d'Algérie – portant le nom de quelqu'un qui a tenté d'assassiner le président de la République, quel qu'il soit, qu'on l'aime ou non. On ne peut pas, dans une ville, ériger un monument à la mémoire de quelqu'un qui a tenté de tuer le président de la République.

Pour cette raison qui ne semble pas tenir debout, on se retrouve avec un parrainage d'une unité opérationnelle qui va tomber à l'eau, et c'est extrêmement dramatique dans le contexte actuel, tel que je le rappelle, mais c'est avant tout un affront fait à nos soldats.

M. LE MAIRE.- C'est un affront fait à nos soldats qui partent en opérations extérieures ; il s'agit du 1er régiment. Quelle image donnons-nous à l'armée pour faire du chantage ? Car c'est du chantage et je déteste le chantage ! Ce n'est pas ainsi que vous me ferez évoluer. Dès lors, faites ce que vous voulez, mais cela vous retombera dessus, pas sur les autres membres du Conseil qui étaient tous d'accord, y compris l'opposition. Merci pour les autres de défendre l'honneur de notre ville et la fierté d'être Français et de soutenir nos soldats. Merci !

Nous passons ensuite au point suivant. Il s'agit de choses plus agréables.

Monsieur Maguin.

M. MAGUIN.- Merci, Monsieur le Maire, de me donner la parole.

Je voulais rebondir sur vos premiers propos concernant la minorité municipale : je pense qu'avoir une minorité municipale est une grande richesse.

M. LE MAIRE.- Jusque-là, on est d'accord.

M. MAGUIN.- Vous avez reçu quelques éléments de cette minorité, donc ce n'est pas une catastrophe.

M. LE MAIRE.- Je n'ai jamais dit cela, au contraire. N'interprétez pas l'inverse de ce que je dis. C'est formidable d'avoir une opposition, c'est merveilleux, je suis d'accord. Si l'on n'en avait pas, cela nous manquerait. Vous êtes accueillis, dans l'opposition, avec la plus grande bienveillance, je ne peux pas mieux dire. C'est cela, la démocratie : il y a une majorité, une opposition. De temps en temps, on se rencontre. Vous soutenez 80-90 % des délibérations. On est là pour cela et l'on est élu par le peuple. Vous êtes aussi légitime que moi, pas de problème de ce côté.

La seule différence, c'est que l'on nous demande de prendre des décisions. Vous, vous pouvez abonder, soutenir, féliciter, critiquer et voter contre. Nous, on nous dit : une fois que vous prenez

des décisions, vous arbitrez et vous y allez. Après, le peuple juge. Si l'on prend suffisamment de bonnes décisions... et les Cagnois, dans leur sagesse, ce n'est jamais que la sixième fois qu'ils me renouvellent, mais rassurez-vous, je ne suis pas éternel.

M. MAGUIN.- *Sur le deuxième point si vous permettez, c'était la présence aux cérémonies patriotiques. En ce qui me concerne, j'ai un mandat national auprès de l'armée de l'Air, comme vous le savez, et de par ce mandat, je suis obligé d'être souvent à l'extérieur de Cagnes-sur-Mer.*

M. LE MAIRE.- *Aucun problème, Monsieur Maguin.*

M. MAGUIN.- *Dernier point, si vous me le permettez. Il y a un événement qui est un peu passé sous les radars : votre décision de reporter l'inauguration du parvis Simone Veil. La question que je vous pose en séance est : à quel moment allons-nous inaugurer ce parvis ?*

M. LE MAIRE.- *Dès que l'on aura la capacité de mobiliser au moins les représentants de la famille. Actuellement, et par les temps qui courent, il y avait quelques problématiques un peu différentes. Nous sommes prêts, nous sommes d'accord. Là aussi, nous ne changeons pas d'avis.*

Je vous en prie, Monsieur Lebon. Je me disais : qu'est-ce qu'il attend pour réagir, M. Lebon ?

M. LEBON.- *Sur votre intervention s'agissant de la stèle : je vous ai adressé un courrier circonstancié qui explique ce besoin que l'on ressent de présenter une stèle. Dans ce courrier que j'ai sous les yeux – que j'aurais aimé pouvoir vous lire, mais il est un peu long –, je présente les condamnés à mort qui ont été exécutés et je termine par :*

« Comme tous les condamnés pour leurs actions pendant la guerre d'Algérie, ils [tous ces gens, ces condamnés à mort] ont été amnistiés post-mortem [puisqu'ils ont été exécutés] et réintégrés dans leurs distinctions, grades et prérogatives.

[Ces gens ne sont plus des terroristes, des parias ou je ne sais quoi.] Ils ont largement mérité de la République française. Il est donc largement temps de rendre l'hommage que méritent ces hommes, sur-décorés, qui ont donné leur vie à la France. Je propose qu'une plaque de ce type remplace la plaque qui existe déjà. »

Celle qui existe déjà ne mentionne que les prénoms, c'est ridicule ! Je ne fais nullement état d'un quelconque chantage.

M. LE MAIRE.- *Pas à votre niveau, mais je constate que M. Perez a dit, en votre nom, qu'il n'y aurait pas d'unanimité s'il n'y avait pas la stèle, et cela s'appelle du chantage pour moi, mais appelez-le comme vous voulez.*

Monsieur Peguillet demande la parole.

M. PEGUILLET.- *J'ai appris ce projet d'inscription de ces deux patronymes sur la stèle lors d'une réunion préparatoire de conseil. Je n'avais pas bien entendu, je suis un peu dur de la feuille, mais après j'ai vu de quoi il s'agissait. On peut tourner le problème dans tous les sens : ils ont attenté à la vie du chef de l'État. Point. Ce qui s'est passé a posteriori est autre chose, mais l'acte demeure. Dans un pays démocratique, on ne tente pas d'assassiner le chef de l'État. On se présente à des élections, on peut défendre une cause, il y a mille et mille raisons, mais pas ça ! Surtout en décembre 2023, avec l'actualité nationale et internationale.*

M. PEREZ.- *[Hors micro] Vous en avez très peur, c'est pour cela que vous ne voulez pas le faire.*

M. PEGUILLET.- *Je n'ai peur de rien, Monsieur Perez. Vous ne me connaissez pas ! Mon grand-père maternel a été tué devant Verdun ; mon grand-père paternel a été grièvement blessé, décoré de la Légion d'honneur, de la croix de guerre et de la valeur militaire ; mon beau-père a été déporté ; mon père était un héros de la Résistance du maquis de la Grande Verrière à Autun, à proximité de Montceau-les-Mines en Saône-et-Loire.*

J'ai d'ailleurs appris que M. le Maire a rencontré Marie-Claude Jarrot, que ne nous connaissons pas ni l'un ni l'autre, mais son père, André Jarrot, a été parachuté en 1944 dans le secteur où mon

père était responsable du maquis, c'est pour cela que ma belle-famille habite toujours Montceau-les-Mines, puisque c'est mon pays d'origine. Ils m'ont dit : « Ton maire est venu nous rendre visite. »

Tout cela étant dit, Monsieur Perez, je n'ai peur de rien ni personne. Toute ma vie là, pour le respect de mes engagements. Je ne mets pas mon drapeau dans ma poche : je suis un gaulliste historique, et celui qui vous parle aujourd'hui ne pardonnera jamais.

M. LE MAIRE.- On avance, on a échangé.

Je voulais donc passer à des nouvelles... Que vous arrive-t-il, Monsieur Perez ?

M. PEREZ.- [Hors micro] Je voulais simplement vous dire que l'opposition vous arrange lorsque l'on vote pour vous. Quand on est contre, cela ne vous arrange pas. Cela favorise à voter encore plus contre.

M. LE MAIRE.- Ce n'est pas que vous êtes contre. Vous n'êtes pas contre Louis Nègre ; que vous votiez pour ou contre moi, au fond, cela ne changera pas grand-chose, mais c'est l'image que vous donnez de la ville, car ce n'est pas Louis Nègre ni M. Perez qui est parrain, mais la ville de Cagnes-sur-Mer. Elle est ou non marraine d'un régiment de l'armée française.

M. PEREZ.- [Hors micro] ...Pourquoi, les fusillés n'étaient pas de l'armée française ? C'étaient des officiers et des sous-officiers comme les autres.

M. LE MAIRE.- Et vous me dites qu'il faut la stèle, sinon...

M. HADDAD.- [Hors micro] Ils ont trahi leur parole.

M. PEREZ.- [Hors micro] Ce n'est pas vrai, au contraire. Bien au contraire. C'est vous qui trahissez la parole.

M. LE MAIRE.- Monsieur Perez, vous vous enfoncez, continuez. Je suis fier de ma ville, de ceux favorables à l'armée française et à la soutenir ainsi que les soldats. Je crois que vous faites une erreur profonde publiquement : vous répétez que vous n'êtes pas là pour soutenir l'armée française, mais pour soutenir des gens qui ont porté atteinte à la vie du chef d'État dans une démocratie. Attention ! On serait dans une dictature, ce serait différent, mais dans une démocratie, on ne peut pas combattre les gens qui assassinent à tour de bras, à droite et à gauche, et en même temps, pour ceux qui ont tenté d'assassiner le chef d'État, passer l'éponge. Non ! Vous ne pouvez pas, vous êtes en contradiction totale ! Les valeurs sont supérieures, à vous et à moi ; vous avez des valeurs ou vous n'en avez pas.

On passe à quelque chose de plus sympathique.

Mme PIRET.- [Hors micro] J'ai demandé la parole.

M. LE MAIRE.- Non, terminé ! C'est comme ça.

Mme Perignat Jeanne, connaissez-vous ?

Mme PIRET.- [Hors micro] C'est vraiment du favoritisme.

M. LE MAIRE.- C'est trop tard, il ne faut pas attendre. Les autres ont posé leur question il y a dix minutes ; vous vous réveillez au dernier moment.

J'écris à Mme Perignat Jeanne : « C'est avec une grande fierté que je vous adresse, au nom de la ville... »

Madame Piret, écoutez !

Mme PIRET.- [Hors micro] Je vous ai demandé la parole.

M. LE MAIRE.- C'est trop tard !

Mme PIRET.- [Hors micro] Comment « trop tard » ? Cela fait une heure que j'attends...

M. LE MAIRE. - *Il faut vous réveiller à temps, il ne faut pas vous endormir...*

« ...mes félicitations pour votre récente intégration dans le quatrième escadron du régiment de cavalerie de la Garde républicaine. »

Une Cagnoise vient d'intégrer la Garde républicaine. Quand vous savez le niveau qu'il faut pour entrer dans la Garde républicaine, à la fois en équitation et autres, et les valeurs. On parle de valeurs, c'est pour cela que je m'arrête un instant dessus : la Garde républicaine a des valeurs.

Jeanne Perignat, une jeune Cagnoise, l'a intégrée, et j'en profite pour saluer également l'action de son père, lui aussi de la Garde républicaine, qui a été – je le dis publiquement – beaucoup plus efficace que M. Perez et Mme Piret réunis pour que nous obtenions un poste permanent de gendarmerie nationale à Cagnes-sur-Mer. C'est grâce à son père qui, le premier, a lancé cette idée. Nous l'avons bien entendu soutenu et aidé.

Après plus d'une décennie, on arrive à obtenir ici un poste permanent de la gendarmerie. Nous aurons donc la police nationale, la police municipale et la gendarmerie sur une zone de police pour toujours plus de sécurité. C'est un sujet auquel je suis sensible.

J'ai une deuxième lettre de félicitations, et c'est dommage, Madame Piret, c'est encore une fois pour une femme. Laissez-moi parler...

Mme PIRET. - [Hors micro] *Je suis persuadée que les femmes...*

M. LE MAIRE. - *Annick Lesch a obtenu la médaille de bronze dans la discipline Hunter. Le président de la fédération française d'équitation en personne, Serge Lecomte, m'a écrit : « Un cavalier domicilié sur votre commune a brillamment participé à l'Open de France. Annick Lesch a obtenu la médaille de bronze dans la discipline Hunter. Conquérir un titre, une médaille lors d'une Generali Open de France est un événement majeur dans la vie d'un cavalier et de son établissement équestre. ». Voilà pourquoi elle est à l'honneur.*

Parmi les disciplines de la fédération, il y a le Hunter, que j'ai découvert et qui consiste à effectuer « un parcours d'obstacles avec harmonie, élégance et finesse » ; l'emploi des aides et la position du cavalier sont évalués par un jury. C'est une jeune Cagnoise au niveau national.

Troisièmes félicitations : nous sommes très heureux d'avoir le collège public n° 1 des Alpes-Maritimes. L'Étudiant a fait un travail très sérieux, repris par le ministère. Le collège des Bréguières est classé comme 1er collège public des Alpes-Maritimes dans le classement 2023-2024. Les meilleurs établissements scolaires du département sont classés selon plusieurs critères, et Cagnes-sur-Mer a le 1er collège public (il est 4e, précédé par trois collèges privés).

Là aussi, merci ! Félicitations notamment à Mme Jean-Olichon qui était jusqu'à maintenant principale et qui est désormais remplacée par Jean-Sébastien Beugin. J'ai constaté qu'il était là pour les cérémonies du 11 novembre. Nous avons là aussi la fierté d'avoir des collèges avec des résultats au plus haut niveau et des principaux qui viennent.

Puis, cerise sur le gâteau : vous avez tous entendu parler du Concours général, même M. Perez. Y avez-vous participé ?

Mme PIRET. - [Hors micro] *Il n'y a que moi qui n'en ai pas entendu parler.*

M. LE MAIRE. - *Madame Piret, le Concours général a été institué en 1744 par l'Université de Paris. Le Concours général des lycées distingue les meilleurs élèves des lycées au niveau national dans le cadre d'épreuves beaucoup plus exigeantes et plus longues que l'examen du Baccalauréat. C'est le top du top !*

Nous avons eu 20 000 candidats en France : 400 ont été récompensés, soit 2 %. C'est exactement l'inverse du Bac avec des taux de réussite de 98 %, et 2 % qui ne l'ont pas. Là, c'est l'inverse : on retrouve la méritocratie et l'enseignement républicain.

Nous avons l'honneur, l'avantage et le plaisir de vous dire qu'en italien (palmarès national), le 3^e prix a été accordé à Mme Coline Sasha Chevalier du lycée Auguste Renoir ; et 1^{ère} accessit, Mme Victoria Wachinou également du lycée Auguste Renoir. Nous avons, ici, à Cagnes-sur-Mer, deux prix du Concours général. On peut les applaudir.

[Applaudissements.]

Notre jeunesse relève le niveau par rapport à la discussion précédente.

Puis, nous avons aujourd'hui des invités avec le groupe Antoine Frey, qui a racheté Polygone Riviera.

J'ai demandé au patron du groupe Frey de vous expliquer pourquoi il l'a racheté, mais mon introduction est la suivante : nous avons établi Polygone Riviera pour une raison simple. Nous voulions que les Cagnois, puisqu'ils sont en démocratie et qu'ils vont faire leurs achats dans toute la France, et éventuellement à côté de chez nous, fassent aussi leurs emplettes à Cagnes-sur-Mer, la plus grosse ville de notre région, plutôt que de partir.

On avait un taux d'évasion extraordinaire. Qu'a-t-on fait ? Il n'y a pas de raison que l'on perde les recettes amenées par un centre commercial. Ce n'est pas la peine d'aller payer à côté, autant payer chez nous et créer des emplois. C'est un détail pour ceux qui ont un emploi, mais pas pour ceux qui en cherchent un. Cagnes est la grande ville du bassin cagnois qui compte environ 150 000 habitants. Les centres commerciaux, à l'époque, s'étaient installés tout autour ; on avait une ceinture de centres commerciaux. Quand les Cagnois voulaient aller dans un centre commercial, ils n'allaient pas à Cagnes, mais à côté. Les clients n°1 des centres commerciaux qui nous entourent sont d'abord des Cagnois, car nous avons 52 000 habitants quand les autres en ont 15 000. C'est simple, c'est clair !

Cette philosophie de malthusianisme, être capable de laisser l'argent et les emplois aux voisins, n'est pas la nôtre. On a donc créé Polygone avec, à l'époque, une inquiétude légitime, c'est normal : un centre commercial, un monstre arrive et va tout ratatiner ! Pas du tout.

Que fait-on pour rassurer le commerce de centre-ville et le commerce notamment alimentaire ? Dans la charte initiale, nous précisons, noir sur blanc, qu'il n'y aura pas, à Polygone, de commerces alimentaires. On prend cet engagement, puis on fait les sept ans. À l'issue, que constate-t-on ? Quelque chose qui était en partie attendu et quelque chose qui ne l'était pas du tout.

Il était attendu que Polygone s'installe – c'est un nouveau style, un nouveau mode de centre commercial, très en pointe – et qu'il crée en même temps 1 800 emplois. J'attends que l'un d'entre vous me dise que 1 800 emplois, bon... Cela fait 1 800 créations de postes pour des gens qui trouvent en effet un emploi. De plus, les 150 boutiques de Polygone, qui n'existaient pas avant, payent à présent des redevances, des taxes, alimentent. J'ai pu transférer, avec Pôle emploi, toute une série de candidats cagnois à des postes à Polygone.

On obtient donc la satisfaction des Cagnois qui sont contents de rester à Cagnes pour, premièrement dépenser de l'argent, deuxièmement d'avoir des recettes supplémentaires et, troisièmement des emplois. Voilà la philosophie.

Puis, on fait le bilan. On n'est pas là pour faire des discours ou pour amuser le public, mais pour avoir des résultats. L'étude qui a été faite confirme d'une part que l'on crée bien 1 800 emplois ; et d'autre part, à notre surprise, on a 1 400 créations d'emplois à Cagnes-sur-Mer, et non à Polygone. Le centre commercial n'a donc rien détruit et, en plus, il crée des emplois à Cagnes, et notamment des commerces alimentaires, des brasseries... Cela m'épate ! Mais c'est la réalité, ce sont les chiffres.

Aujourd'hui, non seulement Polygone Riviera n'a rien tué, mais en plus il amène des millions de gens qui ne venaient pas à Cagnes-sur-Mer avant. On s'est rendu compte – c'est pour cela que l'on est la majorité et que l'on est élu ; l'opposition, elle, ne s'en est pas rendu compte, elle est complètement dans le déni –, et des études faites par le groupe Bérénice, par exemple, le

confirment, que nous avons une évasion commerciale dans l'alimentaire qui persiste alors que Polygone n'a pas amené d'alimentaire. On cherche donc à comprendre ce qu'il se passe.

Les mêmes causes produisent les mêmes effets. Si l'on met une pompe aspirante alimentaire à la frontière de Cagnes, elle va aspirer, c'est tout bête ! La pompe aspirante existe et personne, aucun d'entre vous – je vous prends tous, les uns après les autres – ne m'a dit un seul jour, une seule fois, une seule lettre, une seule pétition, un seul coup de fil : « mais, Monsieur le Maire, à côté, on a une pompe aspirante qui dévaste tout ! »

Je ne suis pas masochiste, je vous le répète, et les mêmes causes produisent les mêmes effets : mes Cagnois partent et vont faire leurs emplettes alimentaires juste à côté. Ils franchissent la frontière, après la limite communale, ils ne sont plus à Cagnes, et le grand patron de cette enseigne que vous connaissez tous, lui, ne vient jamais voir le Maire de Cagnes pour lui apporter des recettes. Pas un centime n'entre dans nos caisses. Bien entendu, il ne vient pas me voir pour me dire : « j'ai des emplois » alors que cela turbine.

Si vous voulez être perdants, soyez-le, ce n'est pas notre philosophie. On a une philosophie à la fois dynamique, volontariste, enthousiaste, et ce que nous voulons c'est, d'une part, satisfaire les Cagnois ; et d'autre part, combattre cette évasion commerciale.

Unibail l'a donc vendu au groupe Antoine Frey. Je me suis un peu renseigné sur ces braves gens. Qui sont-ils ? Le patron est là, et il va nous parler de lui ; il est sous vos yeux et tout à l'heure, vous pourrez lui poser les questions que vous voulez. Lui aussi défend une certaine vision de notre pays. J'apprécie que l'on ait des gens, des entrepreneurs, qui encore aujourd'hui, y compris avec leur argent, s'engagent. Il est le premier bénéficiaire si cela fonctionne, c'est évident, mais en même temps, il amène quelque chose à nos concitoyens. Et nous, nous devons – je le dis également à l'opposition – être au service des Cagnois, être au service du dynamisme de notre ville qui continue, je le dis devant M. Antoine Frey, à être la ville la plus attractive de la région d'après l'INSEE.

Vous comprenez que l'on est fier d'avoir des entrepreneurs de cette qualité.

Monsieur Antoine Frey, je vous donne la parole.

M. FREY. - Merci, Monsieur le Maire. Mesdames et Messieurs les élus, merci de nous recevoir ici, à Cagnes. Pour nous qui habitons à Reims, c'est déjà un vrai bonheur de voir la Méditerranée et le ciel bleu parce que, on n'a pas la mer et à cette période de l'année, je vous garantis que le ciel bleu, on ne le voit pas souvent.

Je vais essayer d'être synthétique. Je vais commencer par vous expliquer qui je suis, qui est le groupe Frey, pourquoi l'on a fait l'acquisition du centre Polygone Riviera et pourquoi Unibail l'a vendu ; ce serait intéressant de vous éclairer sur le sujet. Puis, vous expliquer quelle est notre vision pour ce site. Ensuite, je me prêterai à répondre à toutes les questions que vous voudrez bien poser.

Qui suis-je ? Je m'appelle Antoine Frey. J'ai 49 ans, je suis marié, j'ai trois filles, je vis et suis né à Reims. Pour continuer à y vivre, il faut probablement y être né, pour les raisons que j'ai évoquées tout à l'heure. Heureusement que l'on a le champagne pour oublier la météo ; je pense que c'est pour cela que l'on a fait du champagne.

J'ai créé cette entreprise en 2008. La société Frey, en quelques mots, est une société qui développe, investit, gère des équipements commerciaux, pas uniquement en France, mais aussi en Espagne, au Portugal et en Pologne. On est une entreprise grosse en valeur absolue, mais petite quand on la compare à des géants comme Unibail. Pour vous donner un chiffre de référence : le patrimoine d'Unibail, c'est 50 Md€ ; celui de Frey, c'est 2 Md€. C'est beaucoup dans l'absolu, mais cela reste une entreprise à taille humaine pour une raison simple : je suis entrepreneur et c'est mon argent que j'investis. Unibail est un grand groupe financier et non un groupe d'entrepreneurs. Je pense qu'il est important de le souligner.

Pourquoi a-t-on acheté Polygone Riviera ? Je ne vais pas vous envoyer des fleurs, Monsieur le Maire, mais je vais vous en envoyer tout de même un peu. Vous avez été des visionnaires. Vous

avez, sur votre territoire, un des plus beaux centres commerciaux d'Europe. Je vous le dis – je connais tous les centres commerciaux d'Europe, je les ai visités dans tous les sens –, vous avez un des plus beaux centres commerciaux d'Europe, et un centre de demain.

Quand vous comparez aujourd'hui Polygone Riviera à Cap 3000, par exemple : ce dernier est très bien, il fonctionne bien ; il n'y a pas de problème, mais c'est un centre du passé, une boîte fermée, chauffée, climatisée qui est donc un gouffre environnemental, on l'imagine. Polygone Riviera est un centre d'avenir. Les gens veulent aujourd'hui faire du shopping en plein air, dans un endroit plus frugal en termes de consommation d'énergie, exemplaire en termes d'impact environnemental. Ce site a la certification environnementale la plus élevée en Europe, c'est donc l'un des sites les plus exemplaires d'Europe.

Vous avez été visionnaires quand vous avez permis l'éclosion de ce site. L'histoire vous a donné raison, parce que les études que vous avez menées vous ont montré que vous avez fait un pari gagnant : un pari qui a attiré 6,5 millions de visiteurs sur votre territoire, de l'emploi, de la taxe, mais qui n'a pas pris au territoire, puisqu'il n'a pas fait disparaître ni les restaurants ni les commerces de bouche.

Ce site, depuis des années, j'en rêve toutes les nuits. C'est vrai ! Je développe les mêmes sites et je les ai même copiés. L'architecte qui a construit tous les sites du groupe Frey est l'architecte espagnol L35 qui a construit le Polygone Riviera. Ce site, j'en ai rêvé toute ma vie.

Et puis, depuis des années, je discutais avec Unibail. Pourquoi ? Je savais que chez Unibail, ce site était petit. La taille moyenne des actifs d'Unibail est bien plus importante en termes financiers que Polygone Riviera. Je ne fais pas offense à mon voisin qui a fait un travail remarquable avec les moyens qui lui étaient donnés, mais je pense sincèrement qu'Unibail n'a pas tiré le potentiel de ce site, car ce n'était pas le plus important.

Dans le patrimoine du groupe Frey, il devient le vaisseau amiral. Ce sera le premier site de notre groupe dans lequel on déploiera toute notre énergie – on a déjà déployé une bonne partie de notre argent – et tout notre savoir-faire pour l'accompagner et en extraire le potentiel. Voilà pour l'explication.

Pourquoi Unibail l'a-t-il vendu ? On pourrait se demander pourquoi une entreprise aussi importante qu'Unibail l'a vendu. C'est une entreprise qui, il y a quelques années, a commis une erreur stratégique très grave : ils ont racheté, aux États-Unis, une entreprise qui s'appelle Westfield – pour ceux qui connaissent un peu ce secteur –, qu'ils ont payé un prix complètement fou et qui a mis Unibail dans une situation financière de détresse, l'obligeant à vendre des immeubles pour se désendetter. Unibail a un plan de vente de plus de 4 Md€ d'immeubles ; ils en ont déjà vendu un certain nombre, Polygone n'est pas le seul. Voilà la raison. Je pense que c'est important de l'éclaircir. Ce n'était pas un actif stratégique pour Unibail, dans lequel il ne mettait pas forcément toute l'intensité de son savoir-faire, et comme il devait vendre – je le dis, c'est ce que font les entrepreneurs –, on a saisi cette opportunité, on a sauté dessus, et je pense que c'est le meilleur investissement que l'on ait fait.

Quelle est notre vision pour ce site ? On a intégré d'ores et déjà de réinvestir sur ce site une enveloppe de plus de 20 M€ pour pouvoir accompagner sa transformation, le tirer vers le haut et lui donner une nouvelle impulsion en y apportant exactement ce que les gens attendent. Notre métier – je me permets modestement de faire l'analogie avec le vôtre – est d'apporter aux concitoyens ce qu'ils attendent. Sur ce site aujourd'hui, au regard des études que l'on a pu faire et que l'on est encore en train de faire, ils attendent du loisir, du sport, de la culture. Voilà les trois piliers sur lesquels on va fonder le projet du Polygone de demain.

On est en train de travailler avec nos équipes, et l'on reviendra vous voir pour vous présenter en détail ce projet que l'on bâtira étroitement avec vous, en échangeant, en argumentant, en ayant des idées parce que vous allez également pouvoir alimenter ce projet avec vos idées, et ce, pour notre plus grand bonheur.

Certaines choses ont déjà commencé à changer. Vous avez parlé tout à l'heure de cette enseigne alimentaire, Grand Frais, qui a été initiée par Unibail, puisque le coup était parti avant que l'on arrive. On en est très content. Je pense sincèrement que c'était une très bonne décision. On a développé en France beaucoup de magasins Grand Frais. Je peux vous garantir que le chiffre d'affaires généré par Grand Frais mange dans la gamelle des hypermarchés, pas des petits producteurs ou distributeurs alimentaires locaux. Les études le confirmeront, mais je l'ai constaté maintes fois : j'ai dû développer une trentaine de magasins Grand Frais en France par le passé. Je l'ai vu maintes fois, donc je pense que c'est une bonne enseigne qui apportera une dynamique nouvelle, sans prendre au territoire, comme cela a été le cas pour Polygone quand il a été créé.

Voilà en quelques mots qui nous sommes, la vision que nous avons, le plaisir que l'on a d'être maintenant presque des enfants d'adoption ; on se sent presque un peu chez nous chez vous, et l'on aura plaisir à venir. À présent, je me prêterai à répondre à toutes vos questions.

[Applaudissements.]

M. LE MAIRE.- Merci beaucoup, Monsieur Frey, du discours dynamique. Vous l'avez bien compris : vous êtes dans une commune qui a envie de faire bouger les choses et d'être plutôt au top que derrière. On a besoin d'entrepreneurs de votre qualité, qui ont une vision d'avenir à la fois pour leur centre – c'est normal –, mais en même temps pour la ville.

Vous avez conclu en parlant de quelque chose qui nous touche beaucoup ici : la démocratie participative, c'est-à-dire que vous devenez un acteur majeur de la ville de Cagnes-sur-Mer. Vous êtes le bienvenu à ce titre parce que l'on vous fait confiance, on croit ce que vous dites. À la sortie, dans un an, on vérifiera pour ceux qui doutent toujours, mais vous nous avez rassurés : vous avez ouvert une trentaine de Grand Frais, et vous avez constaté dans les faits – et non dans les discours, les on-dit ou le Café du Commerce – que Grand Frais va piquer la clientèle des centres commerciaux alimentaires autour et pas celle des petits commerçants. Pour nous, c'est très important, car cela confirme notre volonté de marcher sur deux jambes. On a droit à un centre commercial à condition qu'il n'assassine pas le commerce de proximité, c'est évident. On a vérifié : ces informations montrent qu'en installant Grand Frais, on récupérera les clients en priorité absolue chez le voisin d'à côté ; cela ne détériorera pas le commerce local, donc tout va bien.

Vous avez dit que nous avons été visionnaires, nous l'espérons, et nous entendons continuer à nous assurer que notre ville soit toujours plutôt à la pointe qu'à la traîne. Cette philosophie nous convient.

Je donne la parole à M. Touzeau-Menoni qui lui, contrairement à Mme Piret, ne s'endort pas, mais réagit au quart de tour et donc prend la parole.

Mme PIRET.- [Hors micro] Je ne me suis pas endormie, mais comme vous ne me donnez pas la parole.

M. TOUZEAU-MENONI.- Avant de poser les questions et faire des remarques, j'aimerais tout de même comprendre en quoi le projet du groupe Frey est différent du projet Chambon.

M. LE MAIRE.- Question légitime, mon cher collègue.

M. TOUZEAU-MENONI.- Oui, mais vous ne l'avez pas abordée, donc je pose la question...

M. LE MAIRE.- C'est pour ça que vous êtes là.

M. TOUZEAU-MENONI.- ...et après, je poserai mes questions.

M. LE MAIRE.- Ah, c'était la question du maire, il aurait dû la poser...

Attendez, on se calme : vous n'êtes pas encore maire ; vous êtes déjà conseiller municipal, c'est bien ! Un jour peut-être...

M. TOUZEAU-MENONI.- [Hors micro] Arrêtez de tourner en rond. Il faut connaître le projet de...

M. LE MAIRE.- On va le laisser répondre plutôt que d'engager le dialogue tous les deux.

M. TOUZEAU-MENONI.- J'ai fait 15 ans d'études à Reims et j'aime bien Reims, même l'hiver.

M. LE MAIRE.- Si vous voulez y retourner, vous pouvez.

[Rires.]

À chacun ses amours !

[Discussion générale.]

M. FREY.- On repart juste après, on peut vous ramener, si vous voulez. [Rires.]

Pour répondre à votre question : quel est notre projet ? Le travail fait par Unibail et la famille Chambon à l'époque a été remarquable à 90 %, et l'on n'aurait pas fait mieux que ce qui a été fait. On va simplement apporter dans ce centre l'offre qui est aujourd'hui plébiscitée par les consommateurs et pas suffisamment représentée : le loisir à destination des familles.

Regardez sur Internet à quoi ressemblent nos sites : on met beaucoup d'aires de jeux pour les enfants, beaucoup de loisirs à destination des familles. Cela nous semble important. On va donc ramener beaucoup d'offres de loisirs gratuites et payantes, ramener une offre autour de la culture et du sport. Ce sont les axes plébiscités aujourd'hui par les consommateurs.

Notre travail sera de répondre à cette demande, puis de ramener un coup de neuf dans un site construit il y a un certain nombre d'années et qui mérite un peu d'investissement pour lui rendre son panache. Voilà déjà le travail sur lequel on se concentrera.

M. LE MAIRE.- Continuez, vous avez la parole.

M. TOUZEAU-MENONI.- On reconnaît en effet aujourd'hui que la stratégie de départ, qui était de créer un centre commercial plutôt de grand luxe pour concurrencer Cap 3000, a échoué et l'on se réoriente vers quelque chose qui sera peut-être aussi famille, mais avec une offre différente, en espérant que cela reparte.

En effet, le centre, avec ses 30 cellules vides, ne fonctionnait plus, et l'on sait que le Printemps ne fait pas ses chiffres, de très loin.

M. FREY.- Ce site fonctionne très bien et fait 6,5 millions de visiteurs. Quand vous regardez les chiffres d'affaires d'un grand nombre d'enseignes, par exemple celles du groupe Inditex, Zara, Sephora, JD Sports, elles font parmi les meilleurs chiffres d'affaires de leur réseau en France au mètre carré, c'est remarquable !

Il y a un effet loupe aujourd'hui sur de la vacance due à un mauvais positionnement, c'est vrai, et qui vous donne le sentiment que cela ne fonctionne pas. Le site fonctionne bien : pensez-vous que j'aurais investi mon argent dans un site qui ne fonctionne pas ? Je précise que je peux faire des erreurs, je peux me tromper, mais je suis parti de zéro en 2008, et j'ai amené mon entreprise où elle est aujourd'hui. J'ai donc fait un peu moins d'erreurs que de bonnes décisions.

Si je mets aujourd'hui 273 millions d'euros de ma poche, je peux vous le garantir ; je ne joue que quand je suis sûr de gagner. C'est un site exceptionnel dans lequel on a investi, dans lequel on va simplement gommer quelques erreurs.

Je voudrais revenir sur une terminologie reprise dans la presse et qui a fait beaucoup parler : le terme « mass market ». Il est mal compris, car il ne signifie pas low cost, mais que l'on s'adresse au plus grand nombre et à la famille. Je voudrais dissiper tout doute : ce site a un positionnement superbe et nous n'allons pas y apporter des discounters low cost. Ce n'est pas le projet, que ce soit bien clair.

M. BAILLY.- Je me permets, Monsieur, de reprendre plusieurs points. Regardez Cap 3000 et énumérez le nombre d'enseignes mass market qu'il possède, et vous verrez que tout cela vit très bien.

Je me permets de compléter : 2022, année record de chiffres d'affaires pour les commerçants de Polygone Riviera. Nous avons terminé l'année 2023 en faisant + 5 % par rapport à ce record de l'année dernière, donc le commerce est bon.

En effet, comme le disait M. Frey, un effet loupe existe, et l'on a tous cette même envie de le corriger.

M. TOUZEAU-MENONI.- Avez-vous, dans les discussions avec la mairie, reçu les deux comités de quartier, Garacol et Adefha, par rapport aux problèmes de circulation, de luminosité, les entrées/sorties. Est-ce que quelque chose a été étudié ? Ce quartier était résidentiel avant que le Polygone n'arrive et aujourd'hui, il est devenu invivable.

M. FREY.- Il faut bien comprendre que l'on a pris le trousseau de clés de ce site il y a seulement quelques semaines. On est en train de mener ce travail. On n'était pas légitime à aller rencontrer qui que ce soit avant, on n'était pas propriétaire. On va mener ce travail, un travail de concertation pour écouter les riverains, les voisins, la commune et amalgamer l'ensemble des informations que l'on aura pour bâtir un projet qui réponde à tous ces enjeux.

L'objectif est aussi d'aller gommer les erreurs structurelles qui ont pu être faites à l'origine. Lorsque l'on construit un centre, on ne fait jamais du 100 % ; il y a toujours des erreurs structurelles de départ. On va tâcher, dans la mesure du possible, de gommer les erreurs qui ont pu être faites.

M. BAILLY.- J'ajouterai que depuis huit ans, mes prédécesseurs et moi-même portons une attention toute particulière à cet ancrage, ce voisinage pour être à l'écoute et pouvoir trouver les solutions quand elles sont possibles de notre côté.

M. TOUZEAU-MENONI.- Je vous transmettrai une partie des coordonnées de personnes qui seraient contentes de vous voir.

M. BAILLY.- Avec plaisir ! Je suis persuadé que je discute déjà actuellement avec 90 % des personnes que vous allez me présenter.

M. LE MAIRE.- On voit ces personnes faire leurs courses à Polygone Riviera : on peut donc à la fois se poser des questions et demander à M. Touzeau-Menoni de dire au Conseil municipal que cela devient invivable, tout en profitant de ce centre commercial. Ce sont les contradictions internes de chacun d'entre nous.

M. TOUZEAU-MENONI.- Monsieur le Maire, vous recevez des courriers sympathiques et d'autres qui le sont moins.

M. LE MAIRE.- Je vois que ces mêmes personnes commercent sur le centre commercial, elles sont très contentes. Ne dites pas le contraire.

Avez-vous d'autres questions ?

M. TOUZEAU-MENONI.- Oui, mais cela ira pour aujourd'hui.

M. LE MAIRE.- Profitez, car les Rémois ne viennent pas tous les jours à Cagnes, hormis si vous devenez porte-parole de Polygone Riviera et de M. Antoine Frey.

M. TOUZEAU-MENONI.- Monsieur le Maire, arrêtez de faire le père Noël, de distribuer des bons points à l'opposition qui est la minorité municipale. Vous parlez de bateleur, vous êtes un bateleur. Moi, j'ai des choses à dire.

M. LE MAIRE.- Dites-les.

M. TOUZEAU-MENONI.- Je leur dirai, en effet.

M. LE MAIRE.- En secret, à huis clos.

M. TOUZEAU-MENONI.- Il faut que je vous reprenne sur tout.

M. LE MAIRE.- Vous ne voulez plus parler ? Vous m'inquiétez.

M. TOUZEAU-MENONI.- Vos 1 800 créations d'emplois, vous savez très bien que ce sont des gens qui travaillaient ailleurs et une partie d'entre eux est venue abonder les postes lorsque cela a été créé. C'est comme ça, arrêtez de tout embellir !

M. LE MAIRE.- M. Bailly, m'induisez-vous en erreur ? Ce n'est pas la création de 1 800 emplois au Polygone ?

M. TOUZEAU-MENONI.- Vous n'êtes pas habitué, mais nous oui ; non, ce n'est pas cela. Quand les enseignes se sont installées à Cagnes, les Cagnois qui travaillaient ailleurs ont été rapatriés dans les enseignes qui ouvraient au Polygone à l'époque. Ce n'est pas de la création pure, mais du déplacement, cela n'a rien à voir.

M. LE MAIRE.- Si vous pouvez me donner quelques exemples, cela m'intéresse.

M. TOUZEAU-MENONI.- À l'époque, on a fait le tour des enseignes, on a échangé et l'on a vu des gens qui avaient bougé. On ne va pas recommencer.

M. LE MAIRE.- Retrouvez-les ! Vous m'intéressez.

M. TOUZEAU-MENONI.- Avec 98 % de satisfaction, c'est ce que l'on vit tous les jours...

Mme GERMAIN.- Monsieur Touzeau-Menoni, étiez-vous là en 2015 lors de l'ouverture du Polygone ?

M. TOUZEAU-MENONI.- J'étais là, Madame Germain. Arrêtez ! Vous n'avez pas la parole divine, comme nous ne l'avons pas, minorité municipale. On évoque des sujets et je souhaite [inaudible].

M. LE MAIRE.- Avez-vous encore une question à poser ?

M. TOUZEAU-MENONI.- Je vous les poserai par écrit, ce sera plus simple.

M. LE MAIRE.- Très bien, vous les poserez par écrit, on vous répondra tranquillement. Merci.

Je vois que M. Lebon « a dégainé » avant M. Dolciani.

Monsieur Lebon, vous avez la parole.

M. LEBON.- Merci, Monsieur le Maire.

Je comprends qu'au départ Polygone Riviera ne devait pas accueillir d'alimentaire.

M. LE MAIRE.- Oui.

M. LEBON.- On a bien entendu l'introduction de ces messieurs pour le justifier. Il faut que l'on accepte à présent l'idée d'avoir un Grand Frais, c'est-à-dire un alimentaire.

Ensuite, vous déplorez que Cagnes ne bénéficie pas de l'ensemble des ventes des Cagnois sur l'alimentaire. Je l'entends, mais je crois savoir que les grands centres commerciaux reversent aux communes limitrophes, d'une manière ou d'une autre – je ne sais pas comment –, les bénéfices qu'ils encaissent.

M. LE MAIRE.- Cela nous intéresse ; c'est une information qui fait frémir derrière moi, elles ne le savent pas. C'est une nouvelle intéressante.

M. LEBON.- Si quelque part, il y a un immense centre commercial dans une commune de 40 habitants, je doute que seuls ces habitants bénéficient des retombées du centre commercial.

M. LE MAIRE.- Le doute est autorisé en France, mais avez-vous des arguments factuels plutôt que faire le Café du Commerce ?

M. LEBON.- Les arguments factuels sont d'une part qu'il est curieux de constater que sur certains sujets vous êtes « tout Cagnes-sur-Mer » et sur d'autres, vous êtes « tout Métropole ».

Un centre commercial, c'est Cagnes-sur-Mer ou pas, mais pour la Métropole, c'est autre chose. Pour moi, les centres commerciaux de Villeneuve-Loubet et d'autres font partie d'une Métropole et, d'une manière ou d'une autre, les bénéficient...

M. LE MAIRE.- Surtout quand ils n'en font pas partie. Attention ! Là aussi, vous vous avancez en terrain découvert.

M. LEBON.- Il faut que l'on accepte Grand Frais.

M. LE MAIRE.- On revient un instant sur Grand Frais, car je crois que M. Lebon nous fait un reproche.

M. LEBON.- Non, je n'ai pas dit que c'était un reproche.

M. LE MAIRE.- Êtes-vous d'accord, alors ?

M. LEBON.- Je vous reproche en revanche qu'il y ait une modification...

M. LE MAIRE.- Vous me demandez pourquoi j'ai changé. J'ai évolué tout simplement parce que je suis au service de ma ville et de mes Cagnois.

M. LEBON.- Et la Métropole ?

M. LE MAIRE.- Également, je suis président délégué de la Métropole, mais elle n'a rien contre Polygone. Au contraire, cela fait des recettes. Il vaut mieux que ce soit dans l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) qu'est la Métropole, plutôt qu'à côté. Je les connais bien ceux d'à côté : ils sont contents d'avoir les recettes non pas de Cap 3000, mais à Valbonne et Sophia, les recettes sont immenses.

Chacun défend son intérêt, son pré carré et moi, je défends la ville de Cagnes-sur-Mer et les Cagnois. Je constate qu'ils partent : il y a un taux d'évasion commerciale, et vous pouvez casser tous les thermomètres que vous voulez, mais c'est ce que je regarde ; je suis sensible à un argumentaire chiffré. Lorsque les études montrent que les Cagnois partent et vont à côté chercher leur alimentation, je me dis : même raisonnement qu'en 1995 ; il n'y a aucune raison que le maire de Cagnes soit aussi stupide. Le maire de Cagnes défend sa ville et ses Cagnois : chers Cagnois, vous partez toujours à côté pour chercher votre alimentation, donc je vais vous donner quelque chose à Cagnes. Cela n'a rien d'extravagant, rien d'extraordinaire. Je m'adapte au terrain, à ce qui change et évolue, et je n'entends pas être masochiste pour la troisième fois.

M. FREY.- M'autorisez-vous une précision pour répondre à la question posée précédemment ? Grand Frais est une enseigne plébiscitée par les Français et classée, à de nombreuses reprises, « Enseigne préférée des Français ». On ne peut pas empêcher l'implantation de Grand Frais dans un secteur géographique, qu'on le veuille ou non : à un moment donné, ils réussiront à s'installer quelque part. S'il s'implante à la périphérie de la ville, à l'extérieur de la ville, non seulement vous perdez l'opportunité d'avoir cette enseigne, mais en plus vous perdez le flux qu'elle drainera, car elle emmènera ailleurs des gens qui aiment cette enseigne et qui la veulent.

J'en parle librement, car je n'ai pas choisi d'installer Grand Frais, c'est Unibail qui l'a fait. C'est une excellente décision, pas uniquement pour le centre, mais pour l'attractivité du territoire dans sa globalité. Je ne le dis pas pour faire plaisir au maire ou aller contre ce que vous venez de dire, mais cela aurait été une erreur de laisser partir Grand Frais et de le laisser s'implanter à côté de Leclerc, ce qu'il aurait peut-être préféré pour être en concurrence frontale avec celui dans l'assiette duquel il voulait manger. Cela a été une bonne décision de le mettre là, j'en suis convaincu.

M. BAILLY.- Pour compléter, et pour avoir discuté avec les responsables du développement de Grand Frais : dans les quelques années à venir – je vous parle d'un à deux ans – deux ou trois magasins Grand Frais ouvriront pas très loin d'ici, parce que cette entreprise se développe énormément et prévoit d'implanter de nombreux magasins.

M. LEBON.- On ne va pas prolonger le débat. Chacun à sa vision de la vie, de la société qui peut être différente. Personnellement, je préfère vivre dans une ville où il n'y a pas de grandes surfaces et qu'elles s'installent à côté.

[Discussion générale.]

M. LE MAIRE.- Je ne discuterai pas cette position de principe, quelles que soient les conséquences, car elles ne sont peut-être pas heureuses. C'est ce qui se passait avant que je n'arrive : on a refusé un centre commercial, un port, etc., parce que cela pouvait contrarier A, B ou C. De fait, tout le dynamisme commercial, financier, les emplois sont partis à côté. Pourquoi ai-je été élu, Monsieur Lebon ? Si la ville se portait bien, si les Cagnois avaient été satisfaits de cette politique, qui pour moi est obsolète, ils auraient réélu mon prédécesseur, mais pas du tout, ils m'ont élu. Monsieur Lebon, je vous souhaite à vous aussi longue vie, mais tant que je serai maire, j'aurai une politique offensive, pas malthusienne. En revanche, je vérifie où je mets les pieds.

On est à l'offensive : matin, midi et soir, et je dis à mes équipes que l'on a besoin des bons, on les accueille avec plaisir ; les moins bons, on le leur dit et tous les mauvais, on n'en veut pas. Je vous en parlerai tout à l'heure. La philosophie à Cagnes, avec moi, est simple : les bons sont les bienvenus, les moyens...

[Discussion générale.]

... je leur dis que l'on est là pour les aider à progresser, et les mauvais, on n'en a pas besoin.

Quel que soit le domaine d'activité, Louis Nègre a la même philosophie. Aujourd'hui, ce que j'entends de quelqu'un de l'extérieur qui met 280 M€ sur la table me fait plaisir. Il dit : « cela m'intéresse, je le prends et j'en fais mon vaisseau amiral ; à Cagnes, vous avez été visionnaires ». Je préfère cela qu'être les derniers de la classe comme en 1995 où il y a eu en effet un changement complet voulu par les Cagnois. Je m'inscris dans la démarche voulue par les Cagnois qui n'est pas de frilosité, de crainte, de repliement sur soi ; on le combat tous les jours. Nous voulons gagner, en un mot comme en cent : gagner pour notre ville, gagner pour nos Cagnois. Pour l'instant, on se trouve très bien. Si vous voulez être avec les Cagnois, venez avec nous.

Monsieur Dolciani.

M. DOLCIANI.- Monsieur le Maire, merci.

Vous connaissez tous mon ancrage au niveau de l'entreprise et je reste toujours admiratif devant des entrepreneurs qui investissent, qui prennent des risques et donnent de leur personne. En regardant votre parcours, la première chose que je vois est que vous êtes jeune. Je ne vous connaissais pas. J'ai appris l'acquisition par les médias et je pensais voir quelqu'un d'un peu plus âgé, et cela me reconforte : quand je vois des personnes qui réussissent leur parcours, leur carrière, cela me donne confiance en l'avenir.

Quand je vois un investisseur qui vient mettre quelques centaines de millions d'euros dans la commune, je ne peux que m'en réjouir et vous féliciter d'avoir choisi notre ville pour investir et vous développer.

Je suis riverain, et il y a des choses à améliorer, des nuisances ; Monsieur en connaît d'ailleurs une bonne partie. Vous l'avez dit : le projet est né il y a maintenant huit ans, il faut le faire évoluer. Cela va dans le sens que vous prendrez obligatoirement : vous investissez, donc il faut développer et gommer les petits problèmes qu'il peut y avoir. Pour moi, cela reste un atout pour notre ville, même si beaucoup d'emplois sont un peu précaires, mais cela fait tout de même de l'emploi. Ce sont des emplois dans notre commune qui permettent à nos jeunes, et moins jeunes, de trouver un emploi proche de chez eux.

Beaucoup de travaux, sans doute, mais vous allez vous y atteler...

Quand je vois votre investissement, je suis sûr et certain que vous ferez le nécessaire pour améliorer les choses. Je veux vous souhaiter la bienvenue dans notre commune et toute la réussite qui vous est due, pour vous et pour notre commune aussi.

[Applaudissements.]

M. FREY.- Je vous remercie.

Nos intérêts sont étroitement alignés, je ne peux pas vous dire mieux : il n'y a pas une feuille de papier à cigarette entre nos intérêts, on les partage, c'est-à-dire servir les administrés, leur donner ce qu'ils attendent, gommer tous les irritants que vous avez évoqués. On y travaillera d'arrache-pied et je vous remercie pour ces mots sympathiques, cela me touche.

M. LE MAIRE.- Monsieur Mouret.

M. MOURET.- Bienvenue, je suis conseiller municipal à la majorité, en charge du dossier particulier des risques majeurs. Je me permets d'intervenir sur ce sujet.

Je suis persuadé que M. le Maire vous en a parlé, ainsi que votre directeur – que l'on connaît –, et je profite simplement de ce moment pour vous sensibiliser sur le fait, car vous ne connaissez pas forcément les affres du climat de notre région qui est un peu particulier, que la zone sur laquelle vous êtes est aussi particulière. Vous le savez, je ne vous fais pas l'affront de vous le faire découvrir.

Je voulais insister sur le fait que tout fonctionne bien. Il faut bien prendre en compte les prérogatives données par les commissions de sécurité et, lorsque vous ferez les transformations (accueillir plus de public, des espaces sportifs avec du mouvement), bien veiller au fait que cette zone est très sensible, et être à l'écoute de ces points-là pour que votre navire amiral reste au-dessus des flots.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur Mouret. Il a raison d'attirer notre attention sur les risques naturels qui deviennent majeurs dans les Alpes-Maritimes : on a eu Alex, Aline et l'on en attend d'autres. On sait aujourd'hui que l'on peut avoir des pluies très fortes et importantes, voire des coups de vent ou de chaleur. Cela fait partie de ce que l'on envisage.

Avec la Métropole, nous avons lancé des études importantes pour savoir ce que cela donnerait si l'on devait avoir ce genre d'incidents malheureux. Contrairement à de nombreux pays, notamment ceux de l'autre côté de la Méditerranée comme en Libye où il y a eu plusieurs milliers de morts, nous avons une politique anticipatrice. Les services de l'État, M. Mouret, sont très vigilants, et si nous oublions quelque chose, eux n'oublieront pas.

Avant M. Frey ou M. Nègre, le préfet des Alpes-Maritimes et le sous-préfet de notre arrondissement veillent sur nous dans le cas où l'on aurait oublié un certain nombre de choses. Comme je me sens responsable de ma commune, je n'entends pas que l'on oublie quoi que ce soit dans ce domaine. Nous sommes informés, prévenus que les risques naturels existent, à nous de nous adapter. Vous prendrez contact avec M. Bailly qui vous montrera qu'il existe un plan de lutte contre les risques naturels majeurs, validé par les services de l'État et de la commune et qui vous confirmera que les personnes qui s'y rendront seront systématiquement en sécurité.

On a vécu deux risques naturels ici : l'incendie de 2003 et les risques d'inondation récurrents du fait de nos rivières. Je dis depuis des années que le risque incendie fait très peur aux gens, et cela se comprend. N'oubliez pas que, dans les tours jumelles, les gens ont préféré sauter du 50e étage (ils savaient très bien ce qu'il allait arriver) plutôt que d'être brûlés vifs. Lors de l'incendie de 2003, on a vu des scènes de panique et il a fallu que la police nationale intervienne. Il faut y être très vigilant.

Puis, on a les risques d'inondation. Selon moi, ils sont tout aussi graves, mais peuvent ne pas être dramatiques. On va perdre de la valeur économique si l'eau monte à Cagnes ; des photos des années 1950 montrent la place de Gaulle sous 50 centimètres d'eau. Il n'y avait pas d'urbanisation.

Pourtant, qui dit aujourd'hui qu'il faut détruire la place de Gaulle ? Personne. Pourquoi ? Parce que les inondations sont un autre risque. Aujourd'hui, on a fait énormément de progrès.

J'ai vécu l'incendie, j'ai vécu 2015 où j'étais seul, à la police municipale, avec un ASVP ; il pleuvait de tous côtés et il y a eu 20 morts à Cannes. Le préfet lui-même n'était pas informé. Aujourd'hui, des heures, des jours, et bientôt encore avant, on est informé par la météo, l'expert, etc., et donc, on crée désormais une cellule de crise automatiquement. Dès que l'on est en vigilance orange, la cellule de crise se crée. Elle se réunit avec tous les spécialistes et est en contact direct avec la Métropole, la météo et le préfet, et avec cela, on gère. À ce moment, les messages partent et il y a éventuellement la fermeture du centre de Polygone. C'est prévu et étudié pour, et on lutte très facilement contre l'eau en montant à l'étage. Le rez-de-chaussée sera détruit, mais l'on est sauvé en montant d'un étage, c'est suffisant.

Si l'on compare avec la ville jumelle de Passau en Bavière, le Danube – qui est bien plus grand que la Cagne – déborde et il y a un « désastre » économique. Tous les cinq ans, il envahit les rez-de-chaussée commerciaux. Que font les gens ? Il n'y a pas de morts, ils ont uniquement des dégâts au rez-de-chaussée. Ils montent les ordinateurs, etc., à l'étage, ensuite ils lavent puis repeignent et rouvrent deux ou trois semaines après.

L'inondation est un phénomène très différent de l'incendie ; elle est à prendre avec beaucoup de considération. En voyant Alex, on a compris. En fonction du bassin, du réceptacle en amont, on vérifie combien l'on peut avoir d'eau, sur quel type de bassin, à quelle vitesse. Les études le confirment, c'est pourquoi je peux rassurer tous les conseillers – Bernard le sait – et le public qui est là : on a aujourd'hui tous les moyens, tous les plans qu'il faut mettre en œuvre.

J'ai même fait rajouter, dans l'alerte que vous recevez tous par téléphone – on ne l'avait pas en 2015 –, une phrase supplémentaire : lors de l'annonce d'une vigilance orange, que tous ceux dont le véhicule est proche d'un cours d'eau l'éloignent et le mettent en haut d'une colline. Pourquoi ? On l'a vu à Biot, à Cannes : des voitures se sont entassées. Les embâcles n'étaient pas faits de chênes centenaires ; ici, ce sont des voitures. C'est dire que le sujet est très sérieux. Merci, Bernard, d'avoir posé la question, mais l'on peut y répondre parce que l'on est très vigilant. Unibail y était, je suis allé deux fois sur place, j'ai regardé avec les pompiers, et je peux être tranquille, car tout est prévu. Ensuite, c'est à eux d'agir.

Madame Piret, je vous donne la parole.

Mme PIRET. - Félicitations ! Vous me donnez la parole.

M. LE MAIRE. - Je les accepte. Vous voyez, Monsieur Frey, je suis félicité par l'opposition.

Mme PIRET. - Surtout que c'est pour dire une bonne chose. Je m'associe à mon collègue Lionel pour vous féliciter : une entreprise si jeune avec un tel chiffre d'affaires ! J'ai moi-même quatre ou cinq entreprises, mais je n'atteins pas votre chiffre.

Monsieur le Maire, vous vous étiez engagé à ne pas faire de surface alimentaire à Polygone. Je suis d'accord : Grand Frais est une superbe entreprise, mais vous aviez pris l'engagement. Que vont en penser les commerçants du centre-ville ?

M. LE MAIRE. - Soyez aimable de leur dire la vérité : le contrat a été passé pour une durée de sept ans. À l'issue, on a regardé et l'on en a tiré des conclusions. Ce n'est pas parce que mon grand-père faisait comme ça que l'on va continuer à le faire. J'ai dit que la ville de Cagnes, tant que je serai là, s'adapterait à son environnement qui évolue. Avant-Covid, ce n'est pas après-Covid, c'est comme ça, c'est la vie !

Volontairement, je prends des exemples différents et l'on constate, dans les marchés publics, que l'Ukraine est passée par là : on a pris 20 % à 30 % de plus. Vous pouvez casser les thermomètres que vous voulez, mais pour qui vous inquiétez-vous, finalement ?

Mme PIRET. - Pour le centre-ville. Pour les commerces du centre-ville.

M. LE MAIRE.- Lorsque l'on passe un contrat, je le tiens, Madame Piret. Durant la période de validité de la convention, j'ai tenu parole. En revanche, je fais le bilan : s'il est bon, mais que l'on peut encore s'améliorer, on s'améliore. Voilà ma philosophie.

Je répète à qui veut l'entendre, à commencer par le petit commerçant qui vous fait des suggestions, qu'il me les fasse aussi, cela m'intéresse. Ce qui me ferait plaisir, c'est que vous veniez me voir avec ces commerçants qui sont inquiets et qui se posent des questions pour m'expliquer quelle est l'inquiétude.

Lorsque vous avez un contrat, vous devez le respecter, mais quand le contrat est terminé, vous remettez les pendules à l'heure, vous regardez ce qu'il en est. Les gens qui vous ont conseillé ou demandé d'intervenir n'ont-ils donc pas vu – c'est ce qui me pose le plus de problèmes –, et vous la première, que Leclerc s'étendait ? Je vous pose la question en face : qu'en dites-vous ?

Mme PIRET.- Bien sûr que les gens vont chez Leclerc, mais ils vont tout de même au centre-ville...

M. LE MAIRE.- Alors ils continueront.

Mme PIRET.- Je ne sais pas...

M. LE MAIRE.- Pourquoi voulez-vous que Grand Frais soit beaucoup plus gênant que Leclerc ? Alors que Leclerc est une pompe aspirante. J'ai les chiffres, je vous les ai donnés tout à l'heure. Je n'arriverai pas à convaincre les gens qui n'ont pas envie d'écouter ; ils sont dans leur idée. À la limite, je respecte M. Lebon qui dit : « moi, je suis du siècle dernier ; on le voyait comme ça, on continue. » C'est honorable ! 10 % des Français et du monde pensent que la terre est plate. Je ne vais pas me battre contre ça, j'ai autre chose à faire. Démontrez-moi en quoi Grand Frais peut poser problème, et pas Leclerc. Je vous attends.

On va terminer. Monsieur Rofidal.

M. ROFIDAL.- Monsieur Frey, bonjour.

Par le passé, nous avions à Cagnes-sur-Mer un commerce d'articles de sport, c'était Madrènes. À l'heure actuelle, Cagnes-sur-Mer ne dispose plus de commerce de sport. En général, les gens vont soit à Cap 3000 ou un peu plus loin, à Decathlon qui est un commerce qui se rapproche de Primark avec des prix bas. Dans l'avenir, un commerce comme Decathlon – qui nécessite souvent de la place – pourrait-il venir remplacer un commerce comme le Printemps ?

M. FREY.- Je ne peux pas répondre à ce stade. Decathlon, comme Intersport, fait partie des enseignes de sport qui seront consultées et sur lesquelles on s'interrogera, car elles ont la force de frappe suffisante pour adresser la demande des consommateurs qui attendent une offre sport plus étendue. Vous dire quelle enseigne, à quel endroit et comment est, à ce stade, beaucoup trop prématuré, mais elle peut faire partie des enseignes.

Je ne comparerai pas à Primark ; pour moi, Decathlon propose une offre accessible de produits techniques sportifs à un prix abordable et permet un accès à la pratique du sport pour ensuite aller peut-être chez un spécialiste. J'ai commencé ainsi : quand je me suis mis à faire du vélo, j'ai acheté un premier vélo chez Décathlon, et lorsque je suis devenu un fou de vélo, je suis allé chez un spécialiste du cycle en centre-ville et je me suis payé un super vélo. Pour moi, Decathlon c'est intéressant parce que c'est un moyen d'accès au sport, à un produit technique de qualité et bien placé en termes de prix. Cela peut être une autre enseigne que Decathlon ; je ne suis pas actionnaire de Decathlon.

M. LE MAIRE.- La dernière question revient à Mme Papy.

Mme PAPHY.- Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je vous prie de bien vouloir m'excuser pour mon retard, mais j'étais retenue par d'autres engagements. Je suis contente d'être arrivée pendant cette séquence de présentation du groupe Frey. Bienvenue, Monsieur Frey, bienvenue à vos équipes. C'est un plaisir renouvelé

d'avoir toujours Arthur Bailly à nos côtés pour travailler, car il y a une vraie confiance entre nous. On travaille main dans la main avec la mairie, Polygone et l'ensemble des associations de commerçants de la ville de Cagnes et la Fédération.

Madame Piret, je voulais vous apporter une petite précision. Comme je suis arrivée en retard, je pense que tout a déjà été dit, mais vous évoquiez la crainte de certains commerçants. Premièrement, on a 40 % d'évasion commerciale alimentaire et les études disent que ces 40 % ne consommaient pas dans le centre-ville. Pourquoi l'arrivée d'une autre surface ferait qu'ils viendraient plus consommer aujourd'hui qu'ils ne le faisaient hier ?

Deuxièmement, et M. le Maire l'a dit, on a des grandes surfaces autour qui nous « pompent » cette clientèle. L'objectif est de récupérer une partie de cette clientèle et Grand Frais – je pense que vous l'avez dit de votre côté – cible ces personnes. Une précision par rapport à vos inquiétudes pour que vous puissiez rassurer ces commerçants : sauf erreur de ma part, lorsque nous avons signé cette charte ici en mairie, vous étiez présente.

Mme PIRET. - C'était il y a longtemps.

Mme PAPY. - On a résigné une charte cet été, au mois de juillet. Vous étiez présente, et vous aviez...

Mme PIRET. - C'est la charte qui empêche les commerces alimentaires ?

Mme PAPY. - Non, la nouvelle charte qui autorise les surfaces alimentaires de moins de 1 000 mètres carrés sur le territoire de Cagnes-sur-Mer, à Polygone.

Mme PIRET. - Je ne l'ai pas vue.

Mme PAPY. - Vous étiez présente. Madame Piret. Pour vous rassurer...

Mme PIRET. - Vous me montrerez cette charte.

Mme PAPY. - Avec plaisir ! Elle a été travaillée en coordination avec la Fédération des commerçants, les associations de commerçants. Chaque association de commerçants a fait valider en son sein le document. On a un accord de l'ensemble des associations de commerçants de Cagnes-sur-Mer.

M. LE MAIRE. - Quand on ne travaille pas assez, on découvre, en Conseil municipal, une charte signée il y a six mois.

Monsieur Frey, je vous remercie, ainsi que votre équipe. Vous l'avez dit, et bien dit tout à l'heure : on est sur la même barque. Notre philosophie est d'être si possible gagnant-gagnant avec tous ceux qui jouent le jeu de notre ville. Vous arrivez avec des idées qui nous conviennent, vous arrivez demain – pas aujourd'hui, pour répondre à M. Touzeau-Menoni, à juste raison – avec un projet que vous êtes en train de définir après avoir fait un constat des lieux, ce qui est normal ; cela ne me pose pas de problème.

Le jour où vous nous proposerez ce projet, je serai heureux de vous entendre, peut-être à nouveau au Conseil municipal, car l'on est sur la même barque.

M. FREY. - Avec grand plaisir. Merci de nous avoir écoutés.

[Applaudissements.]

M. LE MAIRE. - Chers collègues, avec le groupe Frey qui choisit de s'installer à Cagnes-sur-Mer, avec le dynamisme qui est le leur et l'envie qu'ils ont de s'assurer que leur navire amiral soit véritablement à la pointe, je pense que Cagnes-sur-Mer joue gagnant. Voilà ce que je pense profondément.

Nous passons au quatrième point. Pourquoi la ville de Cagnes-sur-Mer est-elle la plus sûre des villes de 50 000 habitants ? Des statistiques font que l'on en arrive là, mais je vous donne un exemple, un ! Un jour, on reviendra peut-être sur ce point pour vous donner d'autres exemples.

On organise régulièrement des bouclages de la gare SNCF, et l'on a passé deux heures avec 4 policiers municipaux, 9 policiers nationaux, 6 policiers ferroviaires, 2 agents de sécurité et 21 contrôleurs. Quand vous arrivez à Cagnes, vous n'êtes pas déçu : au moins 40 personnes vous attendent à la sortie du train. Dans ce laps de temps, on a contrôlé dix trains, et sur les quelques dizaines, voire quelques centaines de gens qui descendent à Cagnes, on a eu seulement 33 procès-verbaux – ce qui n'est pas un chiffre très élevé – et 3 interpellations non pas de gens qui n'avaient pas de billets, mais pour vérification d'identité et pour stupéfiants (ILE).

Quand on le fait régulièrement – et on le fait –, vous ne passez pas à travers, vous êtes contrôlé. Pour peu que cela ne convienne pas, que votre titre d'identité n'est pas le bon, vous vous apercevez que vous êtes à Cagnes-sur-Mer. C'est un exemple parmi tant d'autres que je pourrais vous donner ; peut-être qu'un jour, on parlera un peu plus de la sécurité et des modèles que l'on met en place et comment l'on fonctionne pour arriver à ces résultats. Sachez que la sécurité est et restera pour nous un point essentiel et l'on se donne les moyens.

Je passe à un autre sujet qui nous a beaucoup préoccupés et retardés : les Caraïbes. On a dû réquisitionner, nous commune, un terrain de l'autre côté de la vallée que nous avons pris en charge, et sur lequel sont installés les gens qui étaient aux Caraïbes. Nous voulions – et nous le ferons, je vous le dis d'entrée de jeu – récupérer les Caraïbes pour les y installer, mais cette fois-ci avec un contrôle d'accès qui n'existait pas auparavant et un contrôle des personnes qui avaient droit aux Caraïbes.

Nous avons rencontré des difficultés pour faire quelque chose qui me paraît d'intérêt humain pour les gens qui sont aux Caraïbes actuellement ou sur le terrain réquisitionné et qui vivent dans des conditions qui ne sont pas normales ; pour nous, c'est un sujet d'intérêt général de pouvoir reloger proprement les gens des Caraïbes, mais avec cette fois-ci une sécurité et une maîtrise à la cagnoise, contrairement à ce qui se passait avant.

Nous avons été attaqués ; il y a eu une requête de la fédération nationale de l'environnement qui nous a attaqués devant le tribunal administratif de Nice. Il y a eu un recours gracieux supplémentaire sur un autre terrain pour l'aménagement. Je voulais vous donner les conclusions : le tribunal administratif de Nice rejette la requête de FNE et condamne l'association France Nature Environnement à 1 500 € d'amende. C'est très bien !

Il y a eu également un recours gracieux, mais aucun recours devant le TA et l'association, après avoir perdu devant le tribunal administratif, n'a pas fait de pourvoi en appel devant le Conseil d'État.

À partir de maintenant, nous lançons le projet des Caraïbes. Dès cette semaine, il y aura une réunion interne ; à la rentrée, il y aura une réunion avec la Métropole et les services de l'État pour que ce dossier sorte des limbes et que l'on donne un abri digne pour des êtres humains, car c'est d'abord de l'humanité. J'en veux beaucoup, mais alors beaucoup, et vous allez voir... Autant, je peux comprendre ce que me dit M. Lebon quand il dit : écoutez, on n'est pas d'accord avec cela, ma philosophie, etc. Très bien, mais attaquer devant le tribunal administratif quelque chose qui a pour but d'essayer d'aider les gens, de les reloger proprement et dignement, c'est un manque total d'humanité et de solidarité avec les êtres humains. Parmi ceux qui nous ont attaqués, pas un seul n'accepterait aujourd'hui d'être dans le camp actuel des Caraïbes, et ils nous ont attaqués.

Autant je suis rond pour certaines choses, autant je n'apprécie pas – je vous le dis, comme ça les gens sont prévenus, mais ils savent –, cette affaire d'autant qu'elle a retardé l'installation et l'on a dû louer le terrain réquisitionné. C'est votre argent, l'argent public, ce sont les citoyens cagnois qui ont dû payer la location du terrain des Caraïbes parce que l'on était attaqué par des recours incontestablement abusifs. Ils n'ont même pas fait appel ; c'est simplement pour savonner la planche. Je n'apprécie pas, ce n'est pas une attitude civique.

Je demanderai à la justice si c'est uniquement à nous de payer cette addition. Je le dis, parce que je suis outré. Je peux comprendre certaines choses, mais il y en a d'autres que j'ai du mal à saisir,

surtout que le tribunal a pris neuf points pour dire : « non, non, non... » et la requête est rejetée, car il n'y avait pas de fondement réel. On y passe des mois et des années, et on laisse les gens dans la boue. On a perdu du temps et de l'argent public. Je suis sûr que l'opposition sera à mes côtés pour combattre ce genre de choses, car c'est l'argent public, c'est donc aussi le vôtre.

Monsieur Perez a demandé la parole.

M. PEREZ.- Monsieur le Maire, pour une fois, je suis content que cela se fasse puisqu'en 1995, on parlait déjà du camping des Caraïbes, donc c'est très bien.

M. LE MAIRE.- [s'adressant à M. Touzeau-Menoni] Il faut appuyer sur le bouton, je sais que vous voulez parler.

M. TOUZEAU-MENONI.- Vous dites « neuf points de rejet », mais il me semblait qu'il n'y en avait qu'un.

M. LE MAIRE.- Oui, mais ce n'est pas grave.

M. TOUZEAU-MENONI.- Vous n'êtes pas débouté sur le fond, mais il me semble que...

M. LE MAIRE.- Vous êtes débouté, point final. Chercher les arguties. Ça, c'est du Touzeau-Menoni...

M. TOUZEAU-MENONI.- Pourquoi me coupez-vous la parole à chaque fois que je dis quelque chose ?

M. LE MAIRE.- J'essaie de vous dire que vous êtes débouté.

M. TOUZEAU-MENONI.- Sur le fond, il n'y a eu qu'une décision ; c'est simplement l'intérêt à agir qui n'existait pas. On peut peut-être se demander pourquoi 32 personnes ont formé un recours derrière France Nature Environnement. Vous avez peut-être envie de [inaudible] au Chemin des Salles.

M. LE MAIRE.- Posez-vous la question.

M. TOUZEAU-MENONI.- Moi, je le sais.

M. LE MAIRE.- Si vous le savez, dites-le.

M. TOUZEAU-MENONI.- Ils sont très heureux de vivre aux côtés d'une population qui ne respectaient pas ceux qui étaient autour d'eux.

M. LE MAIRE.- Et c'est en les gardant à côté d'eux que vous améliorez les choses.

M. TOUZEAU-MENONI.- Vous savez pourquoi l'intérêt à agir n'existait pas ? C'est intéressant, c'est surtout cela. On peut en discuter, mais je ne pense pas que ce soit terminé, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- Très bien, continuez ! Dès lors qu'il s'agit d'attaquer les êtres humains, je vous trouve là.

M. TOUZEAU-MENONI.- Mais bien sûr ! Des êtres humains qui caillassent les voisins, qui agressent les gens...

M. LE MAIRE.- Je n'aimerais pas être à votre place. Il s'agit d'êtres humains !

M. TOUZEAU-MENONI.- [Hors micro] Il faut arrêter un peu.

M. LE MAIRE.- Vous refusez la discussion là-dessus, vous vous éloignez, vous battez en retraite, voilà ce que vous faites. Vous avez perdu !

M. TOUZEAU-MENONI.- [Hors micro] Vous ne me laissez pas parler. Je ne suis pas [inaudible], par contre je comprends ces gens.

M. LE MAIRE.- Vous comprenez ce que vous voulez. Je dis que vous avez perdu !

M. TOUZEAU-MENONI.- [Hors micro]

M. LE MAIRE.- Et je demanderai à la justice...

M. TOUZEAU-MENONI.- Répondez déjà à mon courrier !

M. LE MAIRE.-...pas à vous, vous n'êtes pas juge. Je demanderai à la justice si c'est la collectivité publique qui doit payer tous les frais supplémentaires entraînés par ce recours abusif.

M. TOUZEAU-MENONI.- Je demanderai à la Cour des comptes pourquoi l'on a payé jusqu'à maintenant.

M. LE MAIRE.- Demandez ce que vous voulez. Dans tous les cas, je vous préviens, je vous informe...

M. TOUZEAU-MENONI.- J'attends que vous répondiez à mon courrier, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- ...que nous irons jusqu'au bout et l'on construira les Caraïbes pour accueillir dignement nos concitoyens.

M. TOUZEAU-MENONI.- [Hors micro] 24 000 € d'eau et d'électricité ; 10 000 € pour le loyer ; 5 000 € par mois, plus l'essence, plus les toilettes 800 € par mois...

M. LE MAIRE.- Nous passons au point suivant, celui sur les manifestations parmi lesquelles nous avons le Téléthon qui a été un succès...

M. TOUZEAU-MENONI.- [Hors micro] Arrêtez, on est à 40 000 ou 50 000 € par an. Pourquoi ? Monsieur Richard Leman, je vous donne la parole pour nous dire deux mots sur le Téléthon.

M. LEMAN.- Merci, Monsieur le Maire.

En effet, cela a été un succès, il y a eu beaucoup de monde. On a commencé début octobre et l'on finira au mois de janvier : plus de 53 animations au profit de l'AFM, c'est pourquoi l'on arrive à récolter énormément de fonds. Il y a encore des manifestations. Malheureusement, la veille, le vendredi, il a plu toute la journée, ce n'était pas terrible et cela nous a porté un peu préjudice.

Dans tous les cas, les Cagnois sont toujours très généreux et l'on arrive sur le podium parmi les villes de 50 000 habitants. Il est vrai que beaucoup de villes ne font pas autant d'animations ; certaines en font uniquement le week-end du Téléthon : le vendredi soir et le samedi.

Je relance toujours les entreprises, et je remercie les collègues qui m'aident et viennent aux repas, car au Téléthon, on mange beaucoup, on danse ; il y a beaucoup d'activités. Je remercie les clubs sportifs, André Rihan qui m'a également aidé avec les clubs – certains clubs font encore des manifestations – et Chantal Germain, avec les courses autour du muscle. Beaucoup d'écoles primaires, maternelles, élémentaires font des épreuves dans l'école ou à l'extérieur pour collecter des fonds ; il y a énormément d'animations au profit de l'AFM.

Quand on voit les progrès réalisés avec le Généthon : des enfants qui ne marchaient pas il y a cinq ans, en raison de certaines maladies, marchent aujourd'hui grâce à ces progrès. En effet, ce sont ces sommes qui permettent de faire progresser la recherche, et cette recherche génétique progresse aussi sur des maladies cardiovasculaires, neurologiques, etc., et pas uniquement la myopathie.

On n'a pas encore les résultats définitifs, car j'attends les chèques des généreux donateurs ; on les relance, comme chaque année. Aujourd'hui, sur le compte Cagnes Téléthon, il y a 55 000 €. On fera, la semaine prochaine, un premier versement. Comme chaque fois, on verse en deux ou trois fois à l'AFM, et je suis positif. Le résultat national n'est pas encore définitif.

Merci à tous de votre aide.

M. LE MAIRE.- Merci. Voilà qui donne un bien meilleur exemple au niveau des valeurs. À travers le Téléthon, Cagnes est une des communes où les citoyens donnent le plus. Cette générosité des Cagnois est à comparer à ceux qui nous ont attaqués pour que les gens restent dans la boue. Voilà la différence que je peux faire !

Ensuite, nous avons eu le Bain de Noël. Monsieur Rihan, avez-vous mouillé la chemise ?

M. RIHAN.- Comme d'habitude, j'étais en tête. On est très heureux. En général, on a plus de 300 personnes ; cette année, il y avait 545 inscrits, mais en réalité, on a eu plus de 600 personnes (on avait 500 bonnets et l'on n'en avait pas assez). C'était une journée exceptionnelle (on a été aidé par le temps).

Cette année, on est vraiment très heureux et l'on a eu beaucoup d'e-mails de remerciements. Je pense que l'année prochaine, on fera encore mieux, je suis très optimiste.

Concernant le Téléthon, j'étais très heureux d'aider Richard cette année ; plus de 15 clubs ont aidé, et je crois que l'année prochaine, ils seront encore plus nombreux.

M. LE MAIRE.- Merci beaucoup.

Ensuite, on a eu l'exposition Suzy Solidor qui a été un succès ; la Musique sacrée pour laquelle François s'est démené, on a le off et le on. Puis, on a eu « Entre nous, un bijou ! » et les fêtes de Noël qui s'annoncent.

Je voulais vous dire que nous avons confirmation que la commune bouge énormément, qu'elle est sûre avec des comptes nickel au niveau financier et qu'elle accueille, comme on l'a vu tout à l'heure, le groupe Antoine Frey. Cela se traduit par une ville très attractive, chers collègues. C'est la grande différence que je peux faire avec mon époque, en 1995, où c'était l'inverse.

Aujourd'hui, l'INSEE vient de nous écrire pour nous dire que nous avons 459 habitants supplémentaires, soit 52 000 et quelques. Nous continuons plus que jamais à être une ville très attractive, alors que d'autres villes perdent des habitants. Voilà pourquoi nous continuerons dans la philosophie qui est la nôtre. C'est une ville à visage humain, dans laquelle les gens veulent rester parce qu'ils y sont bien.

Notre objectif, à nous tous, est de nous assurer que les gens soient heureux de vivre à Cagnes-sur-Mer. Merci.

Je vais terminer par quelque chose qui nous pose un problème, mais qui est presque terminé puisqu'il y a eu la concertation citoyenne : près d'une centaine de Cagnois ont participé ; on avait totalement ouvert à qui voulait venir. Plusieurs commissions ont eu lieu tous les samedis matin. Les gens sont venus, et un retour a eu lieu le 6 décembre avec tous ceux qui ont bien voulu participer.

C'est un énorme travail ; il y a plus d'une centaine de pages. Bien entendu, en tant que commune, je remercie les Cagnois. On voit bien que la démocratie participative ne passe pas uniquement par quelques conseillers municipaux d'opposition – c'est déjà bien – qui ne représentent pas, et nous non plus, d'ailleurs, tous les Cagnois. Il y a des Cagnois que l'on ne voit jamais et ceux-là sont venus dans le cadre de la concertation citoyenne exprimer leurs souhaits, leurs besoins, leurs doutes et leurs critiques.

Je voulais remercier Jean-Marc Haddad, qui est actuellement sur une autre manifestation et qui nous représente, et les collègues qui ont participé. Pourquoi ? Ils ont été mis sur le gril : tous ceux qui étaient dans la salle, les citoyens que l'on n'a pas l'habitude de voir, ont pu poser toutes les questions qu'ils voulaient, un peu comme l'observatoire du stationnement. N'importe qui, à Cagnes, peut venir dans cette salle et poser les questions en direct. C'est rare, même très rare, dans les communes de notre importance, cette liberté de vous exprimer et de dire : ça, cela me convient, et ça, cela ne me convient pas.

Cette démocratie participative fait partie de notre ADN depuis les Livres blancs ; et elle continuera. Pourquoi ? Parce que les Cagnois nous ont dit des choses auxquelles nous, dans la majorité, n'avions pas pensé et auxquelles l'opposition, quand elle est destructrice, ne pense pas ! Il nous faut des gens qui proposent de construire, d'avancer, d'améliorer, et non pas de taper uniquement sur la tête.

On a découvert plusieurs choses et j'ai fait un bilan qui a été remis à tous ces citoyens. Ils ont tous eu connaissance des questions et des réponses posées, et nous allons fortement nous appuyer sur cette concertation citoyenne : des choses nous ont été demandées, mais elles étaient déjà en cours ; d'autres, auxquelles l'on n'avait pas pensé, seront faites parce qu'elles sont bonnes pour la commune ; et il y a des choses auxquelles nous avons, malheureusement, pour ceux qui nous les ont proposées, répondu « non », car elles étaient hors de proportion avec nos orientations, nos valeurs ou nos finances. Si l'on nous demande des choses que l'on ne peut pas réaliser pour diverses raisons, on répond et l'on dit : « ça, on ne peut pas ! »

Voilà pourquoi cette concertation citoyenne, conformément au Livre blanc ou au Grand débat. Je rappelle que l'on est les seuls de la Côte d'Azur à avoir fait un Grand débat aussi ouvert avec des gens tirés au sort. Personne ne l'a fait ailleurs. On est très fier d'inviter tous les Cagnois qui le souhaitent à s'exprimer.

Je terminerai maintenant par une alerte. Les syndicats spécialisés nous alertent, le SNJ, la CGT, la CFDT. Le syndicat de journalistes nous alerte sur le fait qu'actuellement, la presse quotidienne régionale, la PQR, se porte mal. Les plans de départ s'accumulent pour de nombreux titres de la presse quotidienne régionale qui est en grande difficulté financière. Par exemple, le Dauphiné Libéré devrait perdre 4 M€ en 2023 ; Vaucluse Matin, lui, supprime de six à dix postes ; La Provence, 30 suppressions de postes.

On a une situation qui pose problème. Les titres de la PQR de ces journaux débauchent en regroupant les éditions locales ; c'est ce qui s'est passé chez nous. On l'a vécu : notre agence locale de Nice Matin, avec qui les uns et les autres avaient des contacts réguliers, a disparu. C'est une alerte, bien sûr, parce que je considère que le journal local fait partie de la vie démocratique. Il fait donc ce qu'il veut, il est totalement indépendant et libre – on s'en aperçoit tous les jours – et comme il débauche, comme il se regroupe, il s'éloigne du territoire pour un certain nombre de choses.

Un rapport du Sénat confirme que « la disparition du journalisme local participe à la propagation de la désinformation » ; c'est un rapport officiel du Sénat qui le dit. En effet, quand les journalistes ne sont plus sur le terrain, et sont ailleurs, on s'aperçoit d'un décalage avec ce que les gens attendent. Je vais prendre un exemple : la Fête de la Châtaigne. Elle a été annoncée par Nice Matin, et je l'en remercie, mais il n'y a eu aucune couverture. C'est la plus grande Fête de la Châtaigne du département, de l'avis général, et la plus belle fête de Cagnes, là où il y a le plus de gens heureux. Les gens comprennent mal, il y a un décalage.

Je souhaite que Nice Matin continue à vivre, parce que c'est de l'intérêt public que l'on ait des journaux. Sinon, on n'aura plus que la presse nationale qui est complètement éloignée de nos problèmes. Il faut sauver cette presse locale.

Je ne sais pas ses choix de ne pas couvrir la Fête de la Châtaigne, mais un bruit court à Cagnes : M. Touzeau-Menoni est devenu pigiste bénévole de Nice Matin. Vous pouvez accéder, semble-t-il, assez facilement à Nice Matin. En effet, vous apparaissez encore plus souvent que moi dans Nice Matin. Je vous félicite d'accompagner la PQR et d'essayer de la sauver. Elle le sera sans doute par l'opposition.

M. TOUZEAU-MENONI.- [Hors micro] Je ne suis qu'un bénévole.

M. LE MAIRE.- Oui, j'ai précisé « bénévole », mais j'avoue que vous êtes déjà membre de la commission de contrôle financier, membre du conseil d'administration du centre communal, membre de l'économie locale et durable, membre de la commission municipale des logements sociaux, de la commission des finances, de la commission des achats. Désormais, il semblerait que vous bénéficiez d'être pigiste bénévole de Nice Matin, et je vous en félicite.

M. TOUZEAU-MENONI.- Vous parlez de PQR et cela m'intéresse. On voit bien que lorsqu'un groupe financier, comme le groupe Crédit Mutuel, crée sa filiale EBRA et protège les journaux de l'Est de la France, cela fonctionne. Le groupe Ouest France, qui est autonome, travaille sur la

proximité des titres dans les petites communes, et ce qui intéresse les gens, c'est ce qui se passe chez eux.

Pour la Fête de la Châtaigne, je ne sais pas, mais il se trouve que la partie région cagnoise est beaucoup plus faible aujourd'hui dans Nice Matin qu'avant, malheureusement. Est-ce un choix de modèle économique, par rapport au numérique ou au papier ? Je n'en sais absolument rien. Des choix sont faits par rapport à cela. J'ai lu que le journal est en redressement donc le papier pose problème. Que l'on voie moins les journalistes sur le terrain est en effet dommage, je le partage avec vous.

Sur mon bénévolat, j'espère que cela va continuer.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie de votre promotion et de vos propos, parce que c'est conforme à ce que je pense. Pour une fois, on est tous les deux d'accord. Je le répète : une presse locale libre, autonome, qui suit nos dossiers... c'est aujourd'hui totalement différent de ce que j'ai vécu.

M. TOUZEAU-MENONI.- Je pense que la richesse et l'intérêt de ces groupes, comme Rossel, qui fusionnent vient en effet de la mutualisation. EBRA mutualise ses journalistes, ils font donc des économies sur le dos des journalistes.

M. LE MAIRE.- Les journalistes n'y sont pour rien.

M. TOUZEAU-MENONI.- Les rotatives sont à un endroit et après... Maintenant, c'est l'intérêt du lectorat qui...

M. LE MAIRE.- Le problème, c'est que le lectorat s'amenuise puisque l'on évoque moins les manifestations. Vous le dites vous-même, à juste raison, tout le monde le dit : les pages de Cagnes, aujourd'hui, et de la région cagnoise deviennent très faibles. Ce n'est pas la faute des journalistes à qui l'on dit d'aller ici ou là. C'est un constat : quand vous n'avez pas de couverture, par exemple, de la Fête de la Châtaigne, les gens n'achètent pas Nice Matin ; ils me le disent, cela les a marqués.

Pour moi, c'est une alerte. Dans mon tableau de bord démocratique j'ai, par exemple, le nombre de gens qui vont voter aux élections. Quand même plus la moitié vote aux élections, cela devrait normalement tourner là-dedans et faire tilt là-haut en disant : si nos concitoyens ne veulent plus utiliser ce pouvoir – c'est un grand pouvoir de voter et une des libertés démocratiques essentielles -, s'ils ne viennent plus voter, cela pose problème.

M. TOUZEAU-MENONI.- Votre remarque est faite sur le modèle économique ?

M. LE MAIRE.- Nous souhaitons, comme M. Lebon, que les gens viennent voter.

M. LEBON.- Moi, non.

M. LE MAIRE.- Je me suis trompé ? M. Lebon ne veut plus que l'on vote ?

M. LEBON.- Oui, effectivement.

M. LE MAIRE.- Ah bon ? J'ai engagé une discussion, je n'aurai pas dû.

M. LEBON.- Je peux vous donner l'explication, si vous voulez.

M. LE MAIRE.- Donner la parole aux citoyens est le signe d'une démocratie. Si vous ne donnez pas la parole aux citoyens, vous êtes dans un autre monde, totalement différent ; le pire étant la Corée du Nord. Vous voyez très bien que dans les pays autoritaires, dans les pays où le citoyen n'a pas la liberté de voter, il n'y a pas de démocratie. Voilà mon avis personnel, on ne va pas engager la discussion.

On va passer au point suivant qui est l'approbation du PV du Conseil municipal du 6 octobre. S'il n'y a pas de remarque, je le mets aux voix.

Le PV du Conseil municipal du 6 octobre est approuvé à l'unanimité.

❧❧❧❧❧

DECISIONS PRISES AU TITRE DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

On passe ensuite aux 63 décisions commentées prises pendant l'intersession dans le cadre de l'article du Code général. Y a-t-il des demandes ?

Monsieur Touzeau-Menoni.

M. TOUZEAU-MENONI.- *Concernant les décisions 48, 49 et 50, j'aimerais, comme M. Perez, avoir un bilan détaillé des déplacements de Mme Trastour et M. Constant.*

Une remarque sur la 62 : je ne suis pas d'accord avec vous sur la cession du fonds de commerce du Bordelais, un restaurant qui a changé d'enseigne. Ce qui m'ennuie, c'est que l'on n'a pas énormément de restauration sur Maréchal Juin ; les commerçants autour, qui font de la restauration, aimaient avoir un peu de concurrence, car les gens ne se déplacent pas quand il n'y a qu'un seul restaurant. Quand il y en a deux, on consulte.

Tout d'abord, je pensais que les coiffeurs étaient représentés à Cagnes et non les restaurants. Là, je ne suis pas tout à fait d'accord. Je pense qu'il faut maintenir, comme vous l'avez fait de l'autre côté de la route, une solution provisoire. Elle a maintenant été rachetée par Pépère et Ronnie et cela fonctionne, mais il faut de la restauration à cet endroit.

Il y a des gens qui mangent, il y a des administrations, des commerces. Peut-être faut-il revoir votre copie là-dessus.

M. LE MAIRE.- *Merci. D'autres questions ?*

Monsieur Dolciani.

M. DOLCIANI.- *Ce n'est pas traité dans la liste des décisions. J'ai cru voir que le premier Observatoire du logement vacant s'est tenu avant-hier. Pouvez-vous nous en dire quelques mots ?*

M. LE MAIRE.- *Je n'étais pas là, c'était Mme Palazzetti.*

Mme PALAZZETTI.- *Nous avons tenu la première réunion de travail sur la thématique – on en a quatre – du logement vacant avec les partenaires, la Métropole, des associations d'insertion au logement (on a fait un peu le tour) et les services des finances de Cagnes-sur-Mer. L'objectif de cette réunion était de mettre en place une méthode pour recueillir, de manière sérieuse, les adresses et les contacts que l'on pourrait avoir des propriétaires de logements vacants.*

Il est ressorti, par l'intermédiaire de la Métropole, des chiffres un peu plus précis. Je rappelle que la définition du logement vacant est : vide de meubles et d'occupants. Il a fallu, grâce à la Métropole avec qui l'on avait un peu travaillé auparavant, obtenir ces chiffres. Aujourd'hui, on va travailler sur cette base.

On a, grâce au service des impôts, pu obtenir des renseignements plus fiables sur les réels appartements qui sont libres aujourd'hui. Un gros travail sera réalisé. Une restitution sera faite lors d'une deuxième réunion pour le logement vacant qui se tiendra en début d'année dès que l'on aura suffisamment d'éléments pour faire le point sur les chiffres et les renseignements fiables.

M. DOLCIANI.- *L'ANAH en fait-elle partie ?*

Mme PALAZZETTI.- *Oui.*

M. LE MAIRE.- *Merci beaucoup. Cela a été souhaité – c'est aussi de la démocratie participative – par certains d'entre vous. Cet Observatoire est ouvert, il n'y a aucun problème ; chacun d'entre vous peut participer, prendre la parole et proposer pour nous permettre d'être, là encore, un peu meilleurs.*

M. Touzeau-Menoni a demandé la parole, puis Mme Utrago.

M. TOUZEAU-MENONI.- Cet Observatoire est très important. Je n'ai pas eu de chance, parce qu'aux deux dates de réunions que vous aviez fixées, j'étais à Paris pour le travail, je n'ai pas pu venir et je m'en excuse. La prochaine date, si je peux l'avoir un peu en avance.

Mme PALAZZETTI.- Vous l'aurez.

M. LE MAIRE.- On vous remercie de vous excuser, c'est bien. Tout à l'heure, je râlais parce que certains ne venaient pas aux cérémonies. Là, je suis content ; en effet, on peut ne pas venir systématiquement parce que l'on travaille ou que l'on est pris par ailleurs. Merci de cette élégance.

Mme PALAZZETTI.- Un compte-rendu, Monsieur le Maire, sera transmis aux personnes présentes exclusivement.

M. LE MAIRE.- Madame Utrago.

Mme UTRAGO.- Concernant la décision n°62, je voulais vous poser une question : vous avez préempté ce commerce, vous ne souhaitez pas de restauration, donc à quels types d'activités pensez-vous pour redynamiser tout ce secteur ?

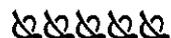
M. LE MAIRE.- Mme Papy va vous répondre.

Mme PAPY.- Maréchal Juin est un secteur que l'on a également besoin d'accompagner, car l'on a énormément d'entreprises de services. Cela peut être en effet les coiffeurs, les esthéticiennes, mais aussi tout ce qui est tertiaire. On a besoin de mettre du commerce de proximité de type primeurs, poissonniers, et autres activités de bouche. L'idée est de faire un très beau commerce de bouche. Encore faut-il avoir des candidats. Je ne veux pas m'avancer, mais l'idée est en effet d'installer un commerce de bouche, artisanal et local.

M. LE MAIRE.- On fera tout pour atteindre cet objectif, mais au moins, on essaie. Je vous remercie. Il n'y a pas d'autres questions, c'était sans vote.

Ensuite, nous avons les informations sur les marchés à procédure adaptée, les MAPA. Là aussi, c'est sans vote.

Je donne la parole à Rosette.



LISTE DES MARCHES

Mme GERMANO.- Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, Mesdames, Messieurs les membres du Conseil municipal, je vais vous présenter les derniers marchés à procédure adaptée passés depuis le dernier Conseil du 6 octobre.

- Un marché de fourniture et maintenance d'un logiciel (page 14) pour la gestion des services de l'enfance, la petite enfance, de la jeunesse et des sports pour un montant maximum de 120 000 € la première année, et ensuite 20 000 €.

Il s'agit de créer un guichet famille qui permettra de suivre l'enfant depuis sa première inscription, à la crèche par exemple, puis lors de toutes ses activités communales. Ce projet est important ; il facilitera les démarches pour les parents qui n'auront plus à se déplacer pour fournir des documents, des justificatifs ou faire la queue pour des inscriptions aux différents loisirs proposés.

Cette transversalité permettra aux différents services de la Ville d'être encore plus performants et réactifs dans le traitement des données et la mise à jour des documents. Il s'agit d'un gain de temps et d'efficacité pour tous, c'est vraiment un beau projet qui va être réalisé.

- Ensuite, en matière de sécurité, on retrouve un marché de maintenance, vérification, fourniture des matériels des systèmes de sécurité incendie qui se présente sous trois lots :

- Lot 1 : les extincteurs pour un montant maximum annuel de 100 000 € ;
 - Lot 2 : les robinets d'incendie armés et les colonnes sèches pour un montant maximum de 32 000 € ;
 - Lot 3 : le matériel de désenfumage pour un montant maximum annuel de 48 000 €.
- Ensuite, un marché de travaux polyvalents d'entretien dans les cimetières de la ville pour un montant maximum annuel de 100 000 €.
 - Un marché de maintenance et d'extension des réseaux d'arrosage de la ville pour un montant maximum annuel de 50 000 €.
 - Un marché de prestations de débroussaillage pour un montant maximum annuel de 60 000 €.
 - Un contrat pour la mise à disposition, la location et l'entretien des sanitaires autonomes pour un montant maximum annuel de 100 000 €. Il s'agit de tous les sanitaires mobiles que l'on retrouve pour les manifestations de grande envergure, notamment tout au long de la saison estivale.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci beaucoup. Y a-t-il des remarques ?

Monsieur Touzeau-Menoni.

M. TOUZEAU-MENONI.- Ce n'est pas une remarque, mais il arrive parfois qu'en commission des achats, on travaille sur des dossiers au lieu de travailler sur Blacas, ce fameux dossier où l'on maîtrise les coûts. Le service gère au mieux pour le boucler.

Des erreurs peuvent en effet être faites comme un mur porteur mal dessiné et l'on découvre incidemment, en retravaillant, que le toit du réfectoire à côté n'est pas solide. Cette erreur a peut-être permis d'éviter quelque chose derrière. C'est une anecdote. Pour une fois, je ne suis pas désagréable. Il est intéressant d'avancer et travailler ensemble sur ce genre de choses, en espérant que cela se boucle le plus vite possible.

M. LE MAIRE.- En travaillant sur de l'ancien, on le savait depuis le premier jour, on peut faire des découvertes. On en a avec l'ancien et avec le monde nouveau : les entreprises, par exemple, en raison de la Covid, de l'Ukraine ne fournissent pas et ne tiennent pas les délais, c'est un vrai problème.

M. Lebon a demandé la parole ?

M. LEBON.- Oui, s'il vous plaît.

M. LE MAIRE.- Je vous en prie.

M. LEBON.- On a eu le plaisir de prendre connaissance de l'enquête au dernier Conseil municipal ; c'était très intéressant. Il y a marqué : annuel, reconductible une fois. Rassurez-moi, le sondage sera-t-il reconduit ?

M. LE MAIRE.- À chaque jour suffit sa peine, Monsieur Lebon. Vous, comme moi, on a l'éternité devant.

M. LEBON.- Je n'ai pas compris. Est-ce reconduit ou non ?

M. LE MAIRE.- À chaque jour suffit sa peine, on verra. C'est possible.

M. LEBON.- Le saura-t-on avant ?

M. LE MAIRE.- Oui, je vous le dirai.

Nous attaquons le Conseil municipal.

FINANCES

1. ATTRIBUTION ANNUELLE D'ACOMPTE DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT A DIVERS ORGANISMES ET ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2024

Rapporteur : Monsieur NEGRE Louis

Des associations subventionnées et organismes para-municipaux ont sollicité le versement d'acomptes sur la subvention de fonctionnement qui leur sera attribuée par la ville dans le cadre du budget primitif 2024.

Pour assurer la continuité dans leur fonction et dans l'attente du budget 2024, il est proposé, s'ils justifient leur besoin, de leur verser cet acompte qui ne pourra excéder le quart de la subvention 2023.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'attribuer les acomptes de subventions aux organismes suivants, pour un montant total de 1 551 000 € :

- Caisse des Ecoles (Montant de la subvention attribuée en 2023 : 3 520 000 €)	880 000 €
- C.C.A.S. Aide Sociale (Montant de la subvention attribuée en 2023 : 1 950 000 €)	487 500 €
- A.S.C.C. (Association Sportive Cagnes le Cros Football) (Montant de la subvention attribuée en 2023 : 85 000€)	21 250 €
- Comité de Jumelage (Montant de la subvention attribuée en 2023 : 8 000 €)	2 000 €
- Entente Sportive Cros de Cagnes Handball (Montant de la subvention attribuée en 2023 : 20 000 €)	5 000 €
- A.S.C Basket (Montant de la subvention attribuée en 2023 : 50 000 €)	12 500 €
- Association « Culture Cagnes Destination talents » <i>Gestionnaire du Centre Culturel</i> (Montant de la subvention attribuée en 2023 : 360 500 €)	90 125 €
- Fédération Régionale Méditerranéenne des Maisons des Jeunes et de la Culture <i>Gestionnaire du Cinéma Espace Centre</i> (Montant de la subvention attribuée en 2023 : 55 000 €)	13 750 €
- USC Volley (Montant de la subvention attribuée en 2023 : 45 000 €)	11 250 €
- USC Escrime (Montant de la subvention attribuée en 2023 : 8 000 €)	2 000 €

- USC Handball (Montant de la subvention attribuée en 2023 : 30 000 €)	7 500 €
- USC Cyclisme (Montant de la subvention attribuée en 2023 : 14 000 €)	3 500 €
- USC Tennis (Montant de la subvention attribuée en 2023 : 21 000 €)	5 250 €
- USC Athlétisme (Montant de la subvention attribuée en 2023 : 30 000 €)	7 500 €
- USC Judo (Montant de la subvention attribuée en 2023 : 7 500 €)	1 875 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte cette délibération.

2. BUDGET PRINCIPAL VILLE - OUVERTURE ANTICIPEE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT POUR L'ANNEE 2024

Rapporteur : Monsieur NEGRE Louis

Dans l'attente du vote du budget 2024 de la commune et comme chaque année afin d'assurer la continuité du service public, le Maire peut, conformément à l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Il convient donc de procéder à l'ouverture par anticipation sur le budget primitif 2024 des crédits suivants par chapitre, pour un total de 3 441 939 € :

Chapitres	Libellés	Montants
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) <i>frais d'études, brevets, licences, logiciels...</i>	163 785 €
204	Subventions d'équipement versées <i>subventions foncières, fonds de concours...</i>	560 000 €
21	Immobilisations corporelles <i>terrains, aménagements de terrains, constructions, matériel et outillage techniques...</i>	2 510 484 €
23	Immobilisations en cours <i>travaux</i>	177 670 €
27	Autres immobilisations financières <i>avances en compte courant</i>	30 000 €
TOTAL		3 441 939 €

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- de se prononcer en faveur de cette ouverture de crédits d'investissement par anticipation dont le montant sera repris dans le projet de budget primitif 2024.

Le Conseil municipal adopte par 40 voix Pour et 4 voix Contre, Abstention : 0.

4 contre(s) : Josiane PIRET, Jean-Paul PEREZ, Michel LEBON, Karin HARTMANN

3. BUDGET PRINCIPAL VILLE - AUTORISATIONS DE PROGRAMME CREDITS DE PAIEMENT (APCP) - MISE A JOUR

Rapporteur : Monsieur NEGRE Louis

Par délibération en date du 5 février 2003, le Conseil municipal a adopté le principe de vote d'autorisations de programme - crédits de paiement (APCP), permettant la prise en compte du caractère pluriannuel des investissements et une approche prospective des équilibres financiers.

Pour 2023, les APCP ont été mises à jour par délibération en date du 6 octobre 2023.

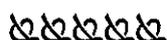
Il convient, par la présente délibération, d'actualiser l'APCP relative au Pôle d'échanges multimodal.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- d'adopter, pour 2023, la liste des APCP actualisée figurant sur l'état joint.

Le Conseil municipal adopte par 38 voix Pour et 6 voix Contre, Abstention : 0.

6 contre(s) : Philippe TOUZEAU-MENONI, Isabelle UTRAGO, Josiane PIRET, Jean-Paul PEREZ, Michel LEBON, Karin HARTMANN



DISCUSSION

M. LE MAIRE. - *On actualise pour le coût du PEM, on le verra tout à l'heure : 3,84 % sera payé par la Ville, c'est l'une de ses plus belles « affaires ». Construire quelque chose d'aussi important et utile, et pour lequel on ne payera même pas 4 %, merci les services et les collègues qui m'ont accompagné sur ce dossier. C'est un grand succès !*

MARCHES PUBLICS - TRAVAUX

4. CRÉATION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE DE CAGNES-SUR-MER, LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) ET LA CAISSE DES ÉCOLES EN VUE DE LA FOURNITURE DE DENRÉES ALIMENTAIRES

Rapporteur : Monsieur NEGRE Louis

La ville de Cagnes-sur-Mer, le CCAS et la Caisse des Ecoles ont des besoins similaires en matière de fourniture de denrées alimentaires. La création d'un groupement de commandes, au sens de l'article L2113-6

du code de la commande publique, semble donc pertinente afin d'encourager le levier économique, notamment par l'ajustement des prix en fonction du volume des commandes prévisionnelles.

La convention constitutive entre les parties prévoit la commune comme coordonnateur du groupement. Elle sera chargée de la gestion des procédures de passation, à savoir le lancement de la publicité, la réception des demandes et l'envoi des dossiers de consultation aux entreprises, la réception des offres, l'organisation de la commission d'appel d'offres, les courriers divers liés à la procédure de passation, l'envoi au contrôle de légalité, la notification du/des marchés aux entreprises retenues.

Chaque membre du groupement s'assurera ensuite, pour ce qui le concerne, de la bonne exécution du ou des marchés et accords-cadres, sauf cas particuliers dans lesquels un suivi unique d'exécution s'avère optimal. Dans ces derniers cas, la commune s'en assurera.

Conformément à l'article L1414-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT), la commission d'appel d'offres du groupement sera une commission dite « ad-hoc » :

- composée d'un représentant élu parmi les membres ayant voix délibérative de la commission d'appel d'offres de chaque membre du groupement ;
- présidée par le représentant du coordonnateur du groupement ;
- pouvant être pourvue d'un suppléant pour chaque membre titulaire.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver les termes de la convention constitutive du groupement de commandes entre les parties ci-annexée,
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte cette délibération.



DISCUSSION

M. LE MAIRE.- *Si l'on achète avec la ville, c'est bien. En se regroupant, on achète des quantités supérieures, donc on espère tirer davantage sur les prix.*

M. TOUZEAU-MENONI.- *En effet, on peut faire des économies d'échelle.*

J'ai une question : il est indiqué « composée d'un représentant élu parmi les membres de la commission d'appel d'offres ».

M. LE MAIRE.- *Monsieur Touzeau-Menoni, voulez-vous finalement exister dans l'histoire ? Pour cela, il faut que vous parliez dans le micro. Si l'on ne vous entend pas, on n'est pas capable de retranscrire vos paroles. J'ai du mal à vous entendre, et derrière, ils ne vous entendent pas du tout.*

M. TOUZEAU-MENONI.- *S'agissant du représentant élu, avez-vous déjà déterminé qui siégerait dans cette commission ?*

M. LE MAIRE.- *Pour la Ville, Mme Germano et Mme Lescane comme suppléante ; pour le CCAS, Mme Palazzetti et Mme Guirardo-Arnaudo comme suppléante ; pour la Caisse des Écoles, Mme Germain et comme suppléante...*

Mme GERMAIN.- Et une représentante des parents d'élèves, élue par les parents d'élèves, Mme Admi.

[M. le Maire procède au vote.]

JURIDIQUE - FONCIER - DROIT DES SOLS

5. CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE DE CANALISATION ELECTRIQUE 2, ROUTE DE GRASSE

Rapporteur : Monsieur NEGRE Louis

Afin d'améliorer la qualité de la desserte de l'alimentation électrique route de Grasse, la société ENEDIS s'est rapprochée de la commune pour que lui soit consentie une servitude de passage de canalisation en tréfonds de la parcelle communale cadastrée section BL n° 192 (cf. plan joint).

Cette servitude s'exercera sur une longueur de 41 mètres et sur une largeur de 3 mètres avec une profondeur de 80 cm minimum. Elle accueillera 7 canalisations.

Compte-tenu de l'intérêt pour la collectivité de la pose de ces canalisations, cette convention de servitude est consentie moyennant une indemnité forfaitaire de 25 euros.

Les travaux sont prévus au premier trimestre 2024. L'emplacement précis des ouvrages fera l'objet d'une validation préalable des services de la ville.

Il est donc demandé au Conseil municipal :

- d'approuver la constitution d'une servitude au profit de la société ENEDIS, sur la parcelle cadastrée section BL n° 192 sise 2, route de Grasse,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son premier Adjoint à signer l'acte à intervenir et l'ensemble des pièces relatives à ce dossier.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte cette délibération.

M. Alain GAGGERO ne prend pas part au vote

6. PASSAGE A LA GESTION EN FLUX DES RESERVATIONS DE LOGEMENTS SOCIAUX

Rapporteur : Madame PALAZZETTI Noëlle

La commune de Cagnes-sur-Mer se situe dans un territoire présentant un déséquilibre marqué entre l'offre et la demande de logements entraînant des difficultés sérieuses d'accès au logement, caractérisées notamment par le niveau élevé des loyers et le nombre élevé de demandes de logements dans le parc locatif social.

Dès 1995, la municipalité a développé une politique volontariste de production de logements locatifs sociaux dans des programmes neufs ou par la réhabilitation de bâtiments existants, avec pour objectif de garantir la qualité des logements et leur intégration urbaine.

Jusqu'à aujourd'hui, plus de 1 500 logements locatifs sociaux ont été produits, grâce notamment aux servitudes et périmètres de mixité sociale inscrits dans le plan local d'urbanisme et au soutien de la commune qui subventionne et garantit les emprunts des bailleurs sociaux.

En contrepartie desdites subventions et garanties d'emprunt, la commune se voit attribuer un contingent de logements locatifs sociaux réservés, dont elle peut proposer l'attribution aux demandeurs qui remplissent les conditions d'accès au logement social.

Ainsi, sur les 2 264 logements sociaux cagnois recensés à l'inventaire provisoire dressé par le Préfet au 1^{er} janvier 2023, la commune dispose de 27% de logements réservés (contre 13% pour les communes à l'échelle de la Métropole), le surplus du parc social se répartissant entre l'Etat (25%), l'Action Logement (21%), le Département (6%) et les bailleurs sociaux (18%) ou d'autres réservataires (4%).

Le taux de logements réservés à la commune diffère selon les bailleurs sociaux (cf. : conventions en annexes), puisqu'il varie selon le financement et/ou les garanties d'emprunt qui leur ont été consentis par la commune.

Jusqu'à présent, le contingent des réservataires était physiquement identifié par logement et le réservataire ne pouvait attribuer un de ses logements réservés que lorsque l'un de ceux-ci se libérait, selon le principe de la gestion « en stock ».

La loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN) a réformé les modalités d'attribution des logements locatifs sociaux et a prévu un nouveau mode de gestion devant être établi dans un délai de 5 ans : la gestion en flux.

La gestion en flux est une nouvelle méthode de répartition des logements libérés qui rompt le lien entre un logement physiquement identifié et le contingent de réservation.

Ainsi, la commune se verra attribuer chaque année pour chaque bailleur social, un nombre de logements locatifs sociaux réservés, calculé suivant le pourcentage de logements réservés dont la commune dispose sur l'ensemble du parc de chaque bailleur social appliqué au nombre estimatif de logements qui se libéreront dans l'année.

Ce droit de réservation s'exerce concrètement par la possibilité pour la commune de proposer au bailleur trois candidatures que la commission d'attribution du bailleur social étudiera.

La gestion en flux vise à apporter plus de fluidité dans le parc social avec pour enjeux et objectifs de :

- maintenir les prérogatives des réservataires,
- garantir la mixité sociale et l'équilibre de la politique de peuplement,
- s'assurer du bon fonctionnement du parc social dans les communes, avec une politique d'attribution mesurée et équilibrée, tenant compte des spécificités des territoires, du quartier et du logement,
- optimiser l'adéquation entre l'offre et la demande,
- favoriser les parcours résidentiels.

Les objectifs poursuivis par la gestion en flux s'inscrivent dans la continuité de la politique publique et des actions d'ores et déjà engagées avec l'ensemble des acteurs du logement social pour mettre en œuvre la réforme des attributions, depuis 2014 : Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information du Demandeur (PPGDID), orientations de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL), Convention Intercommunale d'Attribution (CIA), mise en place de la cotation de la demande de logement social...

Les travaux de mise en œuvre de la gestion en flux ont démarré dès 2021 en lien avec la démarche régionale pilotée par la DREAL PACA, l'Association Régionale HLM PACA-Corse et Action Logement.

Il en résulte un partenariat positif mené avec l'ensemble des acteurs concernés du territoire associant la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS) des Alpes-Maritimes, les bailleurs sociaux et les réservataires du territoire.

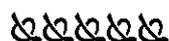
La gestion en flux s'exerce par bailleur et par réservataire. Elle se traduit par une convention bilatérale entre chaque bailleur et chaque réservataire de logements sociaux.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la mise en œuvre de la gestion en flux des réservations de logements sociaux ;
- d'approuver les conventions bilatérales de gestion en flux des réservations de logements sociaux entre la commune et les bailleurs sociaux suivants :
 - Erilia
 - CDC Habitat
 - Logirem
 - Côte D'Azur Habitat
 - Habitat 06
 - ICF Habitat
 - Logis Familial
 - UNICIL
 - IN'LI PACA
 - Et tout nouveau bailleur social qui viendrait à s'établir sur le territoire de la commune ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son premier Adjoint à engager l'ensemble des actions, à signer chaque convention et les avenants successifs, ainsi que tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Le Conseil municipal adopte par 39 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 5.

5 abstention(s) : Philippe TOUZEAU-MENONI, Josiane PIRET, Jean-Paul PEREZ, Michel LEBON, Karin HARTMANN



DISCUSSION

Mme PALAZZETTI. - Monsieur le Maire, il s'agit d'accepter une délibération pour vous autoriser à signer les conventions de gestion en flux avec les bailleurs sociaux.

En quelques mots rapides, qu'est-ce que la gestion en flux par rapport à la gestion en stock ?

Aujourd'hui, c'est une gestion en stock tout à fait expérimentée et connue par l'ensemble des réservataires : le bailleur met à disposition du réservataire un logement, qui est automatiquement fléché au réservataire à chaque vacance. Il s'agit de la gestion en stock : on a un logement avec un numéro pour un réservataire, quel qu'il soit, et ce même appartement retombe au réservataire.

Pour la gestion en flux, je rappelle que 2024 sera une année d'expérimentation. La loi Elan généralise cette gestion en flux sur les droits de réservation de logements sociaux. Quelques réservataires y échappent (l'armée et la santé). Elle s'applique de manière obligatoire à tous les réservataires de logement social, quel que soit le territoire et quel que soit le réservataire.

Aujourd'hui, la gestion en stock est apparue par le législateur comme un facteur de rigidité pour la gestion du parc social. Ce législateur a souhaité davantage de fluidité afin de mieux corrélérer l'offre à la demande de logement.

À Cagnes-sur-Mer, la rotation dans notre contingent est aujourd'hui très faible. Comme le disait M. le Maire, non seulement des gens arrivent chez nous, mais peu partent. Entre 2022 et 2023, sur 100 logements sociaux environ, seuls 9 se sont libérés chaque année. On a donc un taux de vacance et de rotation très faible.

Aujourd'hui, la méthode de répartition va changer grâce à cette gestion en flux. Afin de mieux appréhender la question de cette gestion en flux, voici un exemple concret qui permettra de mieux comprendre les avantages pour notre collectivité, et ainsi récompenser tous les efforts menés durant ces années par une politique volontariste en faveur du logement.

Sur l'ensemble des bailleurs sociaux de la commune, et donc sur l'ensemble du parc social des logements sociaux, à savoir 2 097 logements concernés, la commune détient 26,85 % de logements. Elle bénéficiera ainsi de 26,85 % de logements sur le total des logements libérés dans l'année.

On a 2 097 logements aujourd'hui : la Ville de Cagnes-sur-Mer, par ses efforts, a 26,85 %.

M. LE MAIRE.- Au lieu d'en avoir 20 %.

Mme PALAZZETTI.- Au lieu d'en avoir 20 %, sachant que les bailleurs estiment, pour 2024 – des estimations ont été faites et des groupes de travail ont été menés –, que nous pourrions avoir à Cagnes-sur-Mer environ 100 logements libérés sur l'année à venir. La commune pourra donc prétendre à 26,85 % de ces logements, soit 27 logements.

Jusqu'à présent, on en avait 9 dans l'année ; là, on en aura 27. Quand on a expliqué ce chiffre assez significatif, on comprend que la gestion en flux sera pour nous plus un avantage qu'une contrainte. En comparaison avec les années 2022-2023, la commune attribuera 27 logements contre 9, soit une augmentation d'attribution de 300 % sur notre réservation pour des Cagnois.

[Applaudissements.]

M. LE MAIRE.- Quelques précisions pour la majorité et l'opposition : il s'agit d'une expérimentation. On sait ce qui s'est passé avant, on a les chiffres. Je suis un être simple, et j'ai dit à Noëlle et à ceux que j'ai vus en face : l'année dernière, j'avais X % à ma disposition en tant que maire de la commune de Cagnes-sur-Mer. Vous m'annoncez que j'en aurai davantage. On verra dans un an, on fera le bilan.

Ce chiffre de 26,85 % correspond à la moyenne des logements sociaux avec les bailleurs sociaux. Mais nous devons passer (c'est la loi) la convention avec chaque bailleur social. Le plus important – de très loin, il a la moitié des logements sociaux – est Erilia, et l'on n'a pas 26 % de logements sociaux ni 20 % ; on est à 36 %. Pourquoi ?

Je vous l'ai dit plusieurs fois, il y a 20 ans de cela, j'avais trouvé qu'Erilia faisait les choses propres comme bailleur social. Il était à la hauteur des exigences que je souhaitais pour le logement social à Cagnes-sur-Mer, et donc on lui a en effet donné une préférence, car il travaillait bien. Avec lui, on avait moins de problèmes qu'avec d'autres, à la fois avec les locataires et pour l'entretien des bâtiments. C'est là aussi un choix et l'on choisit plutôt les meilleurs. On en a choisis d'autres, car l'on ne va pas mettre tous nos œufs dans le même panier, la moitié, mais c'est tout de même la moitié.

Compte tenu de ces bonnes relations, on a négocié. Erilia était content de travailler à Cagnes : cela lui faisait une carte de visite, car tout le monde ne travaillait pas à Cagnes, et c'était aussi une crédibilité pour Erilia. On a donc obtenu d'être non pas à 20 % ou 26 % avec Erilia, mais à 36 %. L'année prochaine, dans les logements Erilia, on n'aura pas 26 %, mais 36 %. On vérifiera ; on se donne un an. Cela tombe d'en haut, il faut l'appliquer et je suis d'accord.

Pour l'instant, a priori, cela nous est favorable compte tenu de notre antériorité et de la politique que nous menions. On ne savait pas, je vous rassure, que l'on aurait un jour une gestion en flux. Elle nous est imposée et, compte tenu de ce que nous avons fait avant, elle apparaît plus favorable pour nous aujourd'hui, en début de constat. On verra au bout d'un an ce que donnera le constat, c'est très simple. On l'aura exactement au logement près, et cela se fera sous le contrôle et avec la transparence la plus totale. Moi aussi, je souhaite, d'abord qu'on ne trompe personne, et que nous ayons un maximum d'attributions de logement social par la commission du logement, par la commission communale plutôt que ce soient d'autres. On se donne un an, puis on vérifiera : au logement près, on saura exactement combien on en a attribués.

Je vous annonce aujourd'hui qu'a priori, sur une centaine de logements, on en a 26,85 %. Dans un an, puisque l'on est en expérimentation – c'est très bien, les expérimentations me conviennent –, on vérifiera si, en effet, c'est conforme à quelque chose qui paraît meilleur pour les communes, du moins pour Cagnes, car toutes les communes ne l'ont pas. On s'est rendu compte que des communes voisines sont loin d'avoir des pourcentages de logements sociaux attribués par le maire aussi élevés. Nous avons, semble-t-il, avec Erilia, le score le plus élevé d'attributions de logements sociaux sur tout le département des Alpes-Maritimes. Je l'ai appris récemment, et cela vient d'une politique de long terme que nous menions sans savoir qu'il y aurait un jour une telle gestion. Depuis des années et des années, cela doit faire 20 ans que l'on travaille main dans la main pour essayer d'être les plus efficaces et un jour, finalement, cela s'avère vertueux. Quand on tombe du bon côté, c'est bien ; c'est mieux que de l'autre côté.

Si vous en êtes d'accord, on se donne rendez-vous dans un an et l'on vérifiera. On a tous intérêt à ce que cela soit clair pour tout le monde.

Je donne la parole à M. Touzeau-Menoni qui, lui, l'a rarement.

M. TOUZEAU-MENONI. - *J'avoue que l'on a cette obligation par rapport à la loi d'entrer dans ce système de gestion en flux. Je lis les attendus de la loi : c'est intéressant, mais cela m'inquiète sur la qualité des publics que l'on pourrait recevoir : « favoriser les parcours résidentiels », « un levier pour renforcer l'égalité des chances en permettant plus de mixité sociale sur le territoire ». On ne contrôlera que ces 26,85 % ; le reste sera affecté directement aux bailleurs, et l'on n'aura plus de contrôle sur cette partie.*

M. LE MAIRE. - *Il pose une question et demande si l'on aura plus d'entrées maritimes que d'entrées. Aujourd'hui, on ne peut rien faire contre le préfet ; en revanche, on peut discuter avec lui, car on est à Cagnes-sur-Mer, et la ville est reconnue comme une commune qui, contrairement à Mme Piret et d'autres, ne combat pas le logement social. On sait que la loi SRU pèse sur nos têtes. On peut toujours dire « y'a qu'à, faut qu'on », cela ne fonctionne pas. Tous les collègues qui ont résisté ont pris des baffes. Le préfet discute, les services discutent de la même façon qu'avec Erilia, et l'on arrive à négocier.*

Plutôt que l'on nous mette un DALO, Monsieur Touzeau-Menoni, comme je l'ai vu, qui vient de Menton ou du Cannet, où l'enfant de cette famille est scolarisé au Cannet ou à Menton, autant mettre un DALO à l'enfant qui est à Cagnes et que l'on pourra faire habiter à Cagnes, c'est tout bête. Le DALO, il le faudra, c'est la loi. Je plaide pour des DALO cagnois, tant qu'à faire.

M. TOUZEAU-MENONI. - *On est d'accord.*

M. LE MAIRE. - *On n'aura pas plus de difficultés, d'autant que j'ai demandé à Mme Palazzetti, qui a accès à toutes les accessions d'où qu'elles viennent (le préfet, Erilia, le bailleur...) – elle sait qui arrive sur la commune –, de regarder qui arrive. On est très satisfait que des gens choisissent Cagnes-sur-Mer, et on leur souhaite la bienvenue ; on veut leur souhaiter la bienvenue.*

M. TOUZEAU-MENONI. - *Le texte ne me rassure pas, même si c'est une expérimentation...*

Mme PALAZZETTI. - *Cela ne changera rien à notre contingent : on aura toujours notre contingent et nos réservations ; personne ne prend notre part. Sur les attributions, il y aura un*

fléchage à tour de rôle. J'ajouterai à vos propos, Monsieur le Maire, que cela a en effet été inquiétant pour beaucoup, y compris lors des réunions de travail que l'on a tenues avec la Métropole, car c'était assez technique. Cela a demandé, y compris pour les bailleurs, de grosses études ; il faut s'équiper d'un logiciel pour pouvoir travailler sur la gestion en flux, car aujourd'hui c'est le bailleur qui organisera ce fléchage en respectant les réservations de chaque réservataire. Il n'est pas question de perdre quoi que ce soit.

C'est technique, mais l'on aura un avantage. Vous étiez en commission ce matin : on avait deux T3. Sur les T3, on a des demandes, mais il manque crucialement à Cagnes de T4, par exemple, pour des familles de deux enfants. Dans le fléchage, on pourra demander – cela fait partie de cette loi ; on parle de parcours résidentiel – à cibler davantage les logements selon les types qui nous conviennent à un moment donné plutôt qu'à un autre. Les appartements plus grands (T4/T5) sont en effet moins nombreux. Aujourd'hui, des familles cagnoises avec deux enfants n'obtiennent pas de T4, car il y en a très peu. On pourra demander peut-être des studios. C'est beaucoup plus facile pour nous, car l'on proposera aux bailleurs nos choix. On leur dira : pour cette année, on aimerait plutôt ça et moins cela. C'est davantage à la carte et plus souple : « flux » signifie que c'est fluide.

M. LE MAIRE. - Monsieur Perez.

M. PEREZ. - L'État nous demande de plus en plus de faire des choses avec de moins en moins de moyens. Il faut lutter contre cette loi SRU qui est une loi scélérate et communiste.

M. LE MAIRE. - Oui, on est d'accord.

M. PEREZ. - Vous allez me dire que l'on est obligé de construire – bien entendu, puisque la loi SRU existe –, mais je vous précise que la droite a été au pouvoir pendant de très nombreuses années et personne n'est jamais intervenu sur cette loi. Ce n'est pas un socialiste et M. Macron qui interviendront. De plus, on a appris, par la Métropole, qu'un contingent Métropole sera peut-être redistribué aux communes.

M. LE MAIRE. - Le contingent Métropole dépendra de la commune de Cagnes-sur-Mer. On a passé un accord.

M. PEREZ. - Normalement, on devrait voter contre, mais cette fois-ci, on s'abstiendra.

[M. le Maire procède au vote.]

7. CONVENTION-CADRE RELATIVE AU DEPLOIEMENT DU DISPOSITIF DE L'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISÉ RENFORCÉ (AIR)

Rapporteur : Monsieur NEGRE Louis

En vertu de l'article 39-2 du code pénal, il entre dans les attributions du Procureur de la République de veiller à la prévention des infractions à la loi pénale. A cette fin, il anime et coordonne dans le ressort du tribunal judiciaire, la politique de prévention de la délinquance dans sa composante judiciaire, conformément aux orientations nationales de cette politique déterminées par l'Etat.

Par ailleurs en vertu de l'article 130-1 du même code et afin de prévenir la commission de nouvelles infractions, la peine a pour fonctions, non seulement de sanctionner l'auteur de l'infraction, mais aussi de favoriser son insertion ou sa réinsertion.

Dans ce cadre, le Procureur de la République de Grasse souhaite mettre en place le dispositif d'Accompagnement Individualisé Renforcé (AIR) qui a pour objet de permettre, grâce à un partenariat étendu entre les signataires de la convention, une prise en charge renforcée et globale des personnes placées sous main de justice résidant dans le ressort du tribunal judiciaire de Grasse en vue de prévenir le risque de récidive.

En matière de délit, la proportion de récidivistes et de réitérants (dont la récidive ne correspond pas à la définition légale définie à l'article L.132-16-7 al.1 du code pénal) est en moyenne de 40 %. Elle varie selon la nature des infractions, de 18,5 % pour les délits sexuels, à 53,5 % pour les outrages et actes de rébellion, 48,9 % pour les infractions à la législation sur les stupéfiants, 48,5 % pour le port d'arme, 48 % pour les vols / recels, 39,8 % pour les violences volontaires (chiffres INSEE 2019).

Cette prise en charge vise à réduire les 7 facteurs de récidive identifiés, à savoir :

- les idées fausses, les fausses croyances ou représentations,
- les relations familiales problématiques,
- les fréquentations problématiques,
- l'absence d'emploi, de formation, d'activité,
- la consommation de produits addictifs,
- l'impulsivité,
- l'absence d'inscription dans la vie sociale et locale.

Le dispositif AIR pourra être proposé aux personnes, domiciliées dans le ressort du tribunal judiciaire de Grasse, qui présentent un risque de récidive et pour lesquelles un accompagnement renforcé serait de nature à limiter la commission de nouveaux actes délinquants :

- en pré-sentenciel sur proposition d'un représentant du ministère public,
- ou en post-sentenciel sur proposition du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP), en lien avec les juges d'application des peines (JAP).

Dans tous les cas, le dispositif ne peut être mis en œuvre qu'avec le consentement de l'intéressé, qui aura dans le cadre de l'évaluation préalable réalisée soit par le parquet, soit par un conseiller du service pénitentiaire d'insertion et de probation (CPIP), exprimé la volonté de sortir d'une dynamique délictuelle ou d'un environnement favorisant la commission d'infractions.

En cas d'accord, un contrat d'engagement au dispositif AIR est alors signé par l'intéressé pour une durée de 6 mois renouvelable une fois. Il peut être mis un terme à l'AIR si la personne suivie compromet de façon certaine, par son attitude ou son absence de motivation, l'effectivité de l'accompagnement.

La mise en œuvre opérationnelle de l'AIR est confiée à l'association Agir pour le Lien social et la Citoyenneté (ALC) qui mettra en place un service composé d'agents, répartis par bassin de population, avec le soutien de l'Association d'Enquête et de Médiation (AEM), qui assureront une prise en charge sociale globale ainsi qu'un accompagnement physique des bénéficiaires.

Le budget prévisionnel du dispositif d'AIR s'élève à 799 150 € par an et est cofinancé par le biais de subventions allouées annuellement à ALC par :

- Le département des Alpes-Maritimes : 115 000 € ;
 - L'AEM à travers le financement MILDECA : 45 000 € ;
 - Le fonds interministériel de prévention de la délinquance : 30 000 € ;
- et par les 4 bassins de population concernés à savoir :
- La communauté d'agglomération Sophia Antipolis : 100 000 € ;
 - La commune de Cannes : 100 000 € ;
 - La communauté d'agglomération du Pays de Grasse : 80 000 € ;
 - Le bassin cagnois : 60 000 € (en proportion du taux de public cible, soit 17,65 %), répartis à hauteur de 35 000 € pour Cagnes-sur-Mer, 15 000 € pour Saint-Laurent-du-Var et respectivement 5 000 € pour Vence et Carros.

En outre, le Ministère de la justice cofinance le dispositif de l'AIR de la manière suivante :

- subvention de la direction de l'administration pénitentiaire : 150 000 € ;

- recettes des contrôles judiciaires et des enquêtes sociales renforcées, respectivement évaluées à 100 et 125 mesures par an : 111 350 €.

Le surplus est pris en charge par l'association ALC.

Le dispositif de l'AIR d'une durée initiale de 3 ans, renouvelable, sera soumis à une évaluation régulière. Sous l'égide du Procureur de la République, le comité de pilotage se réunira, chaque fois que nécessaire, ou sur simple demande de l'un des signataires, pour :

- rendre compte de l'activité du dispositif en précisant la nature et le contenu des prises en charge sous un angle statistique dans chaque bassin de population,
- mesurer l'efficacité des moyens et des financements mobilisés,
- comparer les éléments obtenus lors de l'évaluation initiale de la situation du bénéficiaire et appréhender de façon qualitative les effets produits sur son parcours délinquant et son insertion et, au final, sur sa désistance.

Il est à noter que ce dispositif a déjà été mis en place dans différents ressorts de tribunaux judiciaires et qu'une baisse du taux de récidive a pu être constatée.

Enfin, il doit être souligné qu'est associée à ce dispositif, l'association HARPEGES – Les Accords Solidaires qui assure un accompagnement juridique, psychologique et social de toute personne victime, directe ou indirecte, notamment d'infractions pénales.

Il est donc demandé au Conseil municipal :

- d'approuver la signature de la convention cadre relative au déploiement du dispositif de l'Accompagnement Individualisé Renforcé (AIR) jointe en annexe,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son premier Adjoint à la signer.

Le Conseil municipal adopte par 39 voix Pour et 5 voix Contre, Abstention : 0.

5 contre(s) : Isabelle UTRAGO, Josiane PIRET, Jean-Paul PEREZ, Michel LEBON, Karin HARTMANN



DISCUSSION

M. LE MAIRE. - *C'est une proposition du procureur de la République en charge de l'arrondissement de Grasse, qui était procureur de la République à Chalon et qui avait mis en place ce dispositif d'accompagnement individualisé renforcé.*

Pourquoi ? Ce monsieur, de très haut niveau, est un très bon magistrat. Il a fait des études très précises et poussées sur la récidive qui est un mal profond qui touche le corps social. Non seulement on a interpellé et sanctionné quelqu'un, mais il sort et recommence, donc le bénéfice est limité. Il s'est penché sur le sujet et a dit qu'il avait installé chez lui, à Chalon-sur-Saône, une expérience de lutte contre la récidive. C'est une opération d'une centaine de milliers d'euros pour laquelle le ministère de la Justice paye l'essentiel. Ce dernier est d'accord pour accompagner ; il a donc demandé aux communes de jouer le jeu, car chaque commune, en fonction du pourcentage de gens condamnés a une participation, et la nôtre est de 35 000 €.

Si l'on est capable d'éviter la récidive, on est « les rois du pétrole ». Quand le procureur est venu nous expliquer, dans cette salle, aux maires de Carros, de Saint-Laurent, de Cagnes et de Vence, ce

qu'il voulait faire, on a dit que si l'on améliore en effet la lutte contre la récidive, c'est une véritable avancée.

Sur le principe, on est d'accord, car toute proposition qui nous permet peut-être d'améliorer la situation sécuritaire de la ville, pour moi, est bonne à prendre. On met des caméras, etc. Voilà quelque chose de plus qui s'ajoute. Je suis d'accord, et année après année, on fera un bilan annuel. Lutter contre la récidive est très important pour la personne elle-même, pour sa famille et pour nous, société. Cela supprime un délinquant, alors même que l'on cherche à diminuer la délinquance, c'est pourquoi je ne peux qu'inviter les membres du Conseil municipal à approuver cette convention-cadre que nous suivrons avec la plus grande attention annuellement.

M. PEREZ. - J'ai lu dans cette convention que la personne mise en prison ou punie doit accepter cette convention, ce qui est anormal. On va payer pour remettre des gens dans le circuit à condition qu'ils soient d'accord. C'est illogique, donc nous voterons contre.

M. LE MAIRE. - Est-ce que je suis satisfait qu'il faille demander ? Non, mais c'est comme cela. Au moins, on essaie de faire quelque chose. La différence entre nous deux, c'est que pour moi, même un petit pas reste un petit pas en avant. Si l'on pouvait faire un grand pas, je préférerais.

Madame Piret.

Mme PIRET. - Je préférerais les donner à la police, plutôt qu'à des personnes délinquantes, ces 35 000 € ; 115 000 € du Département ; Sophia Antipolis : 100 000 € ; 100 000 € de la commune de Cannes. Vous rendez-vous compte de tout ce gaspillage d'argent ; on n'est pas là pour distribuer, nous sommes donc contre.

M. LE MAIRE. - Je suis à l'opposé de vos idées. Ce n'est pas de l'argent gaspillé si l'on évite à quelqu'un de récidiver. C'est pour vous.

[Discussion générale.]

La justice aujourd'hui est dans l'incapacité de limiter la récidive, et l'on vous propose un système dans lequel on essaie de limiter cette récidive et vous dites : « je vote contre ! » Eh bien, votez contre !

Mme PIRET. - [Hors micro] ... de proposer des choses pour régulariser... Il n'y a pas d'argent, parce que je n'y crois pas.

M. LE MAIRE. - Monsieur Peguillet.

M. PEGUILLET. - Je tiens à signaler l'investissement du maire de Cagnes en ce qui concerne cette affaire. J'ai participé, avec ma collègue Margaux Ravary, à la commission. On a la chance d'avoir un procureur de la République formidable. Il nous a bien expliqué, dans le détail, comme cela s'est passé dans son département d'expérimentation, la Saône-et-Loire, à Chalon-sur-Saône.

Il est vrai que les gens appelés à entrer dans ce dispositif ne sont pas issus de la petite délinquance, on est déjà dans la bonne moyenne. Le signalement qui a été fait pour le département de la Saône-et-Loire et à Chalon-sur-Saône est tout de même, excusez du peu, de 78 % de réussite, ce qui est pas mal. Le problème est de savoir, comme l'a dit M. le Maire, si l'on s'engage dans une participation effective pour faire du concret ou si l'on est dans l'abjuration de quelque chose.

Je pense que l'idée du procureur de la République est intéressante : il nous a bien expliqué son système. On verra ce qu'il va donner, mais il n'y a pas de raison d'en douter dès lors que les représentants des communes présents ont tous été d'accord pour participer à cette convention. On ne peut pas passer à côté d'un système pouvant apporter une solution. Il faut être modeste, tout le monde doit l'être sur ces problèmes de délinquance. J'en suis le spécialiste et je ne suis pas un tendre. On est devant, donc il faut faire quelque chose : « y'a qu'à, faut qu'on », on ne peut plus le faire. On ne peut pas se priver de toute bonne idée qui peut apporter un plus à l'édifice. Je suis là, encore une fois, pour témoigner : quand vous avez pris la parole, Monsieur le Maire, vous avez été

net, précis sur le sujet. On ne pouvait pas passer à côté, c'était une offre intéressante. À présent, on verra ce que donnera l'expérience.

M. LE MAIRE.- Merci beaucoup.

Madame Utrago, puis Mme Ravary.

Mme UTRAGO.- Dans le cas où l'expérience échouerait, la commune peut-elle, à ce moment, arrêter sa subvention ?

M. LE MAIRE.- Oui, si l'on arrête, je ne paye plus.

Je suis, quelque part, sous votre contrôle, parce que je serais en position difficile si je devais poursuivre une expérience qui échoue et dans laquelle on s'entêterait. Ce n'est l'intérêt de personne. C'est de l'argent public, on l'a dit tout à l'heure ; Mme Piret l'a bien rappelé. L'argent public n'est pas distribué n'importe où et comment avec moi. On étudie, et l'on a trouvé qu'il valait mieux une convention de ce type qui nous permet peut-être les résultats du procureur de la République qu'annonce M. Peguillet ; ils ne sont pas mauvais.

Lorsque l'on supprime une récidive – Mme Piret n'a pas compris, mais ce n'est pas la première fois -, cela signifie tout simplement qu'il n'y aura pas un nouveau délinquant ; on l'a supprimé et il redevient citoyen. C'est une chance pour la société d'aujourd'hui où les taux de récidive sont très élevés. Si vous êtes pour la sécurité, il faudrait 100 % de réussite sur cette convention. Ne pas y participer, cela ne m'étonne pas de M. Perez.

Madame Ravary, vous avez la parole.

Mme RAVARY.- Merci, Monsieur le Maire.

Pour répondre à M. Perez qui disait tout à l'heure que l'adhésion lui posait problème : sans l'adhésion d'une personne, on ne travaille pas avec elle. C'est vraiment impératif ! Si l'on veut aller dans l'accompagnement social, dans le médico-social, il faut recueillir son adhésion. Je ne vois pas très bien en quoi cela vous pose problème.

Pour répondre à Mme Piret : pour moi, on n'est pas sur du gaspillage. Comme vous l'explique M. le Maire depuis tout à l'heure, on évite de nouveaux faits délinquants, peut-être des violences, des victimes, des personnes pour qui il faudra réparer le préjudice, des dégradations. Je pense plutôt que l'on fera des économies.

Il faut se laisser aussi le temps de l'expérience parce que...

M. PEREZ.- [Hors micro] Tous les jours, on a des exemples.

Mme RAVARY.- Vous prendrez la parole après, Monsieur Perez. Merci !

Ce sont des personnes que l'on évitera de retrouver dans notre ville, sur la voie publique, à commettre des méfaits.

Tout à l'heure, M. le Maire parlait des valeurs à Cagnes-sur-Mer, notamment l'humanité. Pour moi, cette convention permet aussi de réhumaniser les peines, parce que les gens ne seront plus de simples numéros ou des dossiers comme en prison. C'est ce qui est ressorti de l'expérience que M. le Procureur a mené à Chalon : les gens se sont sentis considérés, pris en charge par les pouvoirs publics, accompagnés, ce qui est tout de même très important.

La prison reste inévitable dans certains cas ; des gens ne pourront peut-être pas être sauvés avec l'accompagnement individualisé renforcé (AIR), mais pour certains, cela vaut le coup de mettre les moyens de le faire, notamment pour tout ce qui est violence. Aujourd'hui, les violences conjugales sont un véritable fléau et si l'on n'accompagne pas les auteurs sur toutes les questions qui les entourent, on n'arrivera jamais à lutter contre cette récidive. Je pense que l'AIR sera vraiment très performant.

Comme c'est indiqué dans la délibération, un comité de pilotage se réunira régulièrement et en fonction des besoins ; le procureur s'y est engagé. Cela permettra aussi aux maires de centraliser les données, de mieux connaître la problématique pour mieux la maîtriser. M. le Procureur avait été très clair à ce sujet et disait que l'on partageait un intérêt en commun : rapprocher les centres de décision du terrain pour être le plus efficace possible, et je pense qu'on le sera finalement avec cette convention.

Merci.

[M. le Maire procède au vote.]

8. CONVENTION DE PROJET URBAIN PARTENARIAL (PUP) RELATIVE A LA REALISATION D'UN PROGRAMME IMMOBILIER - AVENUE DE GRASSE

Rapporteur : Monsieur NEGRE Louis

La ville de Cagnes-sur-Mer a été saisie d'une demande de permis de construire déposée par la société en nom collectif (SNC) COGEDIM pour un projet immobilier, sis 45-47 avenue de Grasse, représentant une surface de plancher de 16 893 m².

Ce programme immobilier prévoit la réalisation

- d'une résidence sénior de 100 logements,
- de 93 logements privés,
- de 42 logements sociaux,
soit un total de 235 logements,
- de commerces représentant une superficie de 300 m²,
- de bureaux représentant une superficie de 505 m²,
- d'artisanat situé en sous-sol, destiné à la logistique du dernier kilomètre (espace de stockage urbain) représentant 2 000 m² environ.

Cette opération rend nécessaire la réalisation d'équipements publics répondant aux besoins des futurs usagers ou habitants, notamment en matière d'équipement scolaire, de voirie et de réseaux.

Il s'agit donc de prévoir, en ce qui concerne les équipements publics communaux, la participation à la réalisation d'un groupe scolaire dimensionné pour accueillir le développement urbain du secteur Malvan auquel l'opération participera en proportionnalité de ses besoins.

Il importe également de prévoir, pour ce qui concerne les équipements publics métropolitains, la participation du constructeur à la requalification de l'avenue de Grasse.

Au droit du futur programme immobilier, il est prévu l'élargissement de l'avenue de Grasse, le redimensionnement des réseaux, l'élargissement du carrefour entre la rue du Puits et l'avenue de Grasse (aujourd'hui étroit et sans visibilité), la création d'un large trottoir, la plantation d'arbres d'alignement, la création de places de stationnement pour véhicules légers et deux-roues.

Le coût global de ces différents équipements a été estimé à 1 629 000 € HT. Or la taxe d'aménagement (anciennement taxe locale d'équipement TLE) s'élèverait à 500 000 €. La seule taxe d'aménagement ne permet pas de financer les équipements induits par ce programme immobilier.

Aussi, il a été décidé de mettre en œuvre un PUP (projet urbain partenarial) qui n'est pas une taxe d'urbanisme mais une participation. Il s'agit d'une méthode de financement contractualisé, permettant le financement en

tout ou partie des équipements publics nécessaires au fonctionnement des opérations de travaux ou d'aménagements.

Le montant de la participation à la réalisation des travaux d'équipements publics mis à la charge de ce promoteur est estimé, de manière prévisionnelle, valeur 2^{ème} trimestre 2023 du coût de la construction, à :

- 864 000 € HT pour les besoins générés par l'opération pour les équipements communaux, à savoir la participation à une classe d'école
- 765 000 € HT pour les équipements métropolitains

Ce qui correspond à un montant de participation de l'ordre de 96,43 € par m² de surface de plancher.

Il est précisé que les constructions à édifier sur le terrain d'assiette de l'opération sont exclues du champ d'application des parts communales et intercommunales de la taxe d'aménagement, durant une période de dix ans à compter de la date d'affichage de la mention de la signature de la convention au siège de la Métropole et à la mairie de Cagnes-sur-Mer.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention de projet urbain partenarial à intervenir avec la société en nom collectif (SNC) COGEDIM,
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer, conformément aux dispositions de l'article L.332-11-3 du code de l'urbanisme,
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les formalités et à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la délibération,
- décider d'assurer les mesures de publicité desdits actes conformément aux articles R.332-25-1 et R.332-25-2 du code de l'urbanisme.

PJ : projet de convention en annexe

Le Conseil municipal adopte par 43 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 1.

1 abstention(s) : Philippe TOUZEAU-MENONI



DISCUSSION

M. LE MAIRE. - *Nous vous demandons de nous autoriser à appliquer, non pas la taxe, mais le PUP. C'est le projet urbain partenarial qui permet, non pas de toucher la taxe locale d'équipement qui s'élève à 500 000 €, mais de toucher – grâce au PUP – pour la même opération 1,629 M€. Cela nous permettra de faire de la voirie, quantité de choses. Ce n'est pas facile à avaler pour les promoteurs, mais puisque l'on peut le faire.*

Monsieur Perez.

M. PEREZ. - *Pour une fois, nous sommes d'accord avec vous pour une construction dans ce quartier qui en a vraiment besoin, parce qu'il y a un laisser-aller. De plus, il y aura dans cette*

résidence 100 logements seniors, ce qui est extraordinaire, 93 logements privés et 42 logements sociaux. En l'occurrence, je vous demande de faire de petits logements sociaux, des T2/T3 maximum pour éviter justement une certaine faune qui va y habiter. Cette fois-ci nous voterons pour, car il s'agit d'une bonne résolution.

M. LE MAIRE.- Merci beaucoup.

Monsieur Dolciani.

M. DOLCIANI.- Merci, Monsieur le Maire.

96 € par m² de surface de plancher, bravo ! Je tiens à féliciter les services, car ce n'est pas une négociation facile à avoir. 1,6 M€, c'est autant que la commune et la Métropole n'auront pas à dépenser pour la part voirie. Bravo aux services !

Une question tout de même : 765 000 € dédiés à la voirie, travaux qui seront, je crois, réalisés par la Métropole, donc pas de souci. Une requalification de l'avenue de Grasse sera plus que bienvenue à cet endroit. En revanche, sur les 864 000 € correspondant à l'équivalent d'une création d'une nouvelle classe : avez-vous, ou les services, une idée de la localisation de cette création ? Est-ce une extension sur un groupe scolaire existant ou la création d'un groupe scolaire qui pourrait peut-être être créé sur le secteur du Malvan ? Il risque d'en avoir besoin au vu de l'urbanisation de ce quartier, puisqu'il évolue grandement et qu'il continuera d'évoluer grandement dans les années à venir.

M. LE MAIRE.- Monsieur Dolciani, cher collègue, votre question est particulièrement pertinente, c'est pourquoi l'on a notamment fléchi une classe d'école. On regarde deux fois par an, semestre par semestre, avec Chantal et les services, quelles sont les augmentations. J'ai donné des instructions pour dire que tant que je serai maire, il n'y aura pas d'Algeco pour faire des classes.

Nous avons toujours des réserves à l'heure actuelle. La preuve : on a accepté, par exemple, les 80 écoliers du Haut-de-Cagnes, et dans les autres écoles, on a de la marge aujourd'hui. On suit le nombre d'élèves, et si cette marge doit s'amoinrir, on construira. Où ? C'est une autre question, car aujourd'hui j'ai demandé qu'on lance une étude de la plaine urbaine du Malvan, depuis la gare, pour savoir ce que l'on doit y faire, quels équipements publics doivent accompagner une urbanisation, et quel type d'urbanisation.

C'est prématuré, mais l'on a déjà mis de côté une ligne budgétaire pour se préparer.

M. DOLCIANI.- C'est de l'argent que l'on va garder en réserve.

M. LE MAIRE.- Oui.

M. PEREZ.- Combien de classes sont prévues ?

M. LE MAIRE.- À l'heure actuelle, on a encore de la marge ; on a encore des locaux à classe vides. On le surveille comme le lait sur le feu. Si l'on s'aperçoit que la situation se tend, on déclenche ; on est aussi là pour cela. J'avoue que cela fait partie des objectifs d'une commune, quelle qu'elle soit, d'avoir des classes, une école, etc.

[M. le Maire procède au vote.]

9. AVIS DE LA COMMUNE SUR LA MISE EN CONCORDANCE DU CAHIER DES CHARGES DU LOTISSEMENT « CENTRE-VILLE » OU « DU CENTRE » AVEC LES DISPOSITIONS DU PLAN LOCAL D'URBANISME METROPOLITAIN (PLUM)

Rapporteur : Monsieur NEGRE Louis

Le lotissement « Centre-Ville » (ou « du Centre ») se situe dans le quartier du centre-ville positionné de part et d'autre de l'avenue Anatole France. Il est actuellement entouré par la rue Louis Négro, la rue de l'Eglise

prolongée par la rue du Brigadier Claverie, l'avenue de l'Hôtel des Postes et remonte jusqu'au square Joseph Maurel.

Le cahier des charges de ce lotissement a été approuvé le 3 mars 1924, puis modifié le 23 avril 1925. Suite à la loi du 6 janvier 1986 relative à la réforme sur les lotissements, certains colotis ont demandé le maintien de ses règles, cependant, faute d'existence d'une Association Syndicale Libre capable d'agir en la matière et de recueillir la majorité requise, la demande a été rejetée.

Au regard du PLUm, ce lotissement est concerné par deux zonages :

- La zone UBe, zone d'habitat dense permettant des constructions d'une hauteur de 15 mètres, soit R+4 ;
- La zone UAc zone correspondant au quartier historique du Haut-de-Cagnes, du centre-ville et du Cros-de-Cagnes dont la hauteur est limitée à 7 mètres, soit R+1.

Le cahier des charges du lotissement qui a pour principal objet de régler les rapports entre colotis, contient des dispositions d'urbanisme devenues incompatibles avec l'évolution envisagée le long de l'avenue Louis Negro, où il est prévu le prolongement de la trame verte initiée dans le cadre de la renaturation de la Cagne ainsi que la continuité de la piste cyclable.

Par ailleurs, ce cahier des charges dispose que ne pourront être édifiées sur chaque lot que des constructions dont la hauteur au faitage atteindra un maximum de 6 mètres. Outre le fait que coexistent déjà à l'intérieur de ce lotissement, des immeubles d'une hauteur variant de 9 à 15 mètres (de R+2 à R+4), cette disposition ne permettrait pas l'évolution de la friche industrielle constituée par l'ancienne menuiserie située entre l'avenue Louis Negro et la rue Anatole France.

La situation juridique est donc paradoxale : si le cahier des charges du lotissement reste inopposable à l'administration qui n'a pas à en tenir compte lors de l'instruction d'un permis de construire, il continue à s'appliquer entre colotis et peut être invoqué devant le juge judiciaire.

La solution pour assurer une stabilité juridique à la construction ayant fait l'objet d'un permis de construire est donc de mettre en œuvre la procédure spécifique de mise en concordance du cahier des charges du lotissement avec les dispositions du PLUm, procédure prévue à l'article L.442-11 du code de l'urbanisme. Cette mise en concordance a fait l'objet d'une enquête publique qui s'est déroulée du 19 octobre au 17 novembre 2023 inclus.

Cette enquête qui peut être caractérisée par une activité modérée n'a fait l'objet d'aucune observation défavorable.

Le commissaire-enquêteur a émis, le 27 novembre 2023, un avis favorable sur le projet de mise en concordance du cahier des charges du lotissement « Centre-Ville » avec le PLUm.

La mise en concordance du cahier des charges du lotissement est donc prête à être approuvée et il est proposé au Conseil municipal :

- d'émettre un avis favorable sur cette procédure de mise en concordance du cahier des charges du lotissement « Centre-Ville » ou « du Centre » avec le Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm),
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre un arrêté municipal mettant en concordance le cahier des charges du lotissement « Centre-Ville » ou « du Centre » avec le Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm).

Le dossier de mise en concordance ainsi que le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur peuvent être consultés au service Droit des Sols et Habitat, situé au 2 avenue de Grasse.

Le Conseil municipal adopte par 43 voix Pour et 1 voix Contre, Abstention : 0.

1 contre(s) : Philippe TOUZEAU-MENONI

DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC

10. RENOUELEMENT DE LA CONVENTION AVEC L'ANTAI (AGENCE NATIONALE DE TRAITEMENT AUTOMATISE DES INFRACTIONS) RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE DU FORFAIT POST-STATIONNEMENT

Rapporteur : Monsieur NEGRE Louis

Au 1^{er} janvier 2018 est entrée en vigueur la décentralisation et la dépenalisation du stationnement payant sur voirie, réforme adoptée par la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, dite loi MAPTAM, suivie de plusieurs ordonnances et décrets.

Ainsi, l'amende pénale a été remplacée par un forfait post-stationnement (FPS) qui constitue désormais une indemnité forfaitaire d'occupation du domaine public et qui est dû en cas d'absence totale de paiement ou en cas d'insuffisance de paiement immédiat.

Le Conseil municipal a fixé, dans sa délibération du 24 février 2017, le barème tarifaire de paiement immédiat et le tarif du forfait post-stationnement applicable.

Par délibération du 15 décembre 2017, le Conseil municipal a approuvé les termes de la convention de cycle partiel proposée par l'ANTAI, pour une durée de trois ans, soit du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020.

Par délibération du 18 octobre 2019, une convention de cycle complet a été signée, afin que l'intégralité des avis de paiement des FPS soit notifiée au domicile des usagers.

Suite à la délibération du 10 décembre 2020, une convention de renouvellement a été signée.

Cette dernière expirant le 31 décembre 2023, il convient de signer une nouvelle convention pour que la commune de Cagnes-sur-Mer puisse continuer à bénéficier des prestations de l'ANTAI à partir du 1^{er} janvier 2024 et jusqu'au 31 décembre 2026.

Cette convention a pour objet de définir les conditions et modalités selon lesquelles l'ANTAI s'engage, au nom et pour le compte de la commune, à notifier par voie postale ou par voie dématérialisée l'avis de paiement du forfait de post-stationnement (FPS) initial ou rectificatif, au domicile du titulaire du certificat d'immatriculation du véhicule concerné, ou au domicile du locataire ou de l'acquéreur du véhicule, conformément à l'article L. 2333-87 du code général des collectivités territoriales.

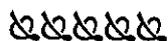
La convention a également pour objet de régir l'accès au système informatique du Service des forfaits post-stationnement de l'ANTAI (Service FPS-ANTAI) et d'en définir les modalités et conditions d'utilisation. Elle prévoit enfin les conditions et modalités selon lesquelles l'ANTAI s'engage au nom et pour le compte de la commune à traiter en phase exécutoire les FPS impayés.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- d'approuver les termes de la convention de cycle complet qui prendra effet au 1^{er} janvier 2024 et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Le Conseil municipal adopte par 38 voix Pour et 6 voix Contre, Abstention : 0.

6 contre(s) : Philippe TOUZEAU-MENONI, Isabelle UTRAGO, Josiane PIRET, Jean-Paul PEREZ, Michel LEBON, Karin HARTMANN



DISCUSSION

M. LE MAIRE.- Vous demandez la parole ?

M. TOUZEAU-MENONI.- Oui. C'est toujours le même sujet : en effet, cela part de l'ANTAI, et l'on n'est pas sûr que cela arrive chez le client final qui va prendre un PV, et cela ne va pas. Quelle garantie peut-on avoir ? Existe-t-il une forme de recommandé ?

M. LE MAIRE.- C'est un service de l'État.

M. TOUZEAU-MENONI.- Pour celui qui ne recevra pas l'amende initiale...

M. LE MAIRE.- C'est comme les impôts : c'est un service de l'État, et quand ils vous écrivent, de temps en temps, cela n'arrive pas. Chez moi, cela arrive toujours, mais pas chez vous, c'est bizarre.

M. TOUZEAU-MENONI.- Votre convention ne permet pas de garantir que l'utilisateur l'ait reçue ; beaucoup ont des soucis avec cela, donc je voterai contre.

[M. le Maire procède au vote.]

Retour de Mme Laurence TRASTOUR-ISNART : 19h45

QUORUM : 36 Conseillers municipaux présents, soit plus de la moitié requise sur les 45 Conseillers municipaux en exercice

DEVELOPPEMENT DURABLE

11. RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE - ANNEE 2023

Rapporteur : Monsieur NEGRE Louis

La commune de Cagnes-sur-Mer compte au 1^{er} janvier 2022 une population de 52 669 habitants. Elle est devenue, du fait de sa forte attractivité, la 4^{ème} ville des Alpes-Maritimes en termes démographiques. Elle présente, conformément aux dispositions de l'article L2311-1-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), son rapport annuel sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

Ce rapport, dont le contenu est précisé à l'article D2311-15 du CGCT, présente les projets menés autour des cinq finalités du développement durable :

- Lutte contre le changement climatique ;
- Préservation de la biodiversité, des ressources et des milieux ;
- Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations ;
- Epanouissement de tous les êtres humains ;
- Transition vers une économie circulaire.

La ville de Cagnes-sur-Mer, forte de ses nombreuses récompenses officielles obtenues en la matière, poursuit son engagement pour préserver son environnement et améliorer les conditions de vie des Cagnois.

En effet, la ville de Cagnes-sur-Mer s'est fixée comme objectif prioritaire de rendre son territoire plus sobre en carbone et capable d'affronter les conséquences du changement climatique. Un plan ambitieux a donc été établi, conforme aux préconisations du GIEC, en termes d'adaptation : diminution des gaz à effet de serre provenant des véhicules et bâtiments communaux, végétalisation, désimperméabilisation, développement des zones naturelles protégées, promotion de l'agriculture écologique et locale...

Déjà pionnière dans ce domaine, la ville est même appelée à transmettre son savoir-faire, comme pour son projet pilote de renaturation de la Cagne, pris en exemple par la Métropole, l'Agence de l'eau, la Région et l'Europe.

Cette nécessaire transition écologique s'appuiera aussi sur un important programme de travaux justifié par l'urgence climatique et l'objectif de sobriété énergétique : isolation thermique des bâtiments, développement des énergies renouvelables (solaire thermique, photovoltaïque pour autoconsommation des bâtiments).

Ainsi, la ville de Cagnes-sur-Mer poursuit sa politique volontariste par des actions concrètes présentées dans ce rapport, afin d'offrir à tous les Cagnois une meilleure qualité de vie dans un cadre harmonieux et préservé. En augmentant la place du végétal, en prenant en compte la nature comme composante de son développement, en limitant son impact sur l'environnement, Cagnes-sur-Mer aspire à être une ville résiliente et durable.

Il est donc proposé au Conseil municipal après discussion :

- de prendre acte du rapport sur la situation en matière de développement durable à Cagnes-sur-Mer pour l'année 2022.

Le Conseil municipal prend acte.



DISCUSSION

M. LE MAIRE.- *Chez nous, le développement durable, ce n'est pas du greenwashing, parce que quantité d'instances et institutions extérieures nous donnent ces labels et l'un des plus beaux, dont je suis le plus fier, c'est bien sûr l'agenda 2021 en local. Nous avons, par exemple, été commune lauréate et nous avons eu, en 2011, la fameuse Marianne d'Or au niveau national. La moitié d'entre vous n'étaient pas nés. On travaille depuis des décennies sur le développement durable. Voilà ce que l'extérieur dit, pas Louis Nègre, de Cagnes-sur-Mer sur le développement durable.*

Le rapport comporte quatre chapitres.

Premier chapitre : la lutte contre le changement climatique, la mobilité.

On poursuit les travaux du pôle d'échanges multimodal ; l'inauguration du parvis, on l'a faite. On a réalisé ce parvis et je pense que personne ne s'en plaint par rapport à la situation antérieure. On n'a pas pu déplacer l'autoroute, j'en conviens, et je le regrette profondément.

S'agissant du PEM, on est en phase 2. Je rappelle le montant total de l'opération : 56 M€ (Ville : 3,84 %). C'est l'un des plus beaux dossiers. Seul, on n'aurait jamais pu le faire. Un bâtiment Voyageurs est en cours de construction, il sort de terre à l'heure actuelle, jusqu'en juillet 2024.

Après le nouveau bâtiment, on démolira la gare et l'on mettra l'accessibilité et les quais jusqu'en décembre 2024. Ce n'est pas nous, c'est la SNCF pour les quais.

Vous pouvez être fiers de participer au premier pôle d'échanges multimodal digne de ce nom qui sort dans les Alpes-Maritimes. Le président du GART que je suis est également très sensible à cette première. Cela confirme que ce que nous défendons, nous le mettons en valeur.

Ensuite, la piste cyclable avec un Plan vélo très ambitieux, avec des centaines de milliers d'euros, des SAS supplémentaires (il y en aura 75 au total), double sens cyclable sur 1,5 kilomètre. Cela va nous changer les choses avec 200 nouveaux arceaux de stationnement, ce qui fera 350 places de stationnement dédiées au vélo à Cagnes. Je pense que c'est important de le dire, de le montrer : le Plan vélo n'est pas un plan superficiel, c'est un vrai plan qui sera appliqué dans notre ville.

M. GAGGERO.- S'agissant du Plan vélo, je veux rappeler que ce travail a vraiment été collaboratif avec la ville, la Métropole, mais aussi les associations de quartier, avec l'ABCV, le quartier du Val Fleuri, et les associations d'utilisateurs de vélo. On a créé un groupe de travail et l'on avance avec ces différentes personnes.

M. LE MAIRE.- Alain rappelle, à juste raison, que c'est fait avec les associations locales. C'est aussi un exemple de démocratie participative. On ne le fait pas uniquement dans un domaine, on le fait dans tous les domaines. Dès que l'on peut avoir l'avis des Cagnois, dès qu'ils sont intéressés, motivés pour faire avancer le Schmilblick, ils sont les bienvenus à Cagnes.

Le Riviera Electric Challenge a donné des résultats, Monsieur Gaggero, sensationnels.

M. GAGGERO.- C'était la neuvième édition cette année. On aura la dixième édition l'année prochaine, avec l'arrivée à Cagnes-sur-Mer. Cette année, on avait plus de 30 équipages, on a fait plus de 400 kilomètres. Quand on a commencé le Riviera Electric, les véhicules électriques faisaient à peine 100 kilomètres. On a mis en valeur de nombreuses communes, notamment du côté du pays grassois, avec toujours un passage en Italie et une arrivée dans la Principauté de Monaco, accueillis par le souverain.

M. LE MAIRE.- Quels sont les résultats ?

M. GAGGERO.- On a eu un équipage qui est arrivé deuxième de l'écoconduite – il est présent d'ailleurs avec Mme Valérie Forest-Dodelin –, des services qui ont fait un score au niveau de l'écoconduite.

M. LE MAIRE.- Et l'on a eu le premier équipage féminin.

Mme CORBINAIS.- [Hors micro] Premier des collectivités territoriales et deuxième au général.

M. LE MAIRE.- Ensuite, on a le salon de la transition écologique que nous devons également à notre ami, Alain Gaggero, qui l'a organisé avec 28 exposants. Là aussi, c'est ouvert pour tous les Cagnois et c'est fait notamment avec la Métropole Nice-Côte d'Azur. Ensemble, on aide les Cagnois à entrer dans la transition écologique et à obtenir les meilleurs systèmes pour y arriver.

Les économies d'énergie sont très importantes – vous le savez vous-même en payant vos factures – et pour l'électricité, regardez cette baisse remarquable des coûts de 24 %. En avez-vous fait autant chez vous ? Avez-vous 24 % de baisse chez vous ? Nous, on obtient cela.

Le gaz a augmenté de 40 % et pour nous, il n'a augmenté que de 8,57 %. Pourquoi ? On a diminué les consommations, on a fait de l'isolation et l'on a économisé, bien sûr, de l'argent public. Voilà, tout simplement. Nous devons donc rendre hommage à nos collègues qui s'occupent de ce secteur et des services, Madame Corbinais, et qui sont particulièrement performants. En électricité, je vous mets au défi de trouver beaucoup de personnes qui ont baissé leur coût d'électricité de 24 %, malgré la hausse des prix.

M. GAGGERO.- Monsieur le Maire, je voulais aussi rappeler que cette baisse a eu un impact, certainement financier au niveau de la commune, et que l'on était quand même dans une période

de sobriété énergétique. La commune de Cagnes-sur-Mer a joué le jeu et a contribué à ne pas avoir d'augmentation de consommation.

M. LE MAIRE.- Très bien, et l'on pourrait également ajouter que nous obtenons des prix « canons ». Pourquoi ? Parce que l'on a fait une commande groupée avec la Métropole. On représente 50 000 personnes, et la Métropole 550 000, soit dix fois plus. Cela aide à obtenir ces prix.

Ensuite, on a la rénovation de la maison des sports Jean Bouin pour un coût total de plus d'un demi-million d'euros et 75,5 % de subventions pour le gymnase, les salles d'activités, les vestiaires. Là aussi, atteindre 75 % de subventions, c'est très rare, mais l'on a de très bons dossiers. Je remercie à nouveau les services pour la qualité des dossiers que l'on présente.

La renaturation par la préservation de la biodiversité : en 1972 et 2022, ce sont deux philosophies, deux approches totalement différentes. Maintenant, on casse le béton et c'est bienvenu [cf. photos de février 2021, février 2023 et septembre 2023]. Ceux qui se baladent le long de la Cagne voient, à l'œil nu, les changements réels. Ce faisant, avec le parc qui est en pleine construction, en édification, nous avons ce que l'on peut appeler un climatiseur naturel en centre-ville. On aura 3 hectares de climatisation, 3 M€ subventionnés. Là, on s'en sort aussi très bien, c'est parfait.

Pour le Parc de la Méditerranée, on n'a que 51 % de subventions, je m'en veux. Il s'agit de 11 000 mètres carrés, c'est toujours plein de familles, d'enfants. Il y a 140 arbres et arbustes là où il n'y en avait quasiment pas. Cela fonctionne tellement bien, que l'on rajoutera des jeux d'enfants. L'une d'entre vous, une conseillère municipale – Valérie, pour ne pas la citer –, nous propose, comme elle l'a vu à Strasbourg, non pas une boîte, mais une cabane à livres ; je trouve l'idée intéressante. Si vous avez ce genre d'idées, quel que soit le domaine, vous pouvez être de l'opposition, de la majorité, tout ce qui nous permettra de faire et de donner un meilleur service à nos Cagnois est le bienvenu.

Qui crée des parcs de la Méditerranée, au bord de la Méditerranée, sur le littoral de la Méditerranée, dans les Alpes-Maritimes ? À ma connaissance, on est les seuls. On aurait pu construire un peu dessus, cela ne nous aurait pas fait de mal dans le budget. On aurait pu, mais l'on fait un parc parce que l'on sait qu'il y a une demande d'espaces verts, de poumon, et donc on fait des choix.

On continue avec la ressource en eau avec une réduction de 50 % en dix ans : on a commencé bien avant. On ne savait pas, il y a dix ans, que l'on aurait des canicules aussi fortes, mais l'on savait que l'on devait faire des économies pour payer moins et demander le minimum d'impôts aux Cagnois. Il fallait payer ces 120 000 mètres cubes en 2011. On n'en a plus que 60 000 mètres cubes à payer, alors que le nombre d'habitants, lui, a augmenté. Là aussi, les services ont été très performants.

Le respect des consignes en période de sécheresse. Depuis 2022, on a des consignes préfectorales. Ce n'est pas une consigne, mais un arrêté préfectoral pour l'arrêt de l'arrosage des pelouses, des douches, des fontaines, et l'on installe des ollas en terre cuite. Je crois que l'on est les seuls à le faire.

Sur les douches de plage, pour lesquelles Nice-Matin s'est étendu, mobilisé par un pigiste bénévole.

[Rires.]

C'est la vérité ! Je dis qu'il faudrait savoir ce que vous voulez, les uns et les autres. Quand il y a un arrêté préfectoral, qu'on le veuille ou non, il est au-dessus de moi, il est supérieur au maire. L'arrêté préfectoral dit que, pour des raisons que l'on peut comprendre (on est en pleine canicule), il ne faut pas utiliser les douches de plage. Cela ne me fait pas spécialement plaisir parce qu'une douche de plage, c'est du confort. À mon époque, on se baignait sans douche de plage, mais aujourd'hui, cela fait partie du confort.

Doit-on privilégier le confort de Monsieur ou Madame, plutôt que d'être solidaire d'un territoire qui souffre ? Et l'on demande des efforts aux uns et aux autres, mais pas aux baigneurs. Quatre

communes n'ont pas respecté l'arrêté préfectoral. Je dis à haute et intelligible voix que si vous ne respectez pas l'arrêté préfectoral parce que vous estimez que vous n'en avez rien à faire, le jour où je prends un arrêté municipal, il n'y a aucune raison que vous l'acceptiez. Le jour où le ministre ou la loi dit : il ne faut faire pas ceci ou cela, il n'y a aucune raison que vous le respectiez. Dès lors, vous vous mettez volontairement hors-la-loi, et c'est vous qui, ensuite, allez faire des remarques aux voyous pour leur expliquer qu'ils doivent respecter la loi, mais vous qui êtes de braves citoyens, l'arrêté préfectoral, vous vous asseyez dessus. Il vaut mieux être cohérent et logique.

Vous ne pouvez pas, et l'on ne peut pas – vous savez qu'à Cagnes, on est légaliste ; on n'est pas parfait, mais l'on essaie de faire respecter les arrêtés et de faire en sorte que la légalité soit la même pour tous –, dire : « les voyous doivent respecter la loi, mais moi, comme je suis une honnête personne, je ne respecterai pas la loi. » Cela ne tient pas, et donne ensuite des gens qui ne nous respectent pas, nous non plus, car cette classe politique, même quand ce sont de petits élus de provinces ou de villes comme la nôtre ne se respectent pas eux-mêmes en ne donnant pas l'exemple.

Ce n'est pas ma philosophie ; je ne suis pas d'accord avec tout, avec ce qui est décidé par le préfet, le ministre, voire la loi. Mais, je ferai tout mon possible pour essayer de changer la loi et la loi SRU, Monsieur Perez, on est d'accord. Quand on a fait la réunion, sous l'égide de Laurence Trastour en tant que députée, avec tous les maires de la région cagnoise, on a dit que l'on était contre, de manière la plus claire qui soit, contre la loi SRU. On n'a pas été entendu, et ce n'est toujours pas le cas aujourd'hui.

C'est la loi, donc combattons et attaquons éventuellement devant le tribunal administratif. Attaquer plutôt que de ne pas appliquer et de donner le mauvais exemple aux jeunes qui vous diront en face un jour : « pourquoi toi, tu n'appliques pas et moi, tu me demandes de l'appliquer ? » Attaquer, c'est propre. Ne tirez pas sur le président de la République même si vous ne l'aimez pas parce que vous êtes en démocratie ; en revanche, vous avez le droit de le battre démocratiquement. Mobilisez-vous, faites une campagne, créez un parti et battez le Général de Gaulle démocratiquement, pourquoi pas ? On est en démocratie, cela sert à ça.

Si vous n'êtes pas content d'une décision du préfet, du ministre ou de la loi, vous avez le tribunal administratif. Montez au créneau plutôt que de dire : « moi, je suis contre. »

C'est tout ! Voilà le message que je voulais vous faire passer à mon niveau.

Les produits phytosanitaires, on est exemplaire dans ce domaine, là encore, grâce aux services. La biodiversité, la lutte contre la jussie, on le fait chaque année ; le partenariat avec la Ligue pour la protection des oiseaux, on en est très fier, là aussi, parce que l'on protège les territoires de notre commune.

Aujourd'hui, vous savez que la chasse est interdite sur toute la commune de Cagnes-sur-Mer, par application du code de l'environnement qui dit que l'on ne peut pas chasser à moins de 150 mètres d'une voie publique. Quand vous voyez le quadrillage des voies publiques sur la commune de Cagnes-sur-Mer, il n'y a rien à plus de 150 mètres d'une voie publique. J'en avais discuté avec l'association des chasseurs de Cagnes qui en avait compris le bien-fondé, et donc, nous n'avons pas de chasse à Cagnes depuis 20 ans. On applique la loi qui est simple et claire. Je constate, en lisant Nice-Matin, que dans des départements pas très loin d'ici, il y a des choses étranges avec des chasseurs. En tous les cas, il n'y en a pas à Cagnes où les chasseurs ont bien compris que l'on ne pouvait désormais plus chasser dans un territoire pour suivre la loi.

On continuera à loger parce que la loi nous l'impose et l'on sera carencé. Il va nous tomber un arrêté de carence. Vous râlez tous parce que l'on fait des logements, mais l'on est rattrapé par la patrouille.

Concernant les activités intergénérationnelles, on essaie depuis des années de mélanger les seniors avec les juniors, c'est le cas de dire, et je vous invite à aller voir.

On a également le HandiCagnes avec la création d'ateliers et d'événements pour les personnes en situation de handicap. Comme je le dis souvent, n'oubliez jamais que vous êtes des handicapés potentiels : vous sortez d'ici, vous glissez sur la marche d'escalier et vous vous cassez les cervicales et devenez tétraplégique. Dix secondes avant, vous étiez en pleine forme ; dix secondes après, vous êtes tétraplégique. Si vous avez un AVC, vous vous retrouvez handicapé. Cela peut arriver à tout le monde. Les handicapés font partie de la société et l'on essaie d'avoir une société inclusive. C'est le respect de l'être humain, et vous savez que le respect est important chez nous.

Voilà ce que je pouvais dire très rapidement. Si l'un de mes collègues veut rajouter quelque chose sur ce dossier du développement durable. [Pas de rajout.]

J'ai oublié la végétalisation, c'est très important. On a commencé par la crèche Les Orangers où l'on a désimperméabilisé 80 %, puis la maternelle Renoir et La Pinède, le tout fait avec les parents pour la crèche (un peu moins avec les bambins) ; en revanche, à la maternelle et à La Pinède, on a demandé aux parents et aux enfants des écoles de nous aider.

Mme GERMAIN.- *On a fait plusieurs réunions de concertation, autant avec les parents qu'avec toute la communauté éducative pour tous les projets : maternelles Renoir et Pinède ; l'école du Val Fleuri est faite en partie et l'on a également commencé l'école Giono. À chaque fois, ce sont de gros projets que l'on fait en concertation : chaque personne qui vient donne ses idées. On fait d'abord un diagnostic réalisé par les services, car il faut faire attention aux tuyaux d'électricité, d'arrosage, etc. Puis, à partir des idées de chacun, de l'utilisation... chaque projet est différent ; on va pouvoir faire plusieurs écoles maternelles différentes, elles sont à chaque fois différentes puisque chaque école a une utilisation de cour particulière. Je vous encourage à regarder l'école maternelle Renoir qui, maintenant que la végétation a bien pris, est vraiment exceptionnelle.*

M. LE MAIRE.- *Merci, Chantal. Tout à l'heure, je n'ai pas dit l'exacte vérité. Regardez la photo en haut à droite avec la butte de terre. Avant de faire cela, il y a eu une grande discussion, je l'ai dit, avec le personnel de la crèche et les parents. Quand on est allé la visiter, il y a quelques mois de cela, je tombe de nouveau sur des parents, et puis surtout sur le personnel de la crèche qui me dit : « nous avons une doléance ; les bambins (entre un et trois ans) voudraient autre chose que le projet que nous avons prévu. » Il y a une butte de terre qui a été faite spécialement pour qu'ils grimpent dessus, et s'ils tombent, ils roulent le long, ils ne peuvent pas se faire mal. Ils nous ont demandé à passer dans un tunnel sous le tas de terre ; il fallait y penser. Il suffit de mettre un tube en plastique, ce n'est rien du tout. Ce sont les enfants qui ont demandé à passer dans un tunnel.*

Vous voyez, la démocratie participative à Cagnes commence à deux ou trois ans, et c'est comme cela que l'on construit Cagnes. L'enfant qui est aujourd'hui à la crèche Les Orangers, quand il aura 18-20 ans, dira : « j'ai obtenu, à l'âge de deux ans, que l'on crée un tunnel pour que je puisse passer sous la butte. » C'est amusant !

Ce sont des surfaces très importantes qui sont désimperméabilisées. On était encore, il y a quelques années, à des années-lumière de cette situation.

Arrivée de Mme Aurélie GUIRADO-ARNAUDO : 20h10

QUORUM : 37 Conseillers municipaux présents, soit plus de la moitié requise sur les 45 Conseillers municipaux en exercice.

DOMAINE PUBLIC

12. MISE EN PLACE D'UNE GRATUITE DE DEUX HEURES DE STATIONNEMENT PENDANT LA PERIODE DES FETES DE FIN D'ANNEE

Rapporteur : Monsieur NEGRE Louis

Par délibération du 17 mars 2017, le Conseil municipal a approuvé les tarifs du stationnement payant à partir du 1^{er} janvier 2018.

A l'approche des fêtes de fin d'année, la ville souhaite offrir 2 h de stationnement aux usagers réalisant leurs achats festifs auprès des commerçants cagnois.

Cette gratuité, accordée sur le principe de la franchise, sera applicable dans certains parkings et rues en zone orange, durant 4 semaines, du samedi 2 décembre au samedi 30 décembre 2023 inclus.

Les deux heures offertes seront utilisables une fois par jour et par plaque d'immatriculation, après l'enregistrement sur l'horodateur ou par l'application INDIGO NEO dans les zones orange suivantes :

Centre-ville :

Parking de la Villette et de l'extension de la Rotonde dans sa totalité (hors zone rouge de la Rotonde)
Parking Sainte Luce
Rue Bir Hakeim
Chemin des Grands Plans

Cros-de-Cagnes :

Parking de la Place Saint-Pierre
Rue Balloux
Avenue Massenet
Avenue Jean Jaurès

Val Fleuri

Avenue Ziem

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la gratuité de deux heures de stationnement sur le principe de la franchise dans les secteurs proches des commerces de proximité, du samedi 2 décembre au samedi 30 décembre 2023 inclus.

Le Conseil municipal adopte par 39 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 5.

5 abstention(s) : Philippe TOUZEAU-MENONI, Josiane PIRET, Jean-Paul PEREZ, Michel LEBON, Karin HARTMANN

~~~~~

## DISCUSSION

**Mme UTRAGO.**- Je suis tout à fait d'accord pour ces deux heures gratuites, pas de souci. En revanche, je trouve cela fort de café que la commune doive payer ces deux heures à Indigo. Pourriez-vous modifier le contrat pour que, lorsque l'on offre des heures, on n'ait pas à les payer ensuite ?

**M. LE MAIRE.**- N'oubliez pas qu'un contrat, c'est toujours un équilibre entre les deux parties. Eux ont mis en place, par exemple, les horodateurs ; nous ne les avons pas payés, même si l'on pouvait les payer nous-mêmes. Il y a une contrepartie entre le personnel qu'ils emploient, la surveillance qu'ils font, le matériel qu'ils entretiennent, etc., et ce dont ils peuvent bénéficier.

On l'a fait pour marquer le coup à Noël, mais ils nous disent qu'il s'agit d'argent qui entre en moins dans la convention, et que l'on ne la respecte pas. C'est pour cela que dans le futur, on regardera ce que l'on peut faire. Romain est là pour défendre les intérêts de la commune et des Cagnois, mais l'on regardera. Aujourd'hui, on est dans ce cadre et l'on ne peut pas faire ce que l'on veut avec un contrat signé.

D'autres questions ?

Oui, Monsieur Perez.

**M. PEREZ.**- Je vois les publicités que vous faites sur la commune de Cagnes-sur-Mer : vous marquez « gratuité de deux heures ». C'est faux ! Il faut dire la vérité aux Cagnois : ce n'est pas de la gratuité, c'est payé par la commune.

**M. LE MAIRE.**- Oui.

**M. PEREZ.**- Il faut le dire. Vous ne le dites pas. Gratuité, c'est gratuit !

[Discussion générale.]

Un Antibois qui vient à Cagnes aura deux heures de gratuité que je payerai moi.

[Discussion générale.]

**MME PALAZZETTI.**- [Hors micro] Allez à Antibes, parce qu'il y a deux heures de gratuité.

**M. PEREZ.**- [Hors micro] Je ne vais jamais à Antibes. Moi, je fais les commissions d'appel.

**M. LE MAIRE.**- Monsieur Perez, pour une fois, vous faites preuve de générosité avec des gens plus riches que nous, c'est bien.

Monsieur Lebon.

**M. LEBON.**- [Hors micro] C'était pour dire à peu près la même chose. J'avais cru comprendre que les commerçants étaient demandeurs de places de stationnement payant de manière à obliger un roulement pour qu'ils puissent...

À certains endroits, les commerçants donnent un ticket de gratuité de stationnement. Je suppose que cela pourrait être pareil ici. Je fais remarquer qu'à Polygone Riviera, cela fonctionne aussi comme cela.

**M. LE MAIRE.**- Avec la carte BonjourCagnes, on répond en partie au moins à cette volonté. Les clients qui sont clients à Cagnes, sur cette carte, pourront ensuite bénéficier d'heures de gratuité de stationnement.

**M. LEBON.**- Je connaissais ce système, mais encore faut-il avoir la carte (et cela fera une carte de plus). De toute façon, ces systèmes compliqués ne fonctionnent jamais. À Polygone Riviera, par exemple, la gratuité de deux heures supplémentaires, quand on a la carte, ne fonctionne pas. Je pense que la solution simple c'est que le commerçant donne un ticket, un point c'est tout.

**M. LE MAIRE.**- Très bien, on leur transmettra.

**MME PAPY.**- [Hors micro] *On leur demandera.*

**M. LEMAN.**- [Hors micro] *On réduit le papier... donc il faudra que l'on remette plus de papier.*

**M. CONSTANT.**- [Hors micro] *C'est bien d'aller à Polygone.*

**M. ALLEMANT.**- *Merci, Monsieur le Maire.*

*Monsieur Perez, j'ai fait un peu d'archéologie...*

**M. PEREZ.**- [Hors micro] *Vous m'avez retrouvé !*

[Rires.]

**M. CONSTANT.**- [Hors micro] *C'est l'ancêtre !*

**M. ALLEMANT.**-...*n'y voyez aucune allusion, et je suis retourné à la séance du 7 décembre 2018 :*

*« Sur ce rapport de présentation que vous avez mis sur table, je tiens à vous remercier, car vous avez entendu les sirènes du Rassemblement national. Nous avons été les premiers à vous demander un stationnement gratuit. Nous avons distribué chez tous les commerçants de Cagnes-sur-Mer (centre) des flyers concernant ce stationnement gratuit. Nous avons eu des réponses très favorables des commerçants. Donc je vois que vous y êtes venu, comme beaucoup d'autres maires, d'ailleurs. »*

**M. PEREZ.**- [Hors micro] *Oui, mais ils ont demandé la gratuité, pas le remboursement à Indigo. « Gratuité » veut dire « gratuit ».*

**M. ALLEMANT.**- *Il est vrai, Monsieur Perez, qu'entre temps, vous avez changé de crèmerie.*

**M. PEREZ.**- [Hors micro] *Cela ne vous regarde pas !*

**M. ALLEMANT.**- *J'ai tout de même le droit de dire ce que je pense.*

*Pour autant, vous avez peut-être changé de crèmerie, mais vous avez toujours les mêmes réflexes : la démagogie, en expliquant que, finalement, c'est une bonne idée. On savait depuis le départ que rien n'était gratuit, car lorsque l'on parle de service public, et l'on a abordé la question je ne sais pas combien de fois en séance...*

**M. PEREZ.**- [Hors micro] *Alors on ne met pas sur les affiches « gratuité de deux heures ».*

**M. ALLEMANT.**- *Laissez-moi poursuivre, s'il vous plaît !*

*Quand on parle de service public, et vous le savez très bien, parce que l'on en a parlé de nombreuses fois, il y a toujours quelqu'un qui paye : soit c'est l'utilisateur soit le contribuable. Aujourd'hui, avec ces deux heures de stationnement, nous faisons le choix que ce soit le contribuable qui paye.*

**M. PEREZ.**- [Hors micro] *Il faut le dire, alors ! Pourquoi vous ne le dites pas ?*

**M. ALLEMANT.**- *On l'a toujours dit, et on l'a répété à chaque conseil municipal parce que ce dispositif existe depuis 2018.*

**M. PEREZ.**- [Hors micro]

**M. LE MAIRE.**- *Je mets aux voix. Ça va, vous avez compris, on a tous compris.*

*Attention ! Le réflexe... chassez le naturel, il revient au galop.*

[M. le Maire procède au vote.]

**M. ALLEMANT.**- [Hors micro] *C'est dommage, on avait l'unanimité...*

**M. TOUZEAU-MENONI.**- [Hors micro] *J'aimerais expliquer pourquoi.*

[Discussion générale.]

**M. TOUZEAU-MENONI.**- [Hors micro] *Expliquez à des gens qui se garent à Maréchal Juin qu'ils n'ont pas droit à la réduction...*

**M. LE MAIRE.**- *Le vote, c'est le vote !*

**M. TOUZEAU-MENONI.**- [Hors micro] *Vous les envoyez...*

**M. LE MAIRE.**- *Non, ce n'est pas la peine. Après le vote, c'est terminé. Vous prenez la parole avant, sans problème, mais pas après.*

**M. TOUZEAU-MENONI.**- [Hors micro] *Excusez-moi, c'est une explication de vote ; je ne participe pas aux débats.*

*[M. le Maire poursuit la lecture de la délibération 13.]*

### **13. FÊTE DE LA CHÂTAIGNE ET PROMENADE EN FÊTE : RÉVISION DES TARIFS**

Rapporteur : Monsieur NEGRE Louis

Dans le cadre des actions de dynamisation, d'animation et de valorisation de son attractivité touristique, la commune organise chaque année plusieurs manifestations thématiques dont deux manifestations emblématiques : la Fête de la Châtaigne au mois de novembre et Promenade en Fête pendant l'été.

Ces deux manifestations attirent des dizaines de milliers de visiteurs et leur organisation nécessite une forte implication budgétaire de la commune dont les coûts ont augmenté de façon importante (crise ukrainienne, hausse des coûts de l'énergie, augmentations salariales...).

Les tarifs actuels pour les exposants et producteurs participant aux manifestations sont restés inchangés depuis 2006, soit 17 ans. A l'époque, ils s'élevaient à 10 € par mètre linéaire d'emplacement.

C'est pourquoi, il s'avère nécessaire de réviser les tarifs pour s'adapter à l'évolution des coûts.

Il est donc proposé de réévaluer les tarifs actuels en les remplaçant par des montants forfaitaires actualisés correspondant à deux longueurs d'emplacement d'une part et à la consommation d'électricité d'autre part.

Les nouveaux tarifs proposés sont :

- Forfait pour un emplacement de 3 mètres : 50 € (au lieu de 30 € depuis 2006),
- Forfait pour un emplacement de 6 mètres : 100 € (au lieu de 60 € depuis 2006),
- Forfait de mise à disposition d'électricité : 10 € (nouveau).

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal :

- d'adopter les tarifs proposés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

**Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte cette délibération.**

## AFFAIRES CULTURELLES

### 14. SALON DES METIERS D'ART - CONVENTION DE PARTENARIAT

Rapporteur : Monsieur NEGRE Louis

La commune s'est engagée depuis longtemps dans le développement et la transmission de savoir-faire d'exception notamment avec la création du musée du bijou contemporain et la mise à disposition de locaux au profit d'artisans d'art.

Consciente du potentiel des métiers d'art pour l'animation du tissu urbain et l'identité du territoire, Cagnes-sur-Mer est la 1<sup>ère</sup> ville du département à avoir obtenu le label « Ville et Métiers d'Art », en 1995, et la seule ville de France reconnue sur les plans national et européen pour son action en faveur du bijou contemporain.

Dans ce cadre, la société coopérative « Ateliers Ville et Métiers d'Art » (AVMA) a choisi, parmi les 13 villes labellisées de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Cagnes-sur-Mer et lui a proposé d'organiser un salon des métiers d'art afin de renforcer encore l'attractivité de son territoire, tant auprès du grand public qu'auprès des artisans d'art.

Défini à l'article L. 212-2 du code de l'artisanat, un métier d'art est « une activité indépendante de production, de création, de transformation ou de reconstitution, de réparation et de restauration du patrimoine, caractérisée par la maîtrise de gestes et de techniques en vue du travail de la matière et nécessitant un apport artistique ».

La liste de ces savoir-faire traditionnels de haute technicité a été fixée par arrêté ministériel du 24 décembre 2015. Répartis par domaines d'activité : architecture et jardins, ameublement et décoration, luminaire, bijouterie, joaillerie, orfèvrerie, horlogerie etc. 281 métiers sont ainsi reconnus.

Le salon, qui réunira plus de cinquante stands de métiers d'art, se tiendra à l'hippodrome, du 20 au 22 septembre 2024.

AVMA prendra en charge l'organisation logistique complète du salon : gestion des inscriptions, installation générale (cloisons, revêtement, signalétique, scénographie), montage et démontage du salon, vernissage, sécurité, accueil du public et créera l'identité visuelle et les supports de communication du salon, en contrepartie d'une participation communale d'un montant de 6 000 € TTC.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son premier Adjoint à signer la convention de partenariat avec la société coopérative d'intérêt collectif AVMA et toutes pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.

**Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte cette délibération.**

M. Roland CONSTANT ne prend pas part au vote.

~~~~~

DISCUSSION

M. LE MAIRE.- *On est la première ville à être labellisée dans les Alpes-Maritimes « Villes et Métiers d'Art ». Je donne la parole à Roland.*

M. CONSTANT.- *L'association Villes et Métiers d'Art, qui compte aujourd'hui 100 villes membres, a décidé, depuis la nouvelle présidence de Philippe Huppé, d'essayer de donner un Nouveau Souffle – ce n'est pas un jeu de mots, parce que c'est le nom de ce futur salon – à cette association en organisant une fois par an, sur le territoire national, un salon haut de gamme des métiers d'art.*

Il y aura, en 2024, trois salons en France, répartis dans les régions ; il y en aura un du côté de Louviers, près de Rouen, un à Megève. La société pour laquelle Villes et Métiers d'Art a attribué sa confiance a choisi, avec leurs partenaires, de le faire en région PACA, à Cagnes-sur-Mer. Parmi les 14 villes labellisées en PACA, Cagnes-sur-Mer a été choisie. On peut en être très fier. On aura un salon haut de gamme avec des artisans triés sur le volet. C'est la première édition cette année, et l'on espère qu'il y en aura d'autres et que ce salon reste à Cagnes-sur-Mer. Il aura lieu en septembre à l'Hippodrome. On attend 50 artisans...

M. CONSTANT.-*Oui, je ne prends pas part au vote puisque je suis délégué régional des Villes et Métiers d'Art.*

Je pense, j'espère et je souhaite que ce sera un très beau salon. On en reparlera un peu plus tard.

M. LE MAIRE.- *Merci beaucoup pour ces explications complémentaires.*

[M. le Maire procède au vote.]

Je pense que cela honorera Cagnes qui est une ville de métiers d'art. Quand je vois qu'il n'y aura que trois salons en France : un dans l'ouest, un autre à Megève et un chez nous... tant qu'à faire, autant que ce soit chez nous que l'on ait ces artisans.

SPORTS

15. UTILISATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS COMMUNAUX PAR LES LYCEES ESCOFFIER ET RENOIR - ANNEE 2022/2023 - ADOPTION D'UNE CONVENTION FINANCIERE AVEC LE CONSEIL REGIONAL PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

Rapporteur : Monsieur NEGRE Louis

Depuis 1998, la ville de Cagnes-sur-Mer bénéficie d'une participation financière du Conseil régional, dans le cadre de l'utilisation des équipements sportifs communaux par les élèves des lycées Escoffier et Renoir pendant le temps scolaire.

Pour ce faire, une convention financière est signée entre la Région et la commune.

Pour l'année, 2022/2023, le montant de la participation du Conseil régional à verser à la ville de Cagnes-sur-Mer s'élève à 37 170,18 €, soit 17 465,22 € pour le lycée Escoffier et 19 704,96 € pour le lycée Renoir. Les tableaux récapitulatifs des heures d'utilisation seront transmis à la Région qui, en retour, nous fera parvenir la convention correspondante pour signature.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention pour l'année 2022/2023.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte cette délibération.

PERSONNEL

16. INSTAURATION D'UNE PRIME DE POUVOIR D'ACHAT EXCEPTIONNELLE POUR LES AGENTS TERRITORIAUX

Rapporteur : Monsieur NEGRE Louis

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code général de la fonction publique,

VU le décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics de la fonction publique territoriale,

VU l'avis du comité social territorial en date du 8 décembre 2023,

Le 31 juillet 2023, l'Etat a instauré une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour les agents de la Fonction Publique d'Etat et Hospitalière en application du décret 2023-702, en fonction de la rémunération perçue par les agents.

Le 31 octobre 2023, l'Etat a permis aux collectivités territoriales d'instaurer cette prime de manière facultative pour certains agents publics territoriaux en application du décret n°2023-1006, entré en vigueur le 2 novembre 2023.

Cette prime peut être versée aux fonctionnaires, aux agents contractuels de droit public et aux assistants maternels et familiaux qui remplissent les conditions cumulatives suivantes :

- Avoir été nommés ou recrutés par la commune de Cagnes-sur-Mer avant le 1^{er} janvier 2023,
- Être employés et rémunérés au 30 juin 2023,
- Avoir perçu une rémunération brute inférieure ou égale à 39 000 euros au titre de la période courant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.

Compte tenu du fort contexte d'inflation économique auquel est confronté, notamment, le personnel municipal, et bien que cette prime soit facultative, la ville de Cagnes-sur-Mer souhaite l'instaurer afin de soutenir le pouvoir d'achat de ses agents publics dont la rémunération ne dépasse pas le seuil défini par le décret d'application. Cette prime représente un effort budgétaire important pour la commune dont 91 % des agents seront concernés alors que par comparaison, elle ne sera versée qu'à 40 % d'agents de la fonction publique d'Etat.

La prime sera versée par :

- La commune de Cagnes-sur-Mer qui emploie et rémunère l'agent au 30 juin 2023 et à la date du versement de la prime en janvier 2024.

Il appartient à la commune de déterminer le montant de la prime, dans la limite du plafond prévu pour chaque niveau de rémunération défini par le décret. Il est ainsi proposé de déterminer les montants forfaitaires suivants :

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1 ^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle
Inférieure ou égale à 23 700 €	500 €
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	450 €
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	400 €
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	350 €
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	300 €
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	250 €
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	200 €

Le montant de la prime est réduit à proportion de la quotité de travail et de la durée d'emploi sur la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.

La prime sera versée en janvier 2024 et ne sera pas reconductible.

L'attribution de la prime exceptionnelle à chaque agent fera l'objet d'un arrêté individuel.

Compte tenu des éléments exposés ci-dessus, il est donc proposé au Conseil municipal :

- d'instaurer la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour les agents publics éligibles, qui sera versée en janvier 2024, selon les montants forfaitaires préalablement définis,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité à prendre et à signer les arrêtés individuels conformément aux modalités définies par la présente délibération.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte cette délibération.

~~~~~

## DISCUSSION

**M. LE MAIRE.** - *L'État a instauré une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle, y compris pour le personnel des collectivités territoriales ; elle est facultative, elle n'est pas obligatoire.*

*Nous avons cependant souhaité et décidé de faire qu'il y ait cette prime exceptionnelle à Cagnes-sur-Mer et donc nous le ferons. Je vous signale que ce sera un effort budgétaire important pour la commune, dont 91 % des agents seront concernés, car cela touchera essentiellement la catégorie C. Dans la fonction d'État, 40 % d'agents sont concernés, chez nous c'est 91 %, soit 9 sur 10. Voilà pourquoi nous allons la verser.*

*Pourquoi concrètement ? Malgré l'importance financière de cette prime, on le fait pour deux ou trois raisons.*

Nous avons de très bons taux d'attractivité. L'INSEE dit que le taux est le plus élevé, c'est un véritable succès, une grande fierté. Est-ce que la quarantaine d'élus que nous sommes, cette équipe – majorité et opposition confondues – est capable de faire en sorte qu'une ville, qui avait la réputation que vous connaissez, devienne aujourd'hui la ville la plus attractive ? Non, il y a une armée de 900 employés derrière qui travaille avec des cadres qui sont là. Cette armée nous permet d'obtenir une attractivité exceptionnelle.

Ces agents sont en nombre limité. Il y en a 1 pour 60 habitants quand des villes voisines ont 1 fonctionnaire pour 38 habitants ou, dans une autre ville très importante, 1 fonctionnaire pour 26 habitants. Voyez-vous ce que je veux dire ? La productivité : il y a moins d'employés pour 1 000 habitants chez nous, nettement moins.

Obtenir ce résultat, le plus attractif, alors que l'on a moins d'employés que les autres – il ne faut pas sortir de Polytechnique –, cela signifie que ces employés travaillent plus que la moyenne générale. Quand on sait que le taux d'encadrement de catégorie A est de 7,8 % à Cagnes-sur-Mer alors que la moyenne nationale est à 9,6 %, vous voyez ce que cela veut dire : nos cadres – qui, eux, ne toucheront pas la prime – travaillent eux aussi en nombre insuffisant par rapport à la moyenne nationale. On a moins d'employés que les autres et l'on atteint les meilleurs résultats d'attractivité.

Si la Chambre régionale des comptes n'a fait aucune remarque financière, c'est dû à tous les contrôles, à commencer par celui de l'opposition qui veille – merci de veiller sur notre vertu financière –, et nous aussi. Cela fait partie de l'ADN des équipes successives de M. Nègre depuis 1995. Aucune remarque financière !

Maintenant, je vous rajoute la cerise sur le gâteau. On vient d'avoir les chiffres : le taux d'absentéisme est de 6,59 %. Il est inférieur aux villes de la même strate, qui est de 7,7 %, soit quasiment plus d'un point de différence. Il est inférieur de 3 % au taux général de la fonction publique territoriale globalement. Ils sont les moins nombreux, ils ont les meilleurs résultats et ils s'absentent moins que les autres fonctionnaires territoriaux.

La cerise sur le gâteau est la suivante : à Cagnes-sur-Mer, le taux d'absentéisme est inférieur au secteur privé. C'est exceptionnel ! Le secteur privé est à 6,87 % quand on est à 6,59 %. Ce sont les chiffres officiels, pas les miens.

À Cagnes, nous rendons à César ce qui appartient à César. Nous disons à Cagnes qu'il faut travailler, que l'on a 42 % de recettes en moins si je rajoute cela, donc on travaille dans des conditions nettement moins bonnes que la moyenne de la strate. On a moins d'employés, moins de cadres, ils sont moins malades et il y a de très rares mutations ; les gens restent chez nous. L'absentéisme est inférieur, y compris au privé.

Alors, j'en suis fier, avec toute mon équipe, avec toute l'équipe qui dirige cette commune et vous aussi, vous pouvez en être fiers, car il n'y a pas beaucoup de communes où le niveau de contrôle financier, d'exactitude financière des deniers publics et du management humain atteint ce niveau. Vous comme nous, on est de simples citoyens. J'aimerais que mon pays soit géré avec les mêmes valeurs. Je suis persuadé que l'on obtiendrait les mêmes résultats...

[Applaudissements.]

Oui, on peut s'applaudir mutuellement, et surtout applaudir le personnel capable de cela.

**M. PEREZ.** - [Hors micro] Pour le personnel !

[Applaudissements.]

**M. RIHAN.** - [Hors micro] Des smarties ?

**M. LE MAIRE.** - Autant M. Rihan n'aura pas de smarties, autant le personnel derrière Laurence...

**Mme CORBINAIS.** - [Hors micro] Elles en ont eu.

[M. le Maire procède au vote.]

**M. LE MAIRE.**- Les prochaines manifestations, avant que l'on se quitte.

*Je vous rappelle que Cagnes-sur-Mer fête Noël :*

*Le dimanche 17 décembre : le Marché de l'artisanat sur la promenade de la plage ;*

*Le 22 décembre : le concert de Noël du Conservatoire à l'église de la Sainte-Famille ;*

*Le 24 décembre, je vous invite à aller à la messe et vous aurez ensuite non pas des smarties, mais les 13 desserts au Haut-de-Cagnes ;*

*Le samedi 6 janvier, le Mercato italiano. C'est le huitième Mercato italiano.*

*Le 7 janvier : Haut-de-Cagnes Art en Fête qui fonctionne très bien, et je remercie encore une fois publiquement Mme Corbinais et toute sa troupe ;*

*Les vœux au personnel et aux entreprises auront lieu le mardi 9 janvier ;*

*Les vœux aux Cagnois – notez-le ! – le 10 janvier.*

**M. PEREZ.**- [Hors micro] *Et les vœux aux élus ?*

**M. CONSTANT.**- [Hors micro] *Ici, dans la salle.*

**M. LE MAIRE.**- *Le lundi 8, à midi, vous aurez des smarties...*

*Avec mon équipe, il ne me reste plus qu'à vous souhaiter de bonnes fêtes, un joyeux Noël en famille avec le plus de santé possible et en continuant à travailler, comme on le fait, me semble-t-il, pour la plus grande gloire de notre ville et au service de nos Cagnois.*

*Voilà mon objectif, avec vous si possible.*

*Merci beaucoup, bonnes fêtes !*

\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 24 .

Le Maire,

Louis NEGRE



Le Secrétaire de séance,

Romain ALLEMANT

*Toutes les pièces jointes ont été distribuées à l'ensemble du Conseil municipal.*